



Institut des comptes nationaux

ANALYSE DES PRIX
PREMIER RAPPORT TRIMESTRIEL 2017
DE L'INSTITUT DES COMPTES NATIONAUX

OBSERVATOIRE DES PRIX

Pour de plus amples informations :

SPF Économie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

Peter Van Herreweghe

City Atrium

Rue du Progrès 50

1210 Bruxelles

Tél.: +32 2 277 83 96

Courriel : Peter.Vanherreweghe@economie.fgov.be

Introduction

La loi du 8 mars 2009, modifiant la loi du 21 décembre 1994 portant des dispositions sociales et diverses, prévoit que le SPF Économie assure l'observation et l'analyse des prix pour le compte de l'Institut des Comptes Nationaux (ICN). La loi du 26 avril 2013 portant insertion du Livre V dans le Code de droit économique (intitulé "La concurrence et les évolutions de prix") a étendu le domaine de recherche de l'Observatoire des prix. L'Observatoire des prix peut désormais effectuer des recherches sur l'évolution des prix, le niveau des prix, les marges et enfin le fonctionnement du marché.

Ce rapport analyse l'évolution des prix à la consommation en Belgique durant le premier trimestre 2017. Il est consacré à l'inflation totale ainsi qu'au rythme de progression des prix des cinq grands groupes de produits, à savoir les produits énergétiques, les produits alimentaires transformés et non transformés, les services et, enfin, les biens industriels non énergétiques. Pour chaque groupe de produits, ce rapport s'intéresse tout d'abord à l'inflation en Belgique et dresse ensuite une comparaison avec les pays voisins. L'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), établi par la Direction générale Statistique conformément à la méthodologie européenne, constitue de loin la principale source de données de ce rapport. En outre, l'analyse a été élargie aux données détaillées de l'IPCH ou à d'autres statistiques d'instances officielles (FMI, CE, ...). Les collaborateurs de l'Observatoire des prix qui ont participé à la rédaction de ce rapport sont les suivants : Christine Bruynoghe, Myrle Claessens, Mathias Ingelbrecht, Jean-Yves Jaucot, Pascale Van Baelen et Sarah Van Cauwenbergh.

Le Comité scientifique pour l'observation et l'analyse des prix a émis un avis favorable le 25 avril 2017 et le Conseil d'Administration de l'ICN a approuvé ce rapport le 28 avril 2017.

Table des matières

Introduction	3
Table des matières	4
Résumé	5
I Inflation totale au premier trimestre 2017	8
I.1 Inflation totale en Belgique	8
Focus : Modification du schéma des pondérations	11
I.2 Inflation totale dans les principaux pays voisins	12
II Inflation pour l'énergie au premier trimestre 2017	14
II.1 Inflation pour l'énergie en Belgique	14
II.2 Inflation pour l'énergie dans les principaux pays voisins	23
III Inflation pour les produits alimentaires transformés au premier trimestre 2017	26
III.1 Inflation pour les produits alimentaires transformés en Belgique	26
III.2 Inflation pour les produits alimentaires transformés dans les principaux pays voisins	30
IV Inflation pour les produits alimentaires non transformés au premier trimestre 2017	32
IV.1 Inflation pour les produits alimentaires non transformés en Belgique	32
IV.2 Inflation pour les produits alimentaires non transformés dans les principaux pays voisins	33
V Inflation pour les services au premier trimestre 2017	35
V.1 Inflation pour les services en Belgique	35
Focus : Evolution du coût d'un compte à vue	38
V.2 Inflation pour les services dans les principaux pays voisins	40
VI Inflation pour les produits industriels non-énergétiques	43
VI.1 Inflation pour les produits industriels non-énergétiques en Belgique	43
VI.2 Inflation pour les produits industriels non-énergétiques dans les principaux pays voisins	45
Liste des abréviations	47
Annexes	48
Annexe 1 : Aperçu des variations de prix des produits et des services entre le premier trimestre 2016 et 2017	48
Annexe 2 : Poids des groupes de produits les plus importants de l'IPCH en Belgique et dans les trois principaux pays voisins 2017	53
Annexe 3 : Inflation au premier trimestre 2017 à taux de taxation actuels et constants en Belgique et dans les principaux pays voisins	55

Résumé

1. Au premier trimestre 2017, l'inflation totale en Belgique, mesurée sur la base de l'IPCH, a fortement progressé, s'établissant en moyenne à 3,0 % (contre 2,0 % au trimestre précédent). Cette hausse de l'inflation s'explique essentiellement par une forte progression des prix sur un an pour les produits énergétiques. L'inflation sous-jacente s'est quant à elle légèrement réduite au cours du trimestre sous-revue en se situant à 1,4 % en moyenne, à cause principalement du ralentissement du rythme de progression des prix des produits alimentaires transformés.
2. L'inflation totale de nos principaux pays voisins (Allemagne, France et Pays-Bas) s'est accélérée au premier trimestre 2017 (1,7 % contre 0,8 % au trimestre précédent), mais reste inférieure à celle de la Belgique. L'écart d'inflation en défaveur de la Belgique s'est amplifié et résulte d'une inflation supérieure pour les produits énergétiques, et dans une moindre mesure pour les services, les aliments transformés et les biens industriels non-énergétiques. L'inflation sous-jacente des pays voisins s'est, quant à elle, stabilisée en moyenne ce trimestre-ci à 0,8 %, alors que celle-ci s'est réduite en Belgique.
3. Les produits énergétiques ont enregistré une forte inflation au premier trimestre 2017, de 18,4 % en moyenne (contre 5,2 % au quatrième trimestre 2016). Pour les carburants et le mazout de chauffage, la hausse des prix en glissement annuel a été de respectivement 19,2 % et 43,8 % en moyenne (contre respectivement 5,0 % et 5,1 % au trimestre précédent), en raison de la forte progression du cours moyen du pétrole sur un an (+63,1 %, en euro). Le prix à la consommation de l'électricité a augmenté sur base annuelle de 17,0 % en moyenne au premier trimestre 2017 (contre 16,9 % au trimestre précédent). Cette forte inflation de l'électricité résulte principalement de la suppression des kWh gratuits en Flandre, de la hausse des autres taxes (principalement de la cotisation Fonds énergie en Flandre), et dans une moindre mesure de l'augmentation des tarifs de distribution (+7,5 % en moyenne) et du coût de la composante énergétique pure (+4,6 % en moyenne pour le prix/kWh et la redevance). Le prix à la consommation du gaz naturel a quant à lui augmenté de 2,0 % sur un an (contre -10,0 % au trimestre précédent) en raison principalement de l'augmentation du coût de la composante énergétique en glissement annuel (+7,8 %, contre -12,7 % au trimestre précédent).
4. Dans les pays voisins, la hausse des prix à un an d'écart pour l'énergie (+7,4 %) est plus modérée en moyenne qu'en Belgique. L'écart d'inflation pour ce groupe de produits était donc en défaveur de la Belgique, principalement à cause de l'électricité et des combustibles liquides, et dans une bien moindre mesure, des carburants et du gaz. Plus précisément, les prix des combustibles liquides ont progressé de 22,2 % en moyenne sur un an dans les pays voisins au premier trimestre (contre -2,0 % au trimestre précédent), soit une hausse moins prononcée qu'en Belgique (pour rappel 43,8 % contre 5,1 % au trimestre précédent). Le rythme de progression des prix pour l'électricité s'est révélé quant à lui assez faible en moyenne dans les pays voisins, soit 0,7 % (contre 0,1 % au trimestre précédent) et il se situe ainsi ce trimestre-ci à un taux fortement inférieur à celui de la Belgique. En ce qui concerne les niveaux de prix, les chiffres de la CREG révèlent que le consommateur belge a payé 16,1 % de plus pour sa facture totale d'électricité au premier trimestre 2017 (le total pour toutes les composantes, en ce compris les tarifs de réseaux, la TVA et les diverses taxes) par rapport à la moyenne des pays voisins. Les différences de prix d'un pays à l'autre restent toutefois significatives.

5. Au premier trimestre 2017, les prix des matières premières alimentaires (exprimés en euro) ont augmenté de 8,2 % en moyenne sur un an. Les produits alimentaires transformés (y compris le tabac) ont pour leur part coûté 1,6 % de plus dans les magasins, soit un niveau d'inflation plus faible qu'au trimestre précédent (+2,7 %). Ce ralentissement de l'inflation est dû à la forte baisse du rythme de progression des prix pour les boissons alcoolisées (-5,5 points de pourcentage au premier trimestre 2017 par rapport au trimestre précédent) et les boissons non alcoolisées (-1,7 point de pourcentage). Cette baisse de l'inflation pour ces deux catégories de produits a été principalement favorisée par la suppression de l'impact haussier dû à la hausse des accises sur les boissons alcoolisées (le 1^{er} novembre 2015) et à l'introduction de la taxe santé sur les boissons gazeuses (le 1^{er} janvier 2016) dans le cadre du tax shift. Dans nos principaux pays voisins, l'inflation pour les produits alimentaires transformés s'est légèrement accélérée (1,0 % contre 0,8 % au trimestre passé). C'est principalement la catégorie tabac (avec une inflation de +5,2 % en Belgique contre +2,3 % en moyenne dans nos pays voisins) qui a apporté la plus importante contribution à cet écart d'inflation en défaveur de la Belgique. Hors tabac et boissons alcoolisées, les prix des produits alimentaires transformés auraient augmenté de 0,7 % en moyenne dans les pays voisins (contre +0,8 % en Belgique).
6. Le rythme de progression des prix des produits alimentaires non transformés s'est relativement stabilisé ce trimestre-ci (2,1 % en moyenne, contre 2,0 % au trimestre précédent) en raison essentiellement de l'accélération de l'inflation des légumes (6,6 % au premier trimestre 2017, contre 0,2 % au quatrième trimestre 2016, entre autres en raison des approvisionnements limités en provenance des pays d'Europe du Sud suite à de mauvaises conditions climatiques) qui a été compensée par un ralentissement de l'inflation des fruits (-1,8 % au premier trimestre 2017, contre 3,3 % au quatrième trimestre 2016) et de la viande (0,3 % au premier trimestre 2017, contre 1,3 % au quatrième trimestre 2016). L'inflation du poisson (+7,4 %), en légère hausse par rapport à celle du trimestre précédent, est due en grande partie à la forte augmentation des prix pour les crevettes grises et le cabillaud en raison d'une offre peu abondante. Dans les principaux pays voisins, l'inflation de ce groupe de produits s'est fortement accélérée, passant de 1,4 % à 4,0 % en moyenne.
7. L'inflation pour les services se situait à 1,8 % au premier trimestre 2017, soit le même niveau qu'au trimestre précédent. Cette stabilisation de l'inflation résulte principalement du ralentissement de l'inflation pour les catégories communication (4,9 % à 4,1 %, en raison entre autres du ralentissement du rythme de progression de prix pour les services téléphoniques) et voyages (-0,3 % à -1,3 %, en raison d'une baisse de prix des voyages touristiques tout compris, principalement parce que les vacances de Pâques tombaient cette année entièrement en avril, tandis qu'en 2016 les vacances tombaient partiellement en mars) qui a été compensée par l'accélération de l'inflation pour les autres services (1,5 % à 1,9 %, en raison entre autres de la hausse des tarifs dentaires au 1^{er} janvier 2017 dans le cas où le contrôle préventif chez le dentiste n'a pas été effectué l'année précédente). Vu notamment son poids important dans le panier à la consommation (42,3 %), les services ont fortement contribué à l'inflation totale (0,8 point de pourcentage) en Belgique. Il est à noter que les services réglementés ont un impact majeur sur l'inflation des services. Avec un poids de 28,4 % dans le total des services, ils ont été responsables ce trimestre d'un peu moins d'un tiers de l'inflation des services, en raison principalement de l'augmentation de l'inflation pour les services dentaires et hospitaliers. Chez nos voisins, l'inflation pour les services a légèrement ralenti pour atteindre 1,0 % en moyenne ce trimestre-ci (contre 1,1 % au trimestre précédent) et reste ainsi à un niveau inférieur à celui de la Belgique. La sous-catégorie services de téléphone et de télécopie a de loin contribué le plus à l'écart d'inflation dans les services avec les pays voisins, en défaveur de notre pays. Pour la Belgique, l'inflation pour cette catégorie s'est établie à 4,3%, contre -2,3 % en moyenne dans les pays voisins (-1,2 % en Allemagne, -2,5 % en France et -6,5 % aux Pays-Bas).
8. Au premier trimestre 2017, l'inflation des produits industriels non-énergétiques s'élevait en moyenne à 0,8 %, tout comme au dernier trimestre 2016. Chez nos principaux voisins, l'inflation s'est également stabilisée, à 0,5 % en moyenne.

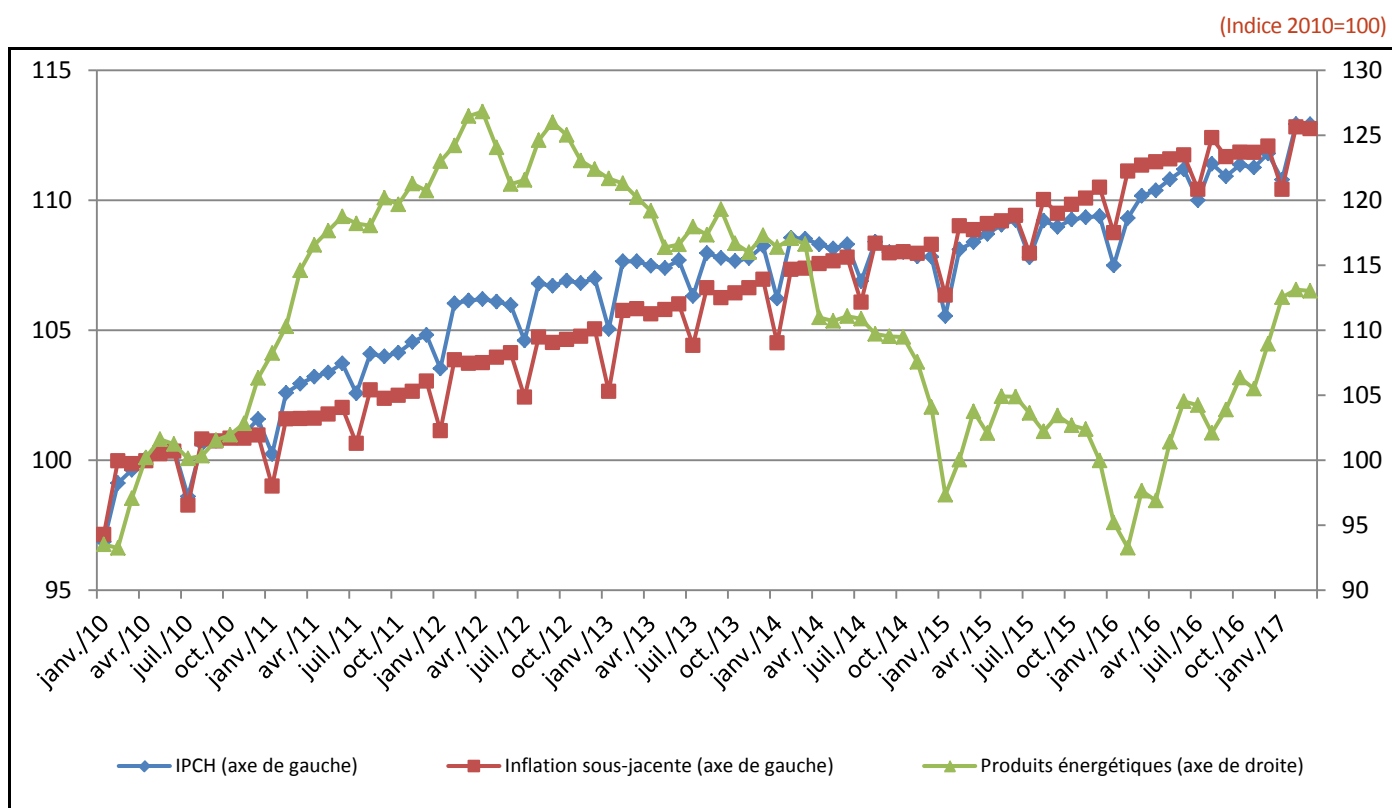
9. Le SPF Économie suivra, à la demande du Ministre de l'Économie, l'évolution annuelle du coût d'un compte à vue destiné aux particuliers. Le calcul est basé sur l'ensemble des comptes à vue et/ou comptes à vue offrant une formule complète de services, avec toutefois quelques exceptions, offerts par une sélection représentative de huit banques. Quatre profils d'utilisateur possibles sont utilisés : un profil électronique avec carte de crédit, un profil électronique sans carte de crédit, un profil traditionnel avec carte de crédit et un profil traditionnel sans carte de crédit. Le coût d'un compte à vue pour les différents profils d'utilisateur est calculé sur la base des listes de tarifs, du nombre d'opérations des transactions pertinentes et de la pondération de chaque compte à vue. L'évolution du coût d'un compte à vue est calculée en pondérant l'évolution du coût de chaque profil d'utilisateur (exprimée sous la forme d'un indice dans lequel la situation au 1^{er} janvier 2016 = 100) au moyen du poids des profils au 1^{er} janvier 2016 et en additionnant ces résultats pour les quatre profils. Au 1^{er} janvier 2017, le coût avait diminué de 1,3 % par rapport au 1^{er} janvier 2016. Contrairement aux autres profils d'utilisateur (pour lesquels le prix a augmenté), le coût pour l'utilisateur électronique sans carte de crédit a diminué de 5,8 %. Dans ce profil, les utilisateurs passent d'un compte relativement plus cher à un compte relativement moins cher. Les comptes à vue sans carte de crédit étaient nettement moins chers que les comptes à vue avec carte de crédit. Au 1^{er} janvier 2017, le profil d'utilisateur électronique payait 21,40 EUR pour les comptes sans carte de crédit, contre 29,46 EUR pour le profil traditionnel. Le prix payé par le profil électronique pour les comptes avec carte de crédit était pratiquement identique au prix payé par le profil traditionnel (45,75 EUR contre 45,80 EUR).

I Inflation totale au premier trimestre 2017^{1 2}

I.1 Inflation totale en Belgique

Le niveau moyen des prix à la consommation, mesuré sur la base de l'IPCH (indice 2010=100), a atteint 112,9 en mars 2017, soit un niveau légèrement supérieur à celui de décembre 2016. L'indice de l'inflation sous-jacente, qui ne tient pas compte de l'évolution des prix des produits alimentaires non transformés et des produits énergétiques, a également légèrement progressé pour s'établir à 112,8. Pendant le mois de janvier, les deux courbes ont marqué un creux à la suite de la période des soldes. L'augmentation des prix à la consommation des produits énergétiques, amorcée en mars 2016, s'est très fortement intensifiée en janvier 2017 pour se stabiliser plus ou moins en février et mars au niveau de janvier. Cette flambée des prix en janvier était principalement due à l'augmentation des prix des carburants et combustibles liquides (mazout de chauffage).

Graphique 1. Évolution récente de l'IPCH, de l'indice relatif à l'inflation sous-jacente et des prix à la consommation des produits énergétiques



Sources : CE, SPF Économie, DG Statistique-Statistics Belgium.

Au premier trimestre 2017, l'inflation totale a considérablement progressé, s'établissant en moyenne à 3,0 %³ (contre 2,0 % au quatrième trimestre 2016). L'inflation a augmenté entre les deux trimestres en raison de la forte hausse de l'inflation des produits énergétiques.

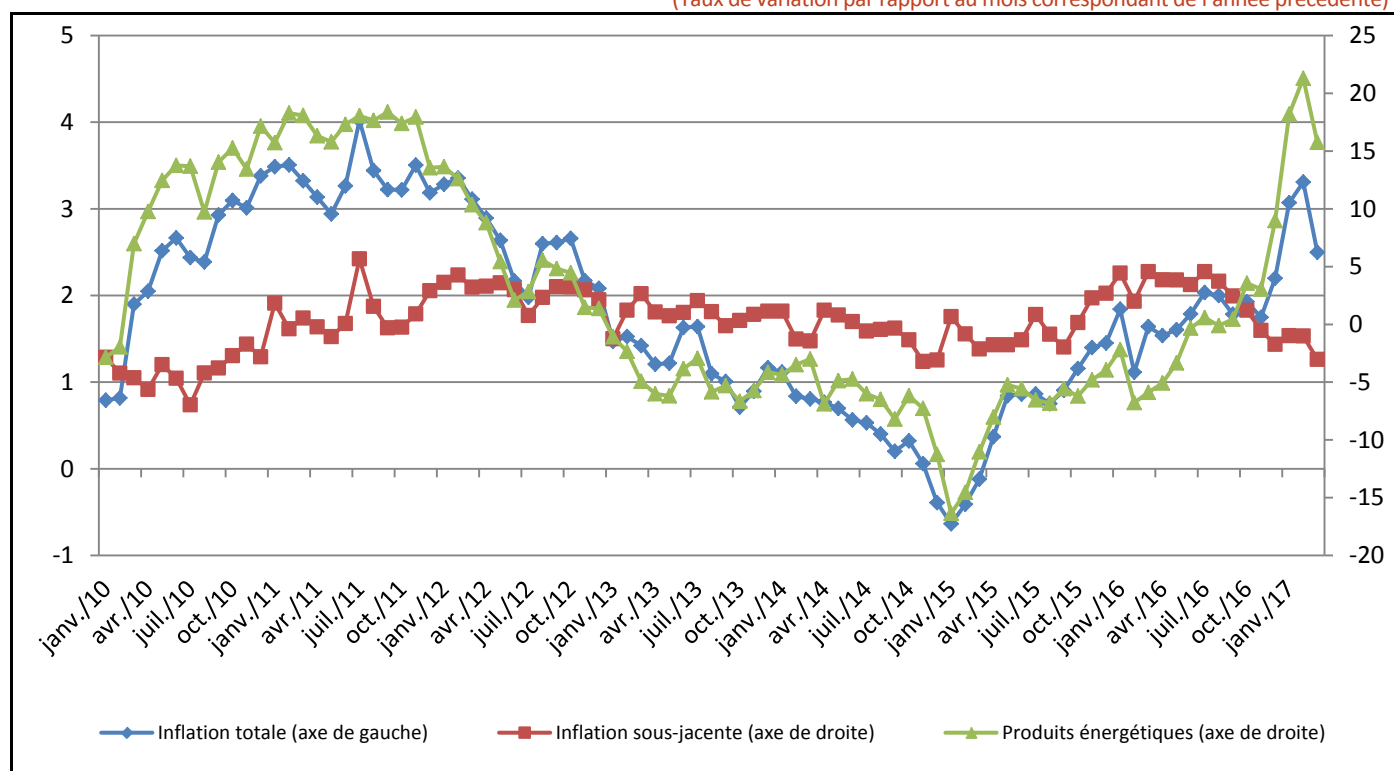
¹ L'inflation moyenne d'un trimestre est calculée en tant que variation en pourcent de la moyenne simple des indices du trimestre concerné par rapport à la moyenne simple des indices du trimestre correspondant de l'année précédente.

² Par souci de comparabilité avec les évolutions dans d'autres pays européens, l'analyse est fondée sur l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH).

³ À taxation indirecte constante, l'inflation se serait élevée à 2,5 %.

Graphique 2. Évolution récente de l'inflation totale, de l'inflation sous-jacente et des prix des produits énergétiques

(Taux de variation par rapport au mois correspondant de l'année précédente)



Sources : CE, SPF Économie, DG Statistique-Statistics Belgium.

Au sein des cinq grands groupes de produits de l'IPCH, les principales variations de prix peuvent être résumées comme suit :

- Au premier trimestre 2017, les produits énergétiques ont coûté 18,4 % de plus en glissement annuel (contre +5,2 % au dernier trimestre 2016). L'inflation de l'énergie est redevenue positive à partir du troisième trimestre 2016 après avoir été négative depuis le premier trimestre 2013. La forte accélération de l'inflation des produits énergétiques au premier trimestre 2017 s'explique principalement par l'accélération de l'inflation des carburants et des combustibles liquides (mazout de chauffage). Par ailleurs, l'inflation du gaz est redevenue positive pendant le trimestre considéré après avoir été longtemps négative, alors que l'inflation de l'électricité s'est stabilisée. Le groupe des produits énergétiques a contribué à plus de la moitié de l'inflation totale (1,6 point de pourcentage) malgré son faible poids dans le panier de consommation (9,0 %).
- L'inflation des services est restée constante au premier trimestre 2017 par rapport au quatrième trimestre 2016 (+1,8 %). Ce groupe de produits a apporté la deuxième grande contribution à l'inflation totale (0,8 point de pourcentage) étant donné qu'il détient un poids important dans le panier de consommation (42,3 %).
- L'inflation des produits alimentaires transformés a ralenti pour passer de 2,7 % au quatrième trimestre 2016 à 1,6 % au premier trimestre 2017, notamment en raison de la disparition de l'impact de l'augmentation des accises sur les boissons alcoolisées en novembre 2015. Ce groupe de produits a contribué positivement à l'inflation totale à hauteur de 0,2 point de pourcentage.
- L'inflation des produits alimentaires non transformés a légèrement augmenté pour passer d'une moyenne de 2,0 % au dernier trimestre 2016 à 2,1 % lors du trimestre concerné. L'impact de ce groupe de produits sur l'inflation totale s'est élevé à 0,2 point de pourcentage, malgré son poids limité dans le panier de consommation (7,9 %).

- Le rythme de progression des prix des produits industriels non-énergétiques est resté constant au premier trimestre 2017 par rapport au trimestre précédent (0,8 %). Ce groupe de produits a contribué à hauteur de 0,2 point de pourcentage à l'inflation totale.

La chute de l'inflation des produits alimentaires transformés a entraîné une baisse de l'inflation sous-jacente au premier trimestre 2017. Celle-ci s'élevait à 1,4 % contre 1,6 % au dernier trimestre 2016. La moyenne mobile à quatre mois de l'indice santé⁴ multiplié par 0,98, également appelé l'indice santé lissé, s'élevait à 102,67 points en mars 2017 (indice 2013=100). L'indice-pivot pour les salaires de la fonction publique et les allocations sociales a été dépassé en mai 2016. Selon les prévisions mensuelles du Bureau fédéral du Plan, le prochain dépassement de l'indice-pivot (fixé à 103,04) par l'indice santé lissé devrait intervenir en mai 2017.⁵ Par conséquent, afin de les adapter à la hausse du coût de la vie, les allocations sociales et les salaires de la fonction publique seraient majorés de 2 %, respectivement en juin et juillet 2017.

Tableau 1. Évolution récente de l'inflation de l'indice des prix à la consommation harmonisé

(Taux de variation à 1 an d'écart, sauf indication contraire)

	2014	2015	2016	2016				2017	2017 - I			Contribution ¹	Poids ²
				I	II	III	IV	I	jan	fév	mar		
Produits énergétiques	-6,0	-8,0	-0,6	-5,0	-2,9	0,3	5,2	18,4	18,2	21,3	15,8	1,59	9,0
Produits alimentaires transformés	2,1	1,6	3,5	3,8	3,8	3,5	2,7	1,6	1,5	1,7	1,5	0,21	13,5
Produits alimentaires non transformés ^a	-1,3	2,1	2,6	3,2	2,6	2,4	2,0	2,1	2,6	2,8	0,8	0,17	7,9
Services	2,2	2,4	2,2	2,3	2,4	2,4	1,8	1,8	2,1	1,9	1,5	0,78	42,3
Biens industriels non-énergétiques	0,3	0,5	1,0	1,1	1,0	1,2	0,8	0,8	0,6	0,8	0,8	0,20	27,3
p.m. Inflation sous-jacente ^b	1,6	1,6	2,0	2,2	2,2	2,1	1,6	1,4	1,5	1,5	1,3	1,20	83,0
p.m. Indice santé ^c	0,4	1,0	2,1	2,0	2,4	2,2	1,7	2,1	2,2	2,5	1,8		0,0
Inflation totale	0,5	0,6	1,8	1,5	1,6	1,9	2,0	3,0	3,1	3,3	2,5	2,96	100,0

Sources : CE, SPF Économie, DG Statistique-Statistics Belgium.

^a Fruits, légumes, viandes et poissons. ^b Mesuré par l'IPCH, hors produits alimentaires non transformés et produits énergétiques.

^c Indice national des prix à la consommation, hors tabac, boissons alcoolisées, essence et diesel.

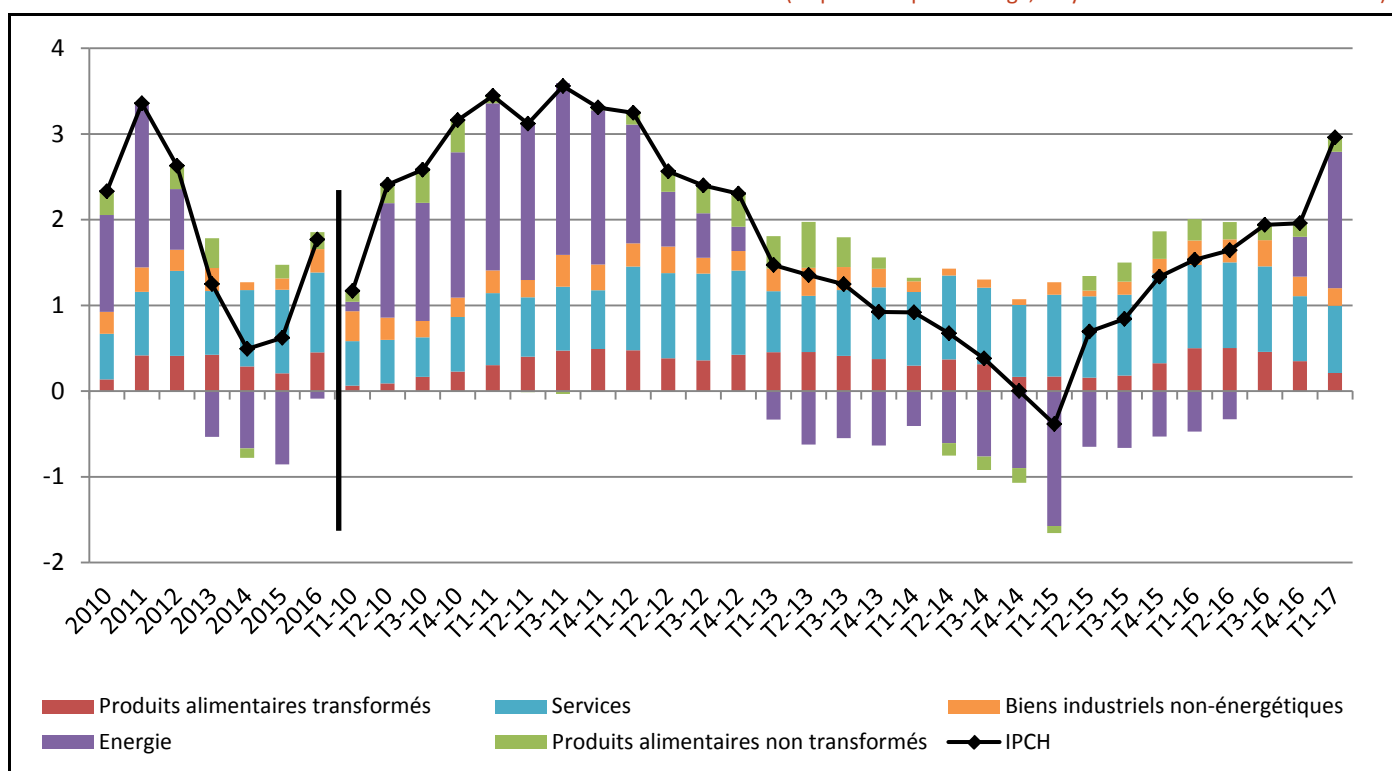
¹ Contribution à l'inflation totale au premier trimestre 2017 (en points de %) ² p.m. Poids en 2017 (en %).

⁴ L'indice-santé est basé sur l'indice des prix à la consommation national (IPCN) dont la méthodologie diffère sur différents points de celle de l'IPCH, notamment en ce qui concerne le schéma de pondération.

⁵ [Prévisions d'inflation du Bureau fédéral du Plan du 4/4/2017.](#)

Graphique 3. Contribution à l'inflation totale

(En points de pourcentage, moyennes trimestrielles et annuelles)



Sources : CE, SPF Économie, DG Statistique-Statistics Belgium.

Focus : Modification du schéma des pondérations

Afin de refléter le mieux possible les évolutions les plus récentes des habitudes de consommation, le schéma des pondérations de l'IPCH est adapté au début de chaque année. En janvier 2017, le schéma des pondérations a ainsi été modifié sur la base de la dernière version (2015) des comptes nationaux (adaptés en fonction de l'évolution des prix en 2016), complétés par des informations en provenance de l'enquête sur le budget des ménages (surtout pour les niveaux les plus détaillés). Des enquêtes externes très détaillées sont également utilisées afin de déterminer les pondérations de certains produits spécifiques (par exemple, les véhicules ou les voyages).⁶

Entre 2016 et 2017, les poids des cinq grands groupes de produits au sein de l'IPCH belge ont été adaptés de la manière suivante : les poids des produits alimentaires transformés et des produits alimentaires non transformés ont légèrement augmenté et s'élèvent à respectivement 13,5 % et 7,9 %. Les poids des biens industriels non-énergétiques, des produits énergétiques et des services ont diminué pour atteindre respectivement 27,3 %, 9,0 % et 42,3 %.

Tableau 2. Évolution des poids dans l'indice des prix à la consommation harmonisé entre 2016 et 2017

(En % ou en point de pourcentage)

	Total	Produits énergétiques	Services	Produits alimentaires transformés	Produits alimentaires non transformés	Biens industriels non énergétiques
Poids 2016	100,0 %	9,2 %	42,4 %	13,1 %	7,7 %	27,6 %
Poids 2017	100,0 %	9,0 %	42,3 %	13,5 %	7,9 %	27,3 %
Evolution des poids		-0,2	-0,1	+0,4	+0,2	-0,3

⁶ Les résultats de l'indice à la consommation nationale et de l'indice à la consommation harmonisé ne sont pas identiques, en raison principalement de différences de pondération et de composition du panier de biens et de services sur lequel se basent ces indices. L'IPC se base par exemple principalement sur l'enquête sur le budget des ménages pour tous les niveaux et tandis que la population de référence dans l'IPCH se compose des ménages privés (y compris les touristes en Belgique) et des occupants de ménages institutionnels (notamment les maisons de repos et les institutions), pour l'IPC, il s'agit actuellement des ménages privés avec une limite d'âge pour la personne de référence.

Au sein de ces cinq groupes de produits, les principaux ajustements peuvent se résumer comme suit⁷. Parmi les produits énergétiques, l'électricité gagne en importance (+7,1 points de pourcentage) alors que les poids du gaz, des combustibles liquides et des carburants diminuent (de respectivement -3,2, -2,3 et -1,5 point de pourcentage). En ce qui concerne les services, les poids des activités hospitalières (+1,1 point de pourcentage), de l'équipement de téléphone et de télécopie et des services (+1,1 point de pourcentage) ainsi que des restaurants et des cafés (+0,6 point de pourcentage) augmentent. L'importance notamment des services culturels (-1,1 point de pourcentage), des services de transport (-0,6 point de pourcentage), de la protection sociale (-0,6 point de pourcentage) et des voyages à forfait (-0,5 point de pourcentage) est en recul. Dans la catégorie des produits alimentaires transformés, les principales modifications sont la hausse du poids du tabac (+0,3 point de pourcentage) et des autres denrées alimentaires (+0,2 point de pourcentage) tandis que les poids des eaux minérales, des boissons gazeuses et des jus (-0,3 point de pourcentage), du vin (-0,2 point de pourcentage) et de la bière (-0,2 point de pourcentage) s'amesuisent. En ce qui concerne les produits alimentaires non transformés, le poisson a progressé (+1,2 point de pourcentage), tandis que les légumes en ont perdu (-1,2 point de pourcentage). Pour les biens industriels non énergétiques, les poids des meubles et des articles d'ameublement (+0,3 point de pourcentage), des médicaments (+0,3 point de pourcentage) et des appareils et articles pour les soins personnels (+0,3 point de pourcentage) ont cru. Les poids notamment des voitures neuves et d'occasion (-1,1 point de pourcentage) et des autres articles vestimentaires (-0,2 point de pourcentage) sont par contre en recul.

I.2 Inflation totale dans les principaux pays voisins

Alors que l'inflation totale moyenne des pays voisins⁸ était encore relativement limitée au quatrième trimestre 2016 (0,8 %), elle a augmenté au premier trimestre 2017 à 1,7 %. En Belgique, l'inflation totale a crû pour atteindre 3,0 % ce trimestre (contre 2,0 % au quatrième trimestre 2016). Le niveau de l'inflation totale pour les trois principaux pays voisins a fortement progressé au premier trimestre 2017 avec une inflation de 1,9 % en Allemagne (contre 1,0 % au trimestre précédent), 1,5 % en France (contre 0,7 % au trimestre précédent) et 1,3 % aux Pays-Bas (contre 0,5 % au trimestre précédent). L'écart d'inflation entre la Belgique et les pays voisins s'est donc révélé en défaveur de la Belgique et s'élevait à 1,3 point de pourcentage (1,2 point de pourcentage au dernier trimestre 2016). Durant le premier trimestre 2017, l'inflation totale à impôts indirects constants s'est également révélée supérieure en Belgique (2,5 %) par rapport à la moyenne des pays voisins (1,6 %)⁹.

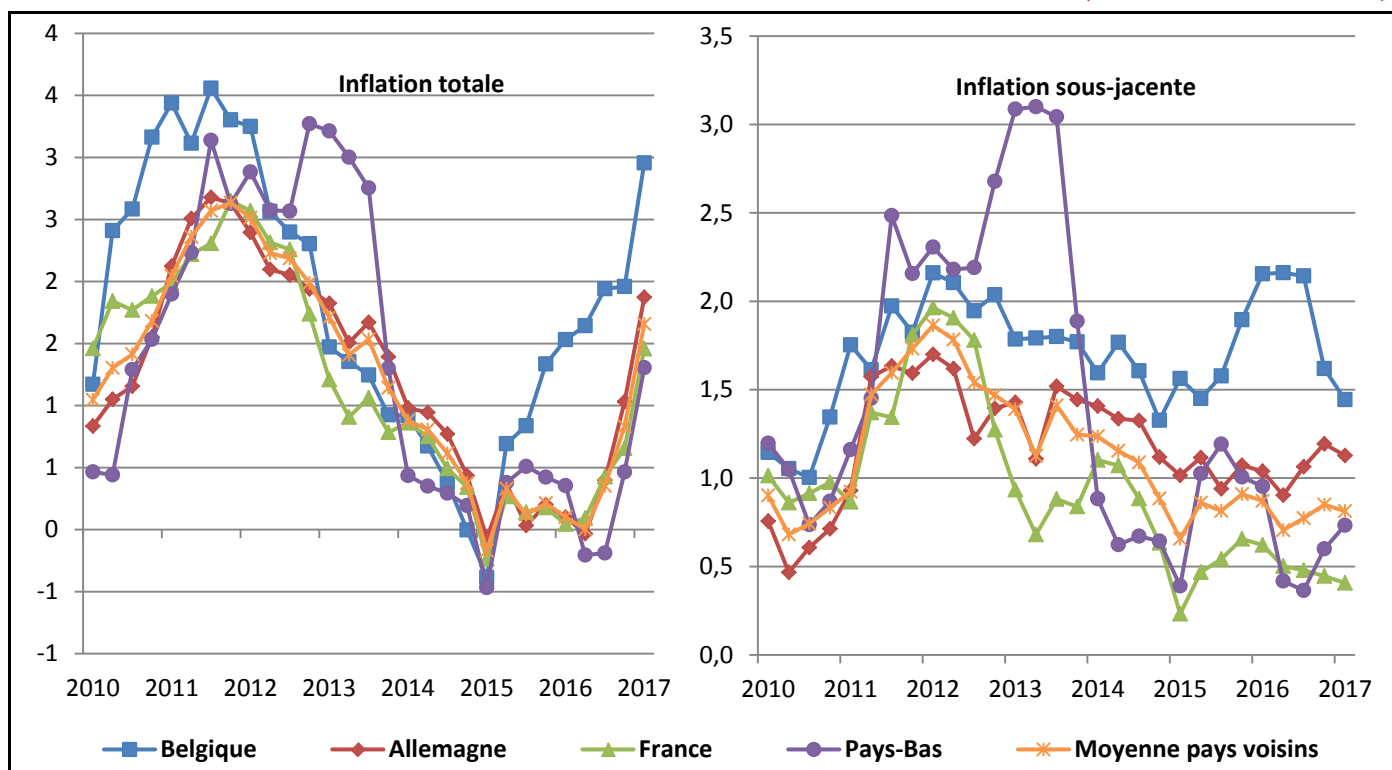
⁷ Dans cette analyse, l'évolution des poids des biens et services a été calculée par rapport au poids de chaque groupe de produits, et non pas par rapport à l'ensemble du panier de consommation.

⁸ La moyenne des pays voisins est pondérée par les poids de chaque pays en 2017 publiés par Eurostat (part relative de la consommation privée).

⁹ Sur la base de l'IPCH à taux de TVA et d'accises constants, calculé par la Direction générale Statistique et publié par Eurostat, l'écart d'inflation aurait donc été moins importante. L'inflation totale au premier trimestre 2017 se serait élevée à 2,5 % en Belgique (contre 3,0 % actuellement), 1,3 % en France (contre 1,5 % actuellement) et 1,2 % aux Pays-Bas (contre 1,3 % actuellement). L'inflation allemande n'aurait quant à elle pas été modifiée (1,9 %). En France, ce sont principalement les produits énergétiques qui affichent une variation de leur inflation à impôts indirects constants par rapport à la situation actuelle. En Belgique et aux Pays-Bas, il s'agit surtout des produits énergétiques et des produits alimentaires transformés.

Graphique 4. Évolution trimestrielle de l'inflation totale et de l'inflation sous-jacente en Belgique et dans les principaux pays voisins

(Taux de variation à 1 an d'écart)



Sources : CE, SPF Économie, DG Statistique-Statistics Belgium.

L'inflation sous-jacente des pays voisins est restée en moyenne stable ce trimestre par rapport au quatrième trimestre 2016 (0,8 %). Pour rappel, en Belgique, l'inflation sous-jacente a diminué pour passer de 1,6 % au dernier trimestre 2016 à 1,4 % ce trimestre. De ce fait, l'écart d'inflation sous-jacente avec la Belgique s'est réduit au premier trimestre 2017 par rapport au quatrième trimestre 2016 et a atteint 0,6 point de pourcentage en défaveur de notre pays (il était de 0,8 point de pourcentage en défaveur de la Belgique au dernier trimestre 2016). L'inflation sous-jacente s'est réduite en Allemagne (passant de 1,2 % à 1,1 %) mais a augmenté aux Pays-Bas (passant de 0,6 % à 0,7 %). Elle est par contre restée stable en France (0,4 %) ¹⁰.

Tableau 3. Inflation totale et des principaux groupes de produits en Belgique et dans les principaux pays voisins au premier trimestre 2017

(Taux de variation à 1 an d'écart, sauf indication contraire)

	Belgique	Moyenne des pays voisins	Allemagne	France	Pays-Bas	Poids en 2017 (en %)	
						Belgique	Moyenne pays voisins
Energie	18,4	7,4	6,1	10,1	5,4	9,0	9,7
Produits alimentaires transformés	1,6	1,0	1,9	0,0	0,9	13,5	11,8
Produits alimentaires non transformés	2,1	4,0	5,0	3,2	3,4	7,9	6,3
Services	1,8	1,0	1,0	1,0	0,8	42,3	45,5
Biens industriels non-énergétiques	0,8	0,5	1,2	-0,4	0,5	27,3	26,8
Inflation sous-jacente	1,4	0,8	1,1	0,4	0,7	83,0	84,0
IPCH	3,0	1,7	1,9	1,5	1,3	100,0	100,0
IPCH (taux de taxation constant)	2,5	1,6	1,9	1,3	1,2	100,0	100,0

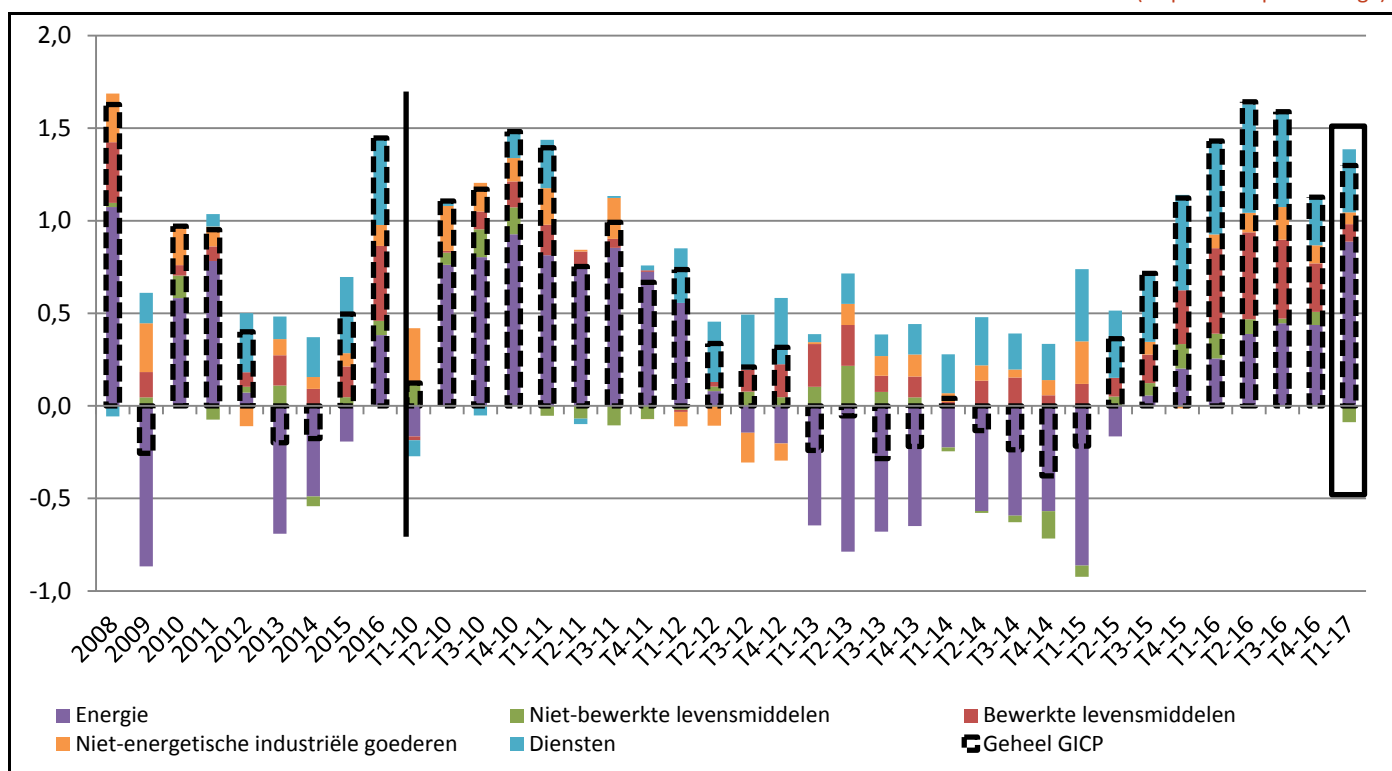
Sources : CE, SPF Économie, DG Statistique-Statistics Belgium.

¹⁰ À impôts indirects constants, l'inflation sous-jacente en Belgique aurait été de 1,3 % (à la place de 1,4 % actuellement). Celle des pays voisins serait restée inchangée. Au premier trimestre 2017, l'inflation sous-jacente en Belgique à impôts indirects constants (1,3 %) s'est avérée supérieure à la moyenne des pays voisins (0,8 %).

Au premier trimestre 2017, pour le huitième trimestre consécutif, l'écart d'inflation totale entre la Belgique et la moyenne de ses pays voisins a été défavorable pour notre pays, à hauteur de 1,3 point de pourcentage (1,2 point de pourcentage au quatrième trimestre 2016). À l'exception des produits alimentaires non transformés pour lesquels l'écart d'inflation (-0,1 point de pourcentage) a été bénéfique pour notre pays, la Belgique a affiché une inflation supérieure pour tous les autres groupes de produits, qui ont donc tous contribué négativement à l'écart d'inflation: 0,9 point de pourcentage pour l'énergie, 0,3 point de pourcentage pour les services, 0,1 point de pourcentage pour les produits alimentaires transformés et 0,1 point de pourcentage pour les biens industriels non énergétiques.

Graphique 5. Contribution des principaux groupes de produits à l'écart d'inflation entre la Belgique et les principaux pays voisins

(En points de pourcentage)



Sources : CE, SPF Économie, DG Statistiek-Statistics Belgium.

II Inflation pour l'énergie au premier trimestre 2017

II.1 Inflation pour l'énergie en Belgique

Les produits énergétiques ont enregistré une forte inflation au premier trimestre 2017, de 18,4 % en moyenne (contre 5,2 % au quatrième trimestre 2016). Cette accélération de l'inflation s'explique principalement par l'importante progression des prix sur un an pour les carburants et les combustibles liquides (mazout de chauffage), ainsi que par inflation à nouveau positive pour le gaz.

La contribution de ce groupe de produits à l'inflation totale s'est établie à 1,6 point de pourcentage sur une inflation totale de 3,0 % au cours du trimestre sous revue (contre une contribution de 0,5 point de pourcentage sur une inflation de 2,0 % au dernier trimestre 2016). Cette contribution positive est principalement le résultat de la forte hausse des prix à un an d'écart pour les produits pétroliers (combustibles liquides et carburants), et dans une moindre mesure de la hausse du prix de l'électricité.

Tableau 4. Évolution récente des prix à la consommation des produits énergétiques

(Taux de variation à 1 an d'écart, sauf indication contraire)

	2014	2015	2016	2016				2017	2017 – I			Contri- bution ¹	Poids ²
				I	II	III	IV	I	jan	fév	mar		
Carburants pour transports routiers	-3,7	-12,8	-5,3	-10,3	-10,2	-5,0	5,0	19,2	18,3	21,3	18,1	6,72	34,1
Combustibles liquides	-7,1	-25,7	-17,4	-30,6	-26,0	-14,4	5,1	43,8	47,3	50,6	34,5	6,18	13,9
Electricité	-9,6	11,9	28,3	29,4	40,6	29,1	16,9	17,0	19,4	21,2	11,1	5,13	33,9
Gaz	-5,6	-5,4	-11,8	-10,7	-14,5	-12,2	-10,0	2,0	-2,0	3,0	5,1	0,39	17,0
Combustibles solides	0,9	0,4	-1,3	-1,3	-1,6	-1,5	-1,0	-0,4	-0,5	-0,3	-0,4	0,00	1,1
Énergie	-6,0	-8,0	-0,6	-5,0	-2,9	0,3	5,2	18,4	18,2	21,3	15,8	18,41	100,0

Sources : CE, SPF Économie, DG Statistique-Statistics Belgium.

¹ Contribution à l'inflation du groupe au premier trimestre 2017 (en points de %), ² p.m. Poids en 2017 (en %).

Les prix à la consommation du mazout de chauffage et des carburants sont déterminés principalement par l'évolution du cours du pétrole sur les marchés internationaux. Les prix de l'électricité et du gaz sont pour leur part découplés explicitement par rapport aux cours du pétrole.

Produits pétroliers

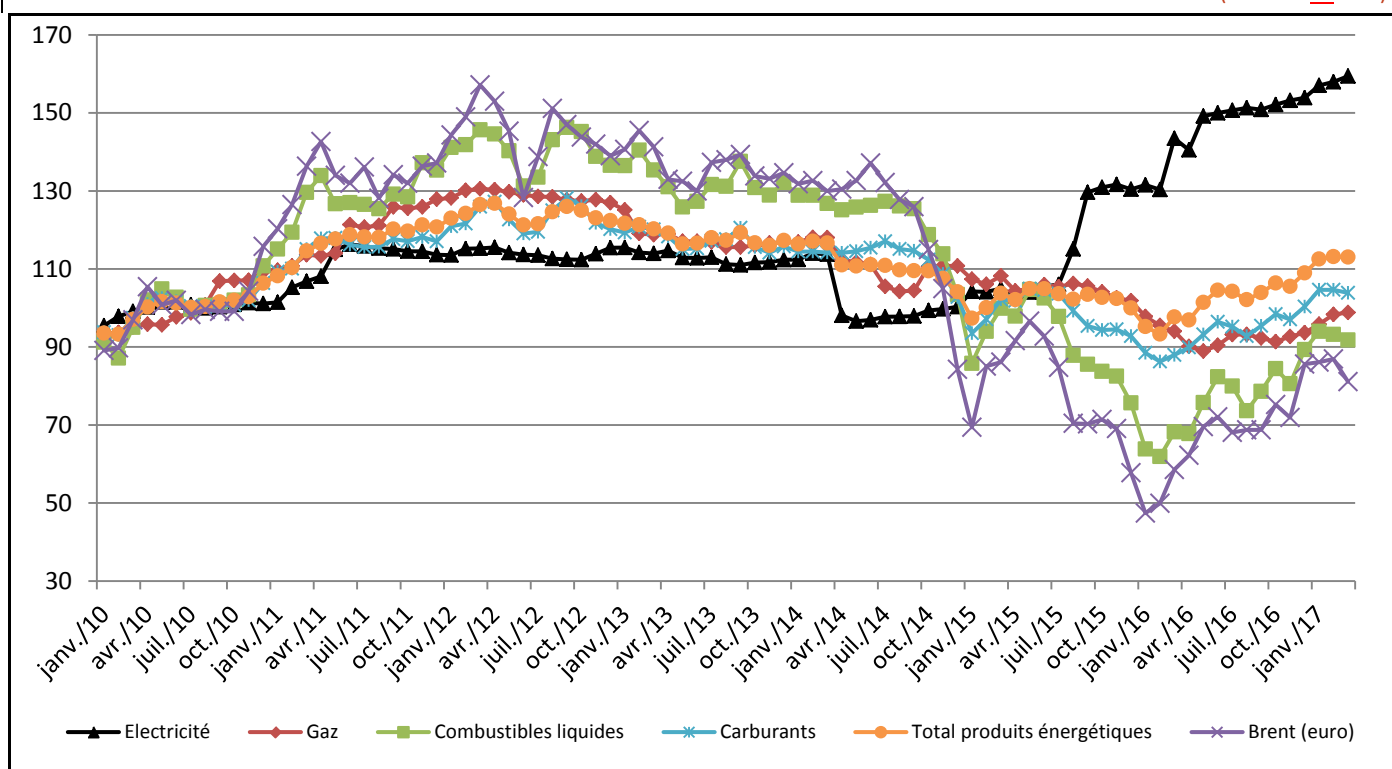
Après avoir chuté de 15,9 % en moyenne entre 2015 et 2016, le cours du pétrole en USD est orienté à la hausse depuis un an. Au premier trimestre 2017, il s'est établi en moyenne à 54,1 USD/baril, soit son niveau le plus haut depuis mi-2015. Par rapport à un an plus tôt, le prix moyen d'un baril de Brent a ainsi progressé en moyenne de 57,5 % au premier trimestre 2017. La dépréciation de l'euro par rapport au dollar (-3,4 % par rapport au premier trimestre 2016) a par ailleurs renforcé la hausse du cours du pétrole en euro. Celui-ci a en effet enregistré une hausse de 63,1 % sur base annuelle et s'est établi à 50,8 EUR/baril en moyenne au premier trimestre 2017 (voir graphique 6)¹¹.

La hausse du prix du pétrole au premier trimestre 2017 s'explique principalement par une réduction de l'offre mondiale de pétrole. En effet, les pays membres de l'OPEP, ainsi que onze pays producteurs non-membres de l'organisation, ont réduit leur production ce trimestre-ci suite à leur engagement pris fin 2016 de rééquilibrer le marché (accord de six mois renouvelable). Il est à noter cependant que le cours du pétrole est reparti à la baisse en mars dernier en raison de la plus grande production de pétrole de schiste aux Etats-Unis, stimulée par la remontée récente du cours du pétrole.

¹¹ Insee, [Prix du pétrole et des matières premières importées](#).

Graphique 6. Prix mensuels à la consommation des produits énergétiques

(Indice 2010=100)



Sources : Insee¹², CE, SPF Économie, DG Statistique-Statistics Belgium.

Suite à la forte progression du cours moyen du pétrole, les carburants et les combustibles liquides (mazout de chauffage), dont les prix réagissent quasi instantanément aux fluctuations du cours du pétrole, ont enregistré au premier trimestre 2017 une hausse de prix en glissement annuel de respectivement 19,2 % et 43,8 % en moyenne (contre une inflation de 5,0 % et 5,1 % au dernier trimestre 2016)^{13 14}.

¹² L'évolution du cours du pétrole est basée sur les données publiées par l'Insee, « [International prices of imported raw materials - Brent crude oil \(London\) - Prices in euros per barrel](#) ».

¹³ Pour rappel, les accises sur les carburants (essences et diesel) ont été modifiées à plusieurs reprises en 2016. Le 1^{er} janvier 2017, les accises sur les essences et le diesel ont à nouveau été augmentées suite à leur indexation. Le 14 janvier, le 14 mars et le 23 mars 2017, les accises sur le diesel ont été augmentées suite à l'application du cliquet positif, pour un montant total de 22,32 EUR/1000 litres. Le 14 et 23 mars 2017, les accises spéciales ont baissé pour les essences (baisse totale de 18,14 EUR/1000 litres), suite à l'application du cliquet négatif. Sans les diverses modifications des accises, la hausse des prix pour ces deux produits aurait été différente. En effet, à taxation constante, l'inflation pour les essences et le diesel au premier trimestre 2017 aurait atteint respectivement 14,1 % et 15,8 % (contre 14,2 % et 23,3 % en réalité).

¹⁴ L'évolution des tarifs officiels (prix maximum) des produits pétroliers en euro sont disponibles sur le site du SPF Économie. <http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/chiffres/energie/prix/>

Electricité et gaz

En ce qui concerne les prix à la consommation de l'électricité et du gaz, ceux-ci sont principalement influencés par le coût de la composante énergétique et par les tarifs de réseaux (distribution et transport). Divers impôts et taxes exercent également une influence non négligeable sur l'évolution de ces prix.¹⁵

Comme précisé dans les rapports précédents, le prix de vente de la composante énergétique est fixé librement par les fournisseurs depuis la libéralisation du marché de l'électricité et du gaz. Néanmoins, dans le cadre du mécanisme du filet de sécurité, les indexations des contrats variables d'électricité et de gaz sont soumises au préalable au contrôle de la CREG (régulateur fédéral). Ces indexations ont ainsi été autorisées le 1^{er} janvier 2017 pour les prix d'application au premier trimestre 2017.

Concernant les tarifs de transport d'électricité et de gaz, ceux-ci sont approuvés depuis 2008 par la CREG pour une durée de quatre ans¹⁶. Au 1^{er} janvier 2016, de nouveaux tarifs sont entrés en vigueur pour la période réglementaire 2016-2019. Ceux-ci ont néanmoins été modifiés à la hausse au premier trimestre 2017, tant pour le gaz¹⁷, que pour l'électricité^{18 19}.

La régulation des tarifs de distribution d'électricité et de gaz a quant à elle été transférée aux autorités de régulation régionales le 1^{er} juillet 2014 suite à la Sixième Réforme de l'État (loi spéciale du 6 janvier 2014).

En Région flamande, de nouveaux tarifs de distribution ont été approuvés par la VREG pour l'année 2017. Ceux-ci sont en hausse pour l'électricité, en raison entre autres d'un déficit budgétaire apparu en 2015 (causé entre autres par l'introduction de l'impôt des sociétés en 2015²⁰ et par une sous-estimation de certains coûts exogènes par la plupart des gestionnaires, comme les coûts des kWh gratuits, des certificats d'aides et des primes pour l'utilisation rationnelle de l'énergie (URE)) et d'une hausse du budget pour l'année sous-revue pour le financement des mesures de promotion de l'URE et pour les certificats d'aide. Pour le gaz, les nouveaux tarifs de distribution sont également en hausse par rapport aux tarifs moyens de 2016, mais la hausse est moins prononcée que pour l'électricité. Cette hausse s'explique principalement par un déficit budgétaire apparu en 2015 (suite à l'introduction de l'impôt des sociétés)²¹.

¹⁵ Les poids des différentes composantes varient fortement entre la facture d'électricité et celle du gaz. Ils peuvent également fortement varier selon le type de client considéré (profil de consommation et niveau de tension du raccordement), les zones de distribution, les régions et les fournisseurs.

¹⁶ Ils pouvaient néanmoins être indexés et, dans certains cas, être ajustés au cours de la période considérée (mais toujours après autorisation de la CREG).

¹⁷ Les tarifs de transport pour le gaz sont en hausse depuis le 1^{er} janvier 2017 en raison entre autres de leur indexation.

¹⁸ L'évolution à la hausse des tarifs de transport d'électricité entre 2016 et 2017 s'expliquent par l'actualisation d'un certain nombre de tarifs pour les obligations de service public (OSP) d'une part, et une série de surcharges, d'autre part. Ces modifications, approuvées par la CREG, portent entre autres sur l'augmentation des tarifs pour le financement des OSP relatives à la réserve stratégique. Une nouvelle surcharge a également été introduite en Région flamande afin de compenser le coût des taxes sur les pylônes et les tranchées décidées par certaines communes flamandes en 2016. Voir le communiqué de presse de la CREG : <http://www.creg.be/fr/publications/decision-b161117-cdc-658e40>.

¹⁹ Les tarifs de transport pour 2017, facturés par les fournisseurs d'énergie, sont entrés en vigueur le 1^{er} mars 2017.

²⁰ Dans le cadre de la loi programme du 19 décembre 2014, le gouvernement fédéral a pris la décision de modifier le champ d'application de l'impôt des sociétés, qui inclut dorénavant les intercommunales. Cet impôt des sociétés pour les intercommunales est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2015. Or, la majorité des gestionnaires du réseau de distribution sont des intercommunales. La plupart des gestionnaires concernés ont ainsi introduit une demande à la hausse de leurs tarifs de distribution afin de conserver leurs marges. Ce nouveau tarif "Impôt des sociétés" a été approuvé par les différents régulateurs régionaux au cours des deux premiers trimestres de l'année 2015. En Région flamande, les tarifs de distribution ont été adaptés au 1^{er} août 2015. Pour les sept premiers mois de 2015, il y avait donc encore un déficit, qui est maintenant comptabilisé.

²¹ Voir site de la VREG : http://www.vreg.be/sites/default/files/document/nota_toegelaten_inkomen_2017_2.pdf.

En Région wallonne, les tarifs de distribution ont été approuvés par la CWaPE pour la période régulatoire 2017²². Ceux-ci sont en hausse pour l'électricité, en raison entre autres de la hausse des coûts liés au développement des réseaux intelligents et au développement de la plateforme d'échange de données Atrias (plateforme de concertation entre gestionnaires de réseau, fournisseurs et régulateurs régionaux)²³. Pour le gaz, les tarifs de distribution pour 2017 sont relativement stables.

A Bruxelles, de nouveaux tarifs de distribution de gaz et de l'électricité sont entrés en vigueur au 1^{er} janvier 2015, et ce pour une durée de cinq ans (de 2015 à 2019). Après avoir été indexés au 1^{er} janvier 2016, ces tarifs ont été revus à la baisse par le régulateur BRUGEL pour l'année 2017 suite à une adaptation des méthodologies tarifaires²⁴.

Rappelons que depuis mars 2016, une taxe supplémentaire sur l'électricité est appliquée en Flandre afin de résorber la dette liée au système des certificats verts. Celle-ci a été instaurée pour une période de cinq ans et intégrée dans la cotisation Fonds énergie qui figure déjà sur la facture d'électricité. Au 1^{er} janvier 2017, cette cotisation Fonds énergie a été indexée, pour s'élever dorénavant à 103,37 EUR par an pour les consommateurs flamands consommant au maximum 5000 kWh.

Electricité

Le rythme de progression des prix à un an d'écart de l'électricité s'est stabilisé au premier trimestre 2017, s'établissant à 17,0 %, contre 16,9 % au trimestre précédent. À taux de taxation constant (sans augmentation de la contribution énergie en Flandre, avec impact sur l'inflation jusqu' en février 2017), l'inflation pour l'électricité au premier trimestre 2017 aurait atteint 5,9 %, soit 11,1 points de pourcentage de moins par rapport à la situation réelle.

Sur la base de l'indicateur « facture belge moyenne d'électricité »²⁵, il est possible d'évaluer l'évolution des différentes composantes du prix de l'électricité, à savoir la composante énergétique, les tarifs de réseaux et les taxes et surcharges. Dans la facture totale d'électricité, la part de ces composantes au premier trimestre 2017 était de 30,3 % pour la composante énergétique, 45,8 % pour les tarifs de réseaux, 7,7 % pour les taxes et redevances et 16,2 % pour la TVA. Pour la facture totale de gaz, ces parts s'élèvent respectivement à 52,1 %, 27,7 %, 3,0 % et 17,2 %.

Le coût de la composante énergétique du prix de l'électricité (y compris coûts énergie verte et cogénération) a enregistré une inflation de 21,8 % en moyenne (contre 13,3 % au trimestre précédent). Elle a ainsi atteint 8,91 cents/kWh (soit 30,3 % du prix total de l'électricité pour un profil de consommation type) au premier trimestre 2017. Cette hausse de prix sur un an s'explique essentiellement par la suppression de l'électricité gratuite en Flandre²⁶ et dans une moindre mesure par la hausse du coût de la composante énergétique pure (hausse de la valeur des paramètres d'indexation des contrats variables et hausse des tarifs fixes, soit +4,6 % en moyenne par rapport à un an plus tôt pour le prix/kWh et la redevance). En ce qui concerne la cotisation énergie verte et la contribution cogénération, qui représentent environ

²² Il est à noter que les tarifs de Gaselwest et de PBE de 2016 ont été prolongés au-delà du 1^{er} janvier 2017.

²³ Voir Communiqué de presse du 15/12/2016 de la CWaPE.

²⁴ Selon le Communiqué de presse du 02/12/2016 de BRUGEL : « Les dispositions apportées aux méthodologies tarifaires permettent d'une part de limiter la création de soldes régulatoires à l'avenir et d'autre part d'utiliser les soldes existants afin de diminuer les tarifs en cours de période régulatoire. L'effet directement visible dès 2017 consiste à l'utilisation d'une partie des soldes disponibles. Cette utilisation a comme conséquence une baisse structurelle des tarifs ». <http://www.brugel.be/Files/media/SIGI/5841696e1a22a.pdf>.

²⁵ La méthodologie utilisée pour l'élaboration de l'indicateur relatif à la facture moyenne d'électricité pour le consommateur est présentée dans le « [Rapport annuel 2011 de l'Observatoire des prix](#) ».

²⁶ Pour rappel, l'attribution d'électricité gratuite en Flandre a été supprimée depuis le 1^{er} janvier 2016, bien qu'une mesure transitoire avait été prévue jusqu'en avril 2016. La prise en compte de cette suppression dans l'IPCH n'a donc été visible dans l'indice qu'à partir de mai 2016.

23,1 % de la composante énergétique (soit 7,0 % du prix total de l'électricité), celles-ci ont progressé de 2,0 % en moyenne par rapport à un an plus tôt²⁷.

Les tarifs de réseaux (y compris la location de compteur et le tarif prosommateur) se sont élevés en moyenne à 13,48 cents/kWh au cours de la période sous revue. Ils ont ainsi représenté 45,8 % du prix total de l'électricité. Leur rythme de progression sur un an s'est élevé à 6,0 % ce trimestre (contre 2,8 % au trimestre précédent). Plus précisément, les tarifs de transport d'électricité (avec un poids de 7,0 % dans le prix total) ont légèrement progressé en glissement annuel, de 1,1 % en moyenne ce trimestre-ci (et de 3,8 % en mars dernier), en raison de l'application des nouveaux tarifs à partir du 1^{er} mars 2017 (voir ci-dessus).

Les tarifs de distribution (avec un poids de 38,0 % dans le prix total, tarif prosommateur compris) ont progressé quant à eux de 7,5 % sur un an (contre 3,5 % au trimestre précédent), en raison principalement de l'entrée en vigueur de nouveaux tarifs de distribution en janvier 2017 (voir ci-dessus). Des différences importantes s'observent néanmoins entre les Régions. En effet, les Régions wallonne et flamande ont affiché une hausse de respectivement 4,6 % et de 9,9 % sur un an, alors que la Région bruxelloise a connu une baisse de ces tarifs en glissement annuel de 3,6 % en moyenne ce trimestre.

La composante taxes et surcharges (hors TVA)²⁸, avec une part de 7,7 % du prix total, a doublé en moyenne au premier trimestre 2017 par rapport à un an plus tôt, suite principalement à l'augmentation de la cotisation Fonds énergie en mars 2016 (et à son indexation en janvier 2017) en Région flamande visant à financer la dette liée aux certificats verts.

Il apparaît ainsi que la hausse à un an d'écart des prix à la consommation de l'électricité au premier trimestre 2017 résulte principalement de la suppression des kWh gratuits en Flandre, de la hausse des autres taxes (principalement de la cotisation Fonds énergie en Flandre), et dans une moindre mesure de l'augmentation des tarifs de distribution et du coût de la composante énergétique pure.

Au premier trimestre 2017, la facture annuelle totale de l'électricité pour un ménage standard (consommation annuelle de 3.500 kWh en mono-horaire) s'est élevée à 1030 EUR en moyenne, soit une hausse de 134 EUR par rapport à un an plus tôt²⁹.

Il existe néanmoins d'importantes différences entre les Régions. En effet, en Région bruxelloise et en Région wallonne, la facture annuelle totale pour l'électricité pour un ménage standard s'est élevée respectivement à 762 EUR et 928 EUR en moyenne au premier trimestre 2017, soit une hausse de respectivement 16 EUR et 39 EUR sur un an. En Région flamande, la facture a augmenté de 207 EUR sur un an, atteignant ainsi 1.134 EUR ce trimestre-ci³⁰.

Tableau 5. Coût moyen annuel de la facture totale d'électricité (consommation annuelle de 3.500 kWh en mono-horaire)

(En euro, facture annuelle)

	T1 2016	T1 2017	Variation
Flandre	928	1.134	+ 207
Wallonie	889	928	+ 39
Bruxelles	746	762	+ 16
Belgique	897	1030	+ 134

²⁷ Le consommateur belge paie, au sein de sa facture d'électricité, une cotisation énergie verte (dans les trois Régions) et une contribution cogénération (uniquement en Flandre). Celles-ci, établies librement par les fournisseurs d'électricité, visent à récupérer les frais liés à leur obligation d'achat de certificats verts (quota fixé par décret). Pour plus de renseignements : SPF Economie, [« Rapport du premier trimestre 2013 de l'Observatoire des prix »](#).

²⁸ Cette composante comprend entre autres la cotisation sur l'énergie, la cotisation fédérale et la cotisation Fonds énergie.

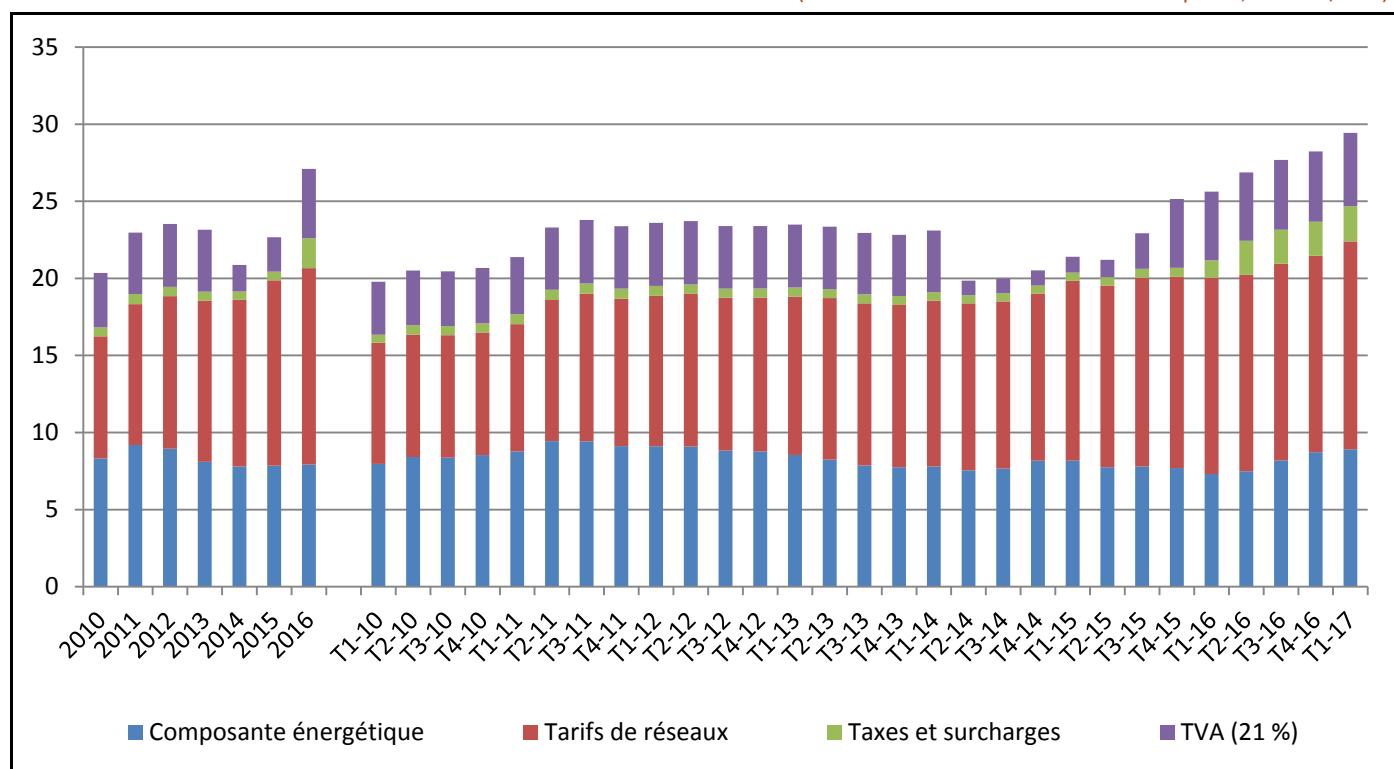
²⁹ La méthode de calcul est basée sur l'approche acquisition, suivant les directives d'Eurostat pour l'IPCH. Cette approche prend en compte un prix d'achat estimé (sur base annuelle) à la signature d'un contrat. Ce prix estimé est ainsi basé sur une seule valeur (la valeur actuelle) des différentes composantes des prix appliqués par les fournisseurs d'énergie contrairement à l'approche paiement qui considère la moyenne des prix mensuels des 12 derniers mois pondérés par les niveaux de consommation mensuels.

³⁰ Les résultats peuvent fortement varier selon le profil de consommation considéré.

Sources : Calculs propres, VREG, CWaPE, BRUGEL, SPF Économie.

Graphique 7. Indicateur pour une facture moyenne d'électricité et ses composantes

(Profil de consommation Dc1 -3.500 kWh par an, en cents/kWh)



Sources : Calculs propres, VREG, CWaPE, BRUGEL, SPF Économie.

Rem 1 : Dans la facture d'électricité, les tarifs de réseaux couvrent les coûts de l'utilisation des réseaux de distribution et de transport.

Rem 2 : La quantité d'électricité gratuite accordée en Région flamande a été intégrée dans la composante énergétique³¹.

Rem 3 : Entre avril 2014 et août 2015, le taux de TVA a diminué de 21 % à 6 %. Depuis septembre 2015, le taux de TVA est à nouveau de 21 %.

Rem 4 : La cotisation fédérale et la contribution au Fonds Energie ne sont pas soumises à la TVA.

Gaz

En ce qui concerne le gaz, le consommateur a payé en moyenne 2,0 % de plus que l'année passée sur la même période (contre une inflation de -10,0 % au trimestre précédent).

L'indicateur « facture belge moyenne de gaz » montre que le coût de la composante énergétique du prix du gaz (y compris le coût du transport) a enregistré une progression en glissement annuel de 7,8 % en moyenne en ce début d'année (contre -12,7 % au trimestre précédent). Au premier trimestre 2017, cette composante a ainsi atteint 2,85 cents/kWh (soit 52,1 % de la facture totale pour le gaz pour un profil de consommation type). Cette augmentation du coût de la composante énergétique s'explique par une hausse de la valeur des paramètres d'indexation des contrats variables et par une hausse des tarifs fixes ce trimestre. Il est à noter que les tarifs de transport de gaz naturel, qui sont intégrés dans la composante énergétique, ont pour leur part été augmenté en janvier 2017 (soit une hausse de 5,4 %

³¹ L'attribution d'électricité gratuite en Flandre a été supprimée depuis le 1^{er} janvier 2016, mais une mesure transitoire est prévue jusqu'en avril 2016. En effet, l'électricité gratuite est comptabilisée lors du décompte annuel. Pour les consommateurs qui reçoivent leur décompte annuel avant le 1^{er} mai, ceux-ci ne bénéficient de leur quantité d'électricité gratuite pour l'année en cours que l'année suivante. A titre d'exemple, pour un contrat de fourniture d'énergie passé le 1^{er} avril 2014, le fournisseur doit fournir de l'électricité gratuite pour toute l'année 2014, mais cette électricité gratuite sera octroyée lors du décompte annuel de l'année suivante, en avril 2015 dans notre exemple. Par conséquent, la mesure relative à la suppression de l'électricité gratuite n'entrera donc réellement en vigueur qu'à partir du 1^{er} mai 2016, étant donné que tous les consommateurs recevant leur décompte avant le 1^{er} mai 2016 auront encore droit à leur quantité d'électricité gratuite pour l'année 2015. La prise en compte de cette suppression dans l'IPCH ne sera dès lors visible que dans l'indice de mai 2016.

au premier trimestre par rapport à un an plus tôt, avec un poids de 6,8 % au sein de cette composante ce trimestre³²⁾³³.

En janvier 2017, de nouveaux tarifs de réseaux (distribution et activités de mesurage et de comptage) ont été approuvés par les régulateurs régionaux. En moyenne, les coûts de la distribution de gaz ont augmenté légèrement pour les consommateurs finaux ce trimestre-ci en glissement annuel, soit de 0,9 %. Des différences existent cependant entre les Régions. Ainsi, la Région flamande a connu une progression des coûts de réseaux sur un an de 2,5 %. En Région wallonne, ils sont restés stables en moyenne alors que la Région bruxelloise a vu ses coûts de réseaux baisser de 1,6 % de ces tarifs sur la même période. La part des coûts de distribution dans le montant total de la facture de gaz a ainsi atteint 27,7 % en moyenne ce trimestre, soit 1,5 cent/kWh.

Les taxes et surcharges (hors TVA)³⁴ sur le gaz ont en moyenne diminué de 3,2 % au premier trimestre 2017 par rapport à un an plus tôt. Cependant, vu le poids relativement limité des taxes dans la facture totale de gaz (3,0 %), cet impact est négligeable.

Au total, il apparaît que la hausse sur un an des prix à la consommation du gaz au premier trimestre 2017 est principalement le résultat d'une augmentation du coût de la composante énergétique.

Au premier trimestre 2017, la facture annuelle totale du gaz pour un ménage standard (consommation annuelle de 23.260 kWh par an) a atteint un montant total moyen de 1.273 EUR, soit une hausse de 61 EUR par rapport à un an plus tôt³⁵.

Plus précisément, en Région flamande, la facture annuelle totale pour le gaz pour un ménage standard s'élevait au premier trimestre 2017 en moyenne à 1.177 EUR, contre 1.288 EUR en Région bruxelloise et à 1.440 EUR en Région wallonne, soit respectivement une hausse de 66 EUR, 62 EUR et 53 EUR sur un an³⁶.

Tableau 6. Coût moyen annuel de la facture totale de gaz (consommation annuelle de 23.260 kWh)

(En euro, facture annuelle)

	T1 2016	T1 2017	Variation
Flandre	1.111	1.177	66
Wallonie	1.387	1.440	53
Bruxelles	1.226	1.288	62
Belgique	1.212	1.273	+61

Sources : Calculs propres, VREG, CWaPE, BRUGEL, SPF Économie.

³² L'inflation des tarifs de transport du gaz naturel, ainsi que sa part dans la facture totale ont été estimées sur base des données publiées par les fournisseurs de gaz dans leurs fiches tarifaires mensuelles.

³³ Si les tarifs de transport ne sont pas pris en compte, la hausse du coût de la composante énergétique « pure » du gaz au premier trimestre 2017 aurait été de 8,0 %.

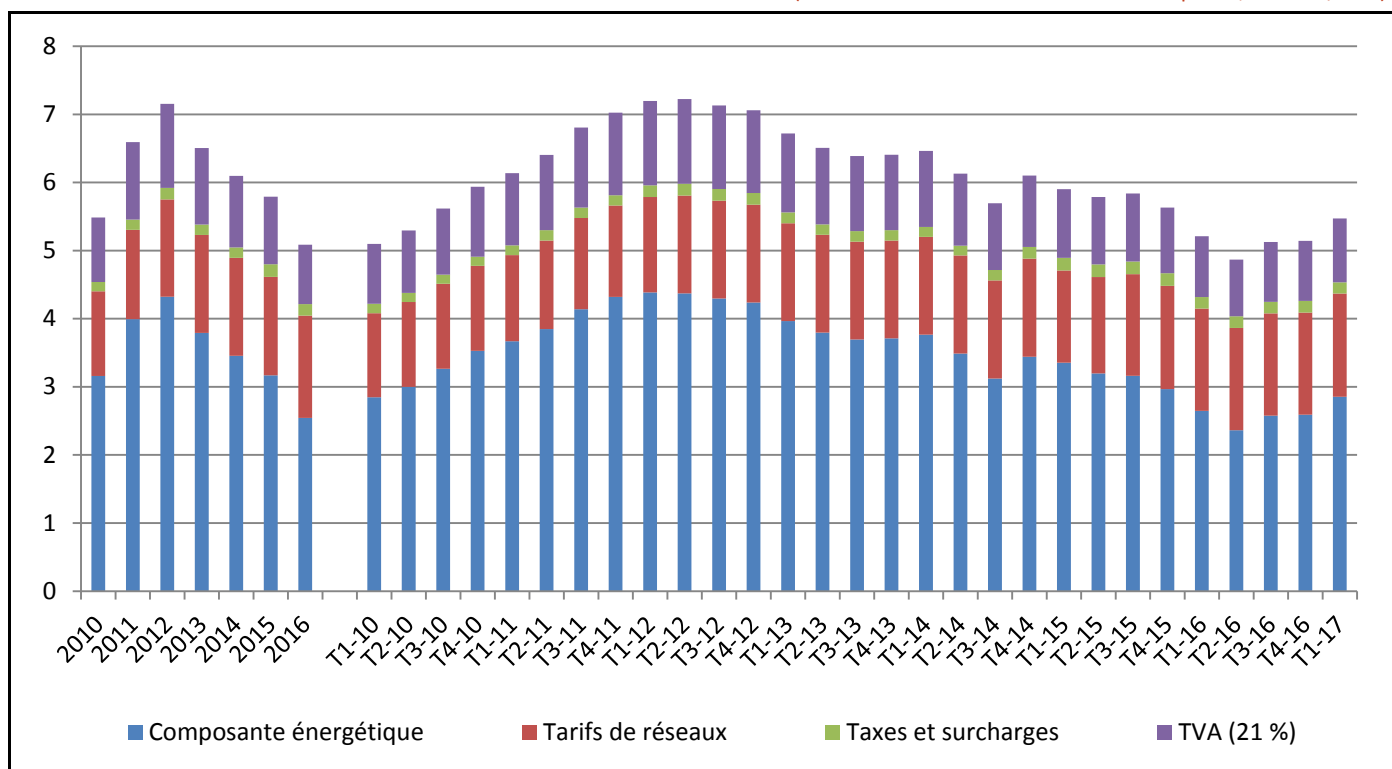
³⁴ Cette composante comprend la cotisation sur l'énergie, la cotisation fédérale, la surcharge clients protégés, la redevance de raccordement pour la Région wallonne et le droit supplémentaire pour le financement des Obligation de service public à Bruxelles.

³⁵ Pour rappel, la méthode de calcul est basée sur l'approche acquisition, suivant les directives d'Eurostat pour l'IPCH, et ne prend pas en compte les niveaux de consommation mensuels.

³⁶ Les résultats peuvent fortement varier selon le profil de consommation considéré.

Graphique 8. Indicateur pour une facture moyenne de gaz naturel et ses composantes

(Profil de consommation D3 -23.260 kWh par an, en cents/kWh)



Sources : Calculs propres, VREG, CWaPE, BRUGEL, SPF Économie.

Rem 1 : Dans la facture de gaz, les tarifs de réseaux couvrent les coûts de l'utilisation des réseaux de distribution.

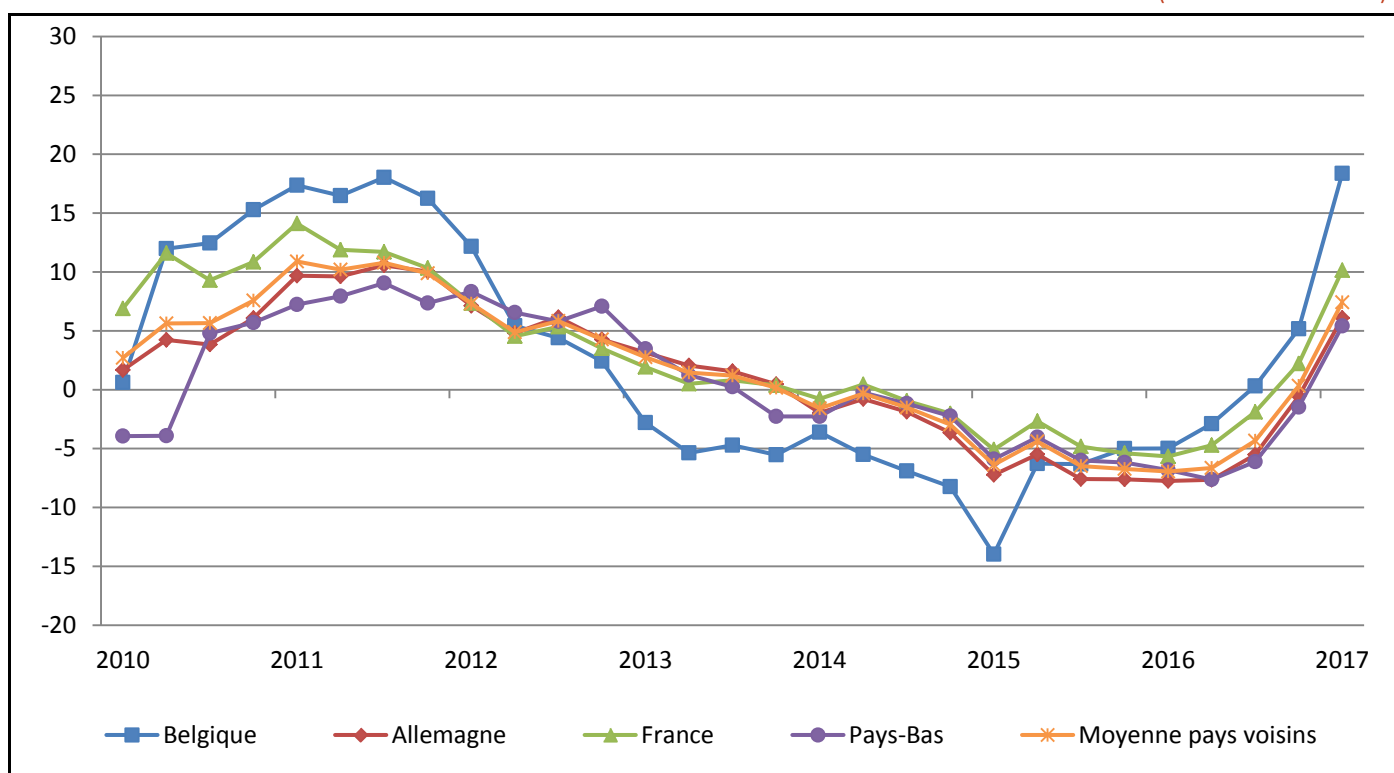
Rem 2 : La surcharge clients protégés et la cotisation fédérale (depuis avril 2014) ne sont pas soumises à la TVA.

II.2 Inflation pour l'énergie dans les principaux pays voisins

Au premier trimestre 2017, la hausse des prix pour l'énergie à un an d'écart a atteint 7,4 % en moyenne dans les pays voisins (contre 0,3 % au trimestre précédent), à cause d'une forte hausse de l'inflation pour les carburants et les combustibles liquides. En Belgique, l'inflation pour l'énergie s'est établie à 18,4 % (contre 5,2 % au trimestre passé). La contribution de ce groupe de produits à l'écart d'inflation totale s'est donc révélée en défaveur de la Belgique ce trimestre pour 0,9 point de pourcentage. La hausse des prix pour l'énergie s'est renforcée ce trimestre dans l'ensemble des pays voisins. L'inflation est ainsi passée de -1,5 % à 5,4 % pour les Pays-Bas, de -0,6 % à 6,1 % pour l'Allemagne et de 2,2 % à 10,1 % pour la France. À impôts indirects constants, l'inflation pour l'énergie aurait été de 14,9 % en Belgique (à la place de 18,4 % actuellement, à cause principalement de la hausse des autres taxes pour l'électricité, ainsi que des diverses modifications des accises sur les carburants). En France, l'inflation pour l'énergie à taxation indirecte constante aurait été de 8,4 % (à la place de 10,1 % actuellement, à cause notamment du gaz et des produits pétroliers) et aux Pays-Bas de 4,6 % (à la place de 5,4 % actuellement, à cause notamment de l'électricité et du gaz). En Allemagne, l'inflation des produits énergétiques n'aurait quant à elle pas été modifiée (6,1 %).

Graphique 9. Évolution trimestrielle des prix à la consommation des produits énergétiques en Belgique et dans les principaux pays voisins

(Variation à 1 an d'écart)



Sources : CE, SPF Économie, DG Statistique-Statistics Belgium.

Au premier trimestre 2017, l'écart d'inflation pour l'énergie s'est révélé en défaveur de la Belgique, à cause principalement de l'électricité et des combustibles liquides et, dans une bien moindre mesure, des carburants et du gaz.

Electricité et gaz

Electricité

Alors qu'en Belgique, l'augmentation des prix de l'électricité a atteint 17,0 % ce trimestre en glissement annuel, le rythme de progression des prix pour l'électricité s'est révélé assez faible en moyenne dans les pays voisins, soit 0,7 % (contre 0,1 % au trimestre précédent). En France, les prix se sont réduits à un an d'écart (-0,3 % contre une inflation de 1,8 % au trimestre passé). Aux Pays-Bas, les prix sont également en baisse sur un an, mais beaucoup moins fortement

qu'au trimestre passé (-0,4 %, contre -14,3 % au trimestre passé). En Allemagne, les prix pour l'électricité ont par contre progressé de 1,5 % par rapport à un an plus tôt (contre 0,8 % au trimestre précédent)³⁷.

Le niveau des prix de l'électricité a également été analysé en Belgique et dans les pays voisins, sur la base de chiffres publiés par la CREG³⁸. Par rapport à la moyenne des pays voisins, la méthodologie de la CREG montre que le consommateur belge a payé 16,1 % de plus pour sa facture d'électricité³⁹ au premier trimestre 2017. En comparaison individuelle avec chaque pays voisin, le consommateur belge a payé sa facture d'électricité 58,7 % de plus qu'en France et 64,5 % de plus qu'aux Pays-Bas. Il a cependant moins déboursé que le consommateur allemand, soit 7,2 % de moins (afin de financer les investissements dans les sources d'énergie renouvelables, l'Allemagne a augmenté les impôts sur l'électricité début 2013).

Gaz

La baisse des prix pour le gaz s'est réduite au premier trimestre 2017 en moyenne dans les pays voisins, soit -0,7 % (contre -2,7 % au trimestre passé), alors que l'inflation est devenue positive dans notre pays (pour rappel, les prix pour le gaz ont augmenté de 2,0 % sur un an, contre -10,0 % au trimestre passé). L'inflation pour le gaz a progressé en France, soit +3,8 % (contre -4,5 % au trimestre précédent), alors qu'elle est devenue négative aux Pays-Bas (-0,3 % contre +1,6 % au trimestre précédent). Par contre, en Allemagne, l'inflation pour le gaz s'est relativement stabilisée à -2,8 % (-2,9 % au trimestre passé)⁴⁰.

Tout comme pour l'électricité, la CREG compare également les prix du gaz entre la Belgique et les pays voisins. Au premier trimestre 2017, le consommateur belge a dû déboursier, en moyenne, 9,0 % de moins pour sa facture totale de gaz naturel par rapport à ses voisins. En comparant avec chaque pays voisin séparément, le consommateur belge a respectivement payé 4,1 %, 11,0 % et 23,7 % de moins par rapport à ses voisins allemands, français, et néerlandais.

³⁷ À taux d'impôts indirects constants, l'inflation pour l'électricité aurait été de 10,2 % en Belgique (contre 17,0 % actuellement). En France, elle serait établie à -0,4 % (contre -0,3 % actuellement). Aux Pays-Bas, les prix pour l'électricité se seraient plus fortement réduits si les taux de taxation indirecte n'avaient pas été modifiés : -2,6 % (contre -0,4 % actuellement), à cause d'une hausse des contributions pour les consommateurs. En Allemagne, l'inflation pour l'électricité n'aurait pas été modifiée (1,5 %).

³⁸ Cette comparaison entre factures énergétiques belge et étrangère est réalisée sur la base de la méthodologie développée par Frontier Economics dans l'étude « International comparison of electricity and gas prices for households » et affinée par la CREG. Pour davantage d'informations sur ces publications ainsi que sur la méthodologie : SPF Économie « [Rapport annuel 2013 de l'Observatoire des prix](#) », ICN. Pour chacun des pays, la CREG compare les prix sur la base de trois contrats : l'offre standard du fournisseur standard, la meilleure offre et une offre concurrentielle du deuxième fournisseur du marché.

³⁹ Soit le total de toutes les composantes, en ce compris les tarifs de réseaux, la TVA et les diverses taxes.

⁴⁰ À taux d'impôts indirects constants, l'inflation pour le gaz aurait été de 0,7 % en France (contre 3,8 % actuellement, à cause de l'augmentation de la Taxe Intérieure sur Consommation de Gaz Naturel – TICGN en janvier 2017) et de -1,5 % aux Pays-Bas (contre -0,3 % actuellement). En Belgique et en Allemagne l'inflation pour le gaz n'aurait pas été modifiée (respectivement +2,0 % et -2,8 %).

Produits pétroliers

En ce qui concerne les combustibles liquides, l'ensemble des principaux pays voisins ont vu leur prix fortement progresser à un an d'écart ce trimestre. Comparés à la période correspondante de l'année précédente, ils ont augmenté de 22,2 % en moyenne dans les pays voisins au premier trimestre (-2,0 % au trimestre précédent), soit une hausse moins prononcée qu'en Belgique (pour rappel 43,8 % contre 5,1 % au trimestre précédent). En Allemagne, le prix des combustibles liquides a augmenté de 16,8 % en glissement annuel (-5,4 % au trimestre précédent) et en France de 36,1 % (6,7 % au trimestre précédent)^{41 42}.

Les prix des carburants ont également fortement progressé sur un an en moyenne dans les pays voisins ce trimestre (14,6 % contre 2,6 % au trimestre précédent), mais moins fortement que dans notre pays. En Allemagne, les prix des carburants ont augmenté de 13,3 % par rapport au premier trimestre 2016, de 12,6 % aux Pays-Bas et de 17,3 % en France (au trimestre précédent, l'inflation des carburants dans ces pays était respectivement de 1,3 %, 3,0 % et 4,2 %)⁴³.

Le niveau des prix des produits pétroliers peut aussi être analysé en Belgique et dans les pays voisins, sur base des données (TVA et accises incluses) publiées par la Commission européenne⁴⁴. Selon ces données, la Belgique a affiché au premier trimestre 2017, un niveau de prix moins élevé pour l'essence par rapport aux principaux pays voisins : le prix (euro super 95) en Belgique était 2,7 % moins élevé qu'en moyenne dans les pays voisins (vis-à-vis des pays individuels, la Belgique était 12,3 % moins cher qu'aux Pays-Bas, 2,1 % moins cher qu'en France et 1,2 % moins cher qu'en Allemagne)⁴⁵. Pour le diesel par contre, le prix en Belgique était plus élevé que dans les pays voisins en moyenne, soit 2,5 % plus cher (0,8 % plus cher par rapport aux Pays-Bas, 5,1 % plus cher par rapport à l'Allemagne mais 0,4 % moins cher par rapport à la France)⁴⁶. Le gasoil de chauffage s'est révélé quant à lui bien meilleur marché en Belgique, soit 15,3 % moins cher par rapport à la moyenne des pays voisins (24,7 % moins cher par rapport à la France et 6,7 % moins cher par rapport à l'Allemagne)⁴⁷. De manière générale, le niveau de prix moins élevé en Belgique pour l'essence et le gasoil de chauffage est lié à des accises plus faibles dans notre pays par rapport aux pays voisins. Par contre, le prix supérieur pour le diesel est le résultat entre autres d'une augmentation des accises sur ce produit en Belgique⁴⁸.

⁴¹ Les combustibles liquides ne sont pas repris dans l'indice des prix des Pays-Bas.

⁴² À taux d'impôts indirects constants, l'inflation pour les combustibles liquides aurait été de 32,6 % en France (contre 36,1 % actuellement). En Belgique et en Allemagne l'inflation pour cette catégorie n'aurait pas été modifiée.

⁴³ À taux d'impôts indirects constants, l'inflation pour les carburants aurait été de 14,9 % en Belgique (contre 19,2 % actuellement), de 14,9 % en France (contre 17,3 % actuellement) et aux Pays-Bas de 12,5 % (contre 12,6 % actuellement). En Allemagne l'inflation pour les carburants n'aurait pas été modifiée (13,3 %).

⁴⁴ [The European Market Observatory for Energy](#).

⁴⁵ Selon les dernières données disponibles, par rapport à la situation en Belgique, les accises pour l'essence (sans plomb, 62,3 cents par litre en Belgique) étaient 4,4 % plus élevées en France, 5,0 % plus élevées en Allemagne et 23,5 % plus élevées aux Pays-Bas. Le taux de TVA pour l'essence était, en 2017, de 21 % en Belgique et aux Pays-Bas, 20 % en France et 19 % en Allemagne.

⁴⁶ Selon les dernières données disponibles, par rapport à la situation en Belgique, les accises pour le diesel (50,8 cents par litre en Belgique), étaient 4,5 % plus élevées en France, mais 4,6 % plus faibles aux Pays-Bas et 7,3 % plus faibles en Allemagne. Le taux de TVA pour le diesel était, en 2017, de 21 % en Belgique et aux Pays-Bas, 20 % en France et 19 % en Allemagne.

⁴⁷ Les accises pour le gasoil de chauffage sont beaucoup moins élevées en Belgique (1,726 cent par litre en Belgique) que dans les pays voisins. Selon les dernières données disponibles, par rapport à la situation en Belgique, les accises pour le gasoil de chauffage étaient de l'ordre de 3,6 fois plus élevées en Allemagne, 6,9 fois plus élevées en France. Le taux de TVA pour le gasoil de chauffage était en 2017 de 21 % en Belgique, 20 % en France et 19 % en Allemagne. Le gasoil de chauffage n'est pas repris dans l'indice des prix des Pays-Bas.

⁴⁸ Dans le cadre du tax shift de novembre 2015, le gouvernement a en effet exprimé sa volonté d'augmenter progressivement les taxes sur le diesel en faveur d'une diminution des taxes sur l'essence dans le but d'orienter les consommateurs à opter pour une motorisation à l'essence.

Tableau 7. Inflation pour l'énergie et principales catégories en Belgique et dans les principaux pays voisins au premier trimestre 2017

(Taux de variation à 1 an d'écart, sauf indication contraire)

	Belgique	Moyenne des pays voisins	Allemagne	France	Pays-Bas	Poids en 2017 (en %)	
						Belgique	Moyenne pays voisins
Carburants pour transports routiers	19,2	14,6	13,3	17,3	12,6	34,1	39,9
Combustibles liquides	43,8	22,2	16,8	36,1	Nd	13,9	8,3
Electricité	17,0	0,7	1,5	-0,3	-0,4	33,9	29,7
Gaz	2,0	-0,7	-2,8	3,8	-0,3	17,0	19,1
Combustibles solides	-0,4	1,1	1,8	0,5	Nd	1,1	1,2
Énergie	18,4	7,4	6,1	10,1	5,4	100,0	100,0
Énergie (taux de taxation constant)	14,9	6,8	6,1	8,4	4,6	100,0	100,0

Sources : CE, SPF Économie, DG Statistique-Statistics Belgium.

Nd : non disponible. 8.3.

III Inflation pour les produits alimentaires transformés au premier trimestre 2017

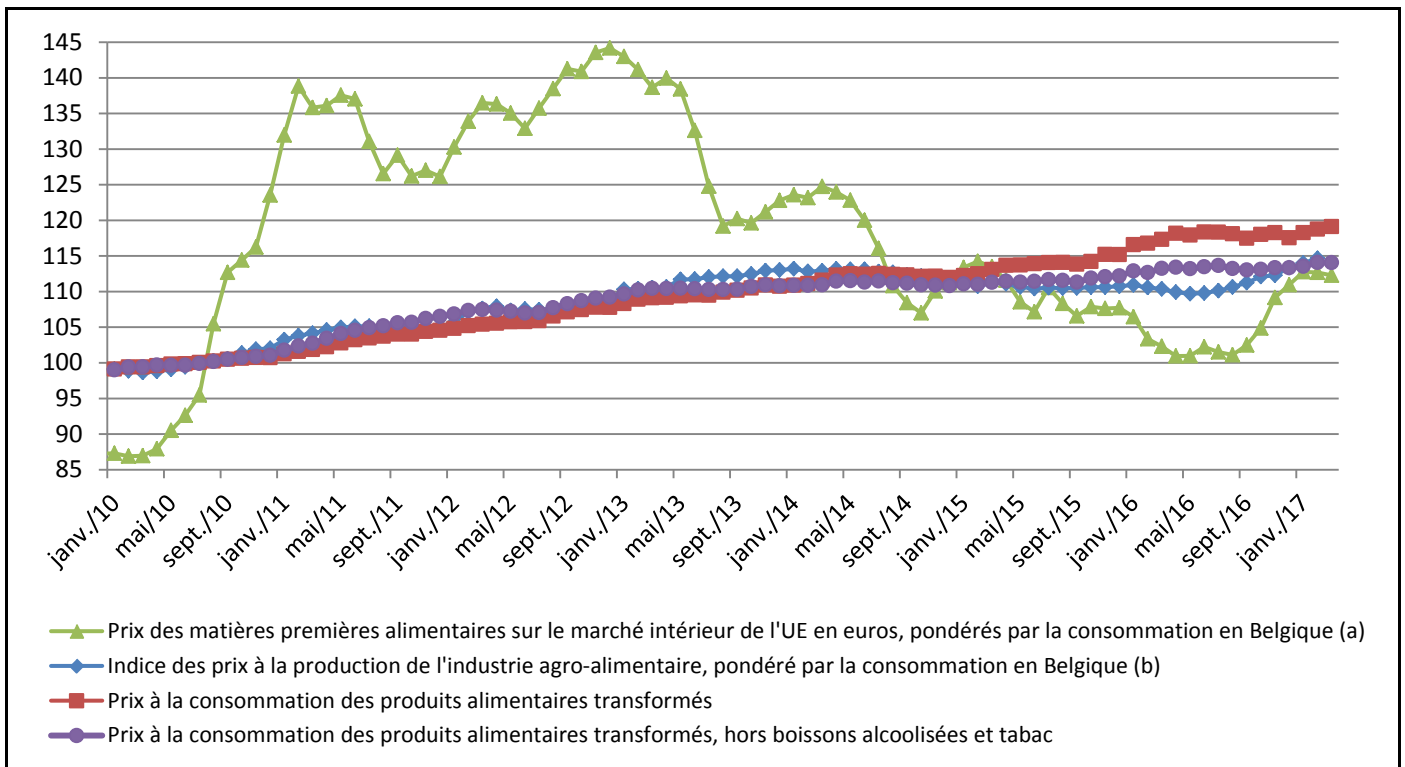
III.1 Inflation pour les produits alimentaires transformés en Belgique

Les cours des matières premières des produits alimentaires transformés (exprimés en euros) ont augmenté en moyenne de 8,2 % au premier trimestre 2017 par rapport à un an plus tôt. En mars 2017, les cours des matières premières des produits alimentaires transformés ont augmenté de 11,0 % par rapport à août 2016. Au premier trimestre 2017, les hausses de prix en glissement annuel sur le marché des matières premières résultent principalement de la hausse du prix des produits laitiers⁴⁹, des huiles comestibles et du sucre blanc sur le marché européen, ainsi que de l'augmentation du cours du café en grains.

⁴⁹ Les prix des produits laitiers sur le marché mondial sont à nouveau orientés à la hausse après une longue période de tendance baissière (bien que le prix du lait en poudre diminue à nouveau légèrement depuis début 2017). En mars 2017, les prix sur le marché mondial du lait écrémé et entier en poudre, du cheddar et du beurre affichaient par exemple des hausses de respectivement 22,6 %, 42,5 %, 30,8 % et 56,6 % par rapport à avril-mai 2016 (lorsqu'ils avaient atteint leur dernier niveau le plus bas) (sources : USDA (DairyCo), CBL). Par ailleurs, le programme européen temporaire (et volontaire) de réduction du lait et la décision de la Commission européenne d'acheter une partie du stock de poudre de lait écrémé ont stimulé le marché.

Graphique 10. Évolution des prix dans la filière alimentaire

(Indice 2010=100)



Sources : CE, FMI, SPF Économie, DG Statistique – Statistics Belgium, BNB.

(a) Pour les prix des matières premières, un indice reflétant l'évolution moyenne des cours des matières premières alimentaires a été calculé sur la base des données relatives aux prix du marché interne européen (céréales, lait et œufs), des prix des matières premières du FMI (cacao, café et graisses) et du prix moyen européen du sucre blanc (prix de vente des raffineries de sucre pour les produits en vrac, disponibles de juillet 2006 à janvier 2017, extrapolés sur la base du prix à la production de l'industrie sucrière dans la zone euro – 19 pays et maintenus constants au dernier mois).

(b) Pour le calcul de l'indice relatif aux prix à la production, une moyenne pondérée a été réalisée, d'une part, des prix à la production du marché intérieur belge (pour les secteurs NACE : 1040 huiles et graisses, 1050 produits laitiers, 1060 farines et céréales transformées, 1070 produits de boulangerie-pâtisserie, 1080 autres produits alimentaires et 1100 boissons) et, d'autre part, de la statistique des prix à la production (disponible auprès d'Eurostat) de ces mêmes secteurs pour la zone euro (19 pays). Les denrées vendues dans le commerce de détail sont, en effet, produites tant en Belgique qu'à l'étranger. Un poids de respectivement 60 % et 40 % (conformément à la consommation intermédiaire de produits alimentaires transformés d'origine belge et étrangère dans le commerce de détail) a été attribué aux deux séries sur la base des tableaux d'entrées et de sorties. Les poids des secteurs concernés au sein de l'IPCH ont servi à composer l'indice.

Au cours des premiers mois de 2016, les prix à la production de l'industrie alimentaire étaient légèrement orientés à la baisse. Depuis juin 2016, ils suivent toutefois à nouveau une courbe ascendante. En janvier-février 2017 (données les plus récentes), ils affichaient ainsi une hausse de 3,2 % par rapport à un an plus tôt. En comparaison avec le premier trimestre 2016, les prix à la consommation des produits alimentaires transformés ont progressé de 1,6 % en glissement annuel, soit un ralentissement du rythme de progression des prix par rapport au trimestre précédent (+2,7 % au quatrième trimestre 2016). Ce ralentissement s'explique principalement par le net recul du taux d'inflation des boissons alcoolisées (-5,5 points de pourcentage au premier trimestre 2017 par rapport au trimestre précédent) et des boissons non alcoolisées (-1,7 point de pourcentage, principalement pour les eaux, les boissons gazeuses et les jus de fruits). L'impact du relèvement des accises sur l'alcool éthylique et les boissons alcoolisées, entré en vigueur le 1^{er} novembre 2015 dans le cadre des mesures de financement du tax shift, a disparu durant le trimestre sous revue. Il en va de même pour la taxe santé sur les boissons gazeuses (la « taxe soda »), entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016, également dans le cadre du tax shift. Le tabac, le pain et les céréales, ainsi que le sucre la confiture et le chocolat ont également connu un ralentissement de leur rythme de progression des prix. En revanche, le taux d'inflation a augmenté pour les huiles et les graisses (+1,4 point de pourcentage) ainsi que pour d'autres produits alimentaires. L'inflation des produits laitiers est restée négative, mais légèrement moins prononcée.

En excluant le tabac et les boissons alcoolisées, l'inflation des produits alimentaires transformés aurait atteint seulement 0,8 % au premier trimestre 2017.

Avec un poids de 13,5 % dans le panier de consommation total, l'impact de ce groupe de produits sur l'inflation totale s'élevait à 0,2 point de pourcentage.

Tableau 8. Évolution récente des prix à la consommation des produits alimentaires transformés

(Taux de variation à 1 an d'écart, sauf indication contraire)

	2014	2015	2016	2016				2017	2017 - I			Contribution ¹	Poids ²
				I	II	III	IV	I	jan	fév	mar		
Tabac	6,9	4,9	5,5	5,6	5,4	5,4	5,4	5,2	5,5	5,1	4,9	1,08	21,3
Pain et céréales	0,0	0,7	1,2	1,2	1,3	1,2	1,2	1,0	0,9	1,5	0,7	0,23	22,6
Autres denrées alimentaires	-0,9	0,1	3,1	2,8	2,9	3,2	3,3	3,7	3,8	3,7	3,6	0,18	4,9
Huiles et graisses	-0,3	0,2	2,5	2,0	2,4	1,8	3,7	5,1	5,5	4,9	4,8	0,12	2,5
Sucre, confiture, chocolat	0,0	0,8	0,6	-0,1	0,3	0,9	1,1	1,0	0,9	1,9	0,4	0,08	8,2
Boissons sans alcool	0,9	2,6	3,0	4,0	2,7	2,8	2,4	0,7	-0,2	1,2	1,1	0,07	10,7
<i>Eaux minérales, boissons gazeuses et jus</i>	1,3	1,2	3,3	3,4	3,1	3,4	3,3	0,7	-0,1	1,1	1,0	0,06	8,3
<i>Café, thé, cacao</i>	-0,5	7,9	2,0	6,1	1,5	1,0	-0,5	0,8	-0,6	1,5	1,4	0,02	2,4
Boissons alcoolisées	3,1	2,4	8,4	10,2	10,0	8,4	5,2	-0,3	-0,3	-0,9	0,3	-0,06	15,6
<i>Bière</i>	3,7	4,5	3,9	6,8	3,6	3,5	1,9	0,7	0,5	1,5	0,0	0,03	4,9
<i>Spiritueux</i>	2,9	3,1	16,8	21,0	19,3	19,3	8,6	0,4	0,7	0,1	0,6	0,01	1,6
<i>Vins</i>	2,8	1,2	9,7	10,5	12,2	9,6	6,6	-1,0	-0,9	-2,4	0,4	-0,10	9,1
Produits laitiers	2,6	-1,9	0,7	1,0	2,1	1,0	-1,4	-1,1	-1,3	-1,0	-1,0	-0,15	14,2
Produits alimentaires transformés	2,1	1,6	3,5	3,8	3,8	3,5	2,7	1,6	1,5	1,7	1,5	1,56	100,0

Sources : CE, SPF Économie, DG Statistique-Statistics Belgium.

¹ Contribution à l'inflation du groupe au premier trimestre 2017 (en points de %), ² p.m. poids dans le groupe en 2017 (en %).

Le tabac, qui détient le deuxième poids le plus important (21,3 %), a fourni la contribution la plus importante (1,1 point de pourcentage) à l'inflation des produits alimentaires transformés au cours du premier trimestre 2017. Par rapport aux trimestres précédents, le rythme de progression des prix s'est quelque peu ralenti pour s'établir à 5,2 %. Les autres produits du tabac (comme le tabac à rouler) ont surtout coûté sensiblement plus cher (+8,4 %), mais le consommateur a aussi dû débourser davantage pour les cigarettes (+4,2 %). Sans les modifications apportées aux impôts indirects, l'inflation des produits du tabac aurait atteint 0,3 % au premier trimestre 2017. Les hausses des accises ont dès lors exercé un effet haussier de 4,9 points de pourcentage sur les prix à la consommation du tabac.⁵⁰ Par ailleurs, la hausse des prix de vente de l'industrie du tabac sur le marché européen a probablement entraîné une légère augmentation des prix à la consommation du tabac.⁵¹

L'inflation en glissement annuel du pain et des céréales, soit la principale catégorie au sein des produits alimentaires transformés avec un poids de 22,6 %, a légèrement ralenti au premier trimestre 2017 (jusqu'à 1,0 %) par rapport aux trimestres précédents. L'impact de cette catégorie sur l'inflation des produits alimentaires transformés atteignait 0,2 point de pourcentage pendant la période sous revue. Parmi les hausses figurent les farines et autres céréales (+2,4 %), ainsi que les autres produits à base de céréales (comme le pudding en poudre) (+1,8 %).

Le rythme de progression des prix des autres denrées alimentaires s'est à nouveau accéléré au premier trimestre 2017 pour s'établir à 3,7 % (contre +3,3 % au trimestre précédent), et cette catégorie a contribué à hauteur de 0,2 point de pourcentage à l'inflation des produits alimentaires transformés. Les sauces et les épices (+3,8 %), les autres produits alimentaires (notamment la soupe à la tomate) (+3,4 %), les aliments pour bébés (+3,2 %) et les plats préparés (+3,0 %) ont connu de fortes augmentations.

⁵⁰ Le 1^{er} janvier 2017, les droits d'accise sur le tabac ont à nouveau été revus à la hausse. La dernière hausse des accises datait du 1^{er} janvier 2016. Depuis le 1^{er} janvier 2017, le droit d'accise spécial pour les cigarettes s'élève à 35,7780 euros par 1.000 pièces (contre 32,6286 euros par 1.000 pièces auparavant). Pour le tabac à fumer, le droit d'accise spécial est de 32,3061 euros par kilo (contre 23,70 euros par kilo auparavant).

⁵¹ En janvier-février 2017, le prix européen à la production pour la fabrication des produits à base de tabac était supérieur de 1,2 % en glissement annuel (données les plus récentes).

Pour le groupe de produits huiles et graisses, la hausse de prix en glissement annuel atteignait 5,1 % durant la période sous revue, soit une accélération par rapport au trimestre précédent, qui enregistrait une inflation de 3,7 %. Le beurre a surtout coûté plus cher en magasin (+8,9 %), tout comme la margarine et les autres huiles végétales (+3,2 %). Le prix du beurre sur le marché européen des matières premières (exprimé en euros) affichait au premier trimestre 2017 une hausse moyenne de 53,6 % en glissement annuel.

Au premier trimestre 2017, l'inflation du sucre, de la confiture et du chocolat s'établissait à 1,0 %, soit un léger ralentissement par rapport au trimestre précédent (+1,1 %). En magasin, le consommateur devait compter 2,6 % de plus pour le sucre. Sur le marché des matières premières du sucre, de la confiture et du chocolat, les cours du sucre blanc (les produits en vrac des raffineries de sucre) renouent avec la croissance. En janvier 2017 (données les plus récentes), le prix européen du sucre atteignait en moyenne 495 euros la tonne, soit 15,4 % de plus qu'un an plus tôt.

L'inflation des boissons non alcoolisées a fortement ralenti par rapport au quatrième trimestre 2016 (+2,4 %) pour s'établir à 0,7 % au premier trimestre 2017. En effet, le rythme de progression des prix de l'eau minérale, des boissons gazeuses et des jus a ralenti pour passer de 3,3 % au quatrième trimestre 2016 à 0,7 % au premier trimestre 2017. À taxation indirecte constante, la même inflation aurait été enregistrée au premier trimestre 2017, ce qui indique la disparition de l'impact de la taxe santé sur les boissons gazeuses, introduite le 1^{er} janvier 2016. Par contre, l'inflation du café, du thé et du cacao a augmenté de -0,5 % à +0,8 %. Au premier trimestre 2017, le consommateur a dû déboursier beaucoup plus pour le jus de fruit⁵² (+3,3 %), bien que l'inflation ait ralenti par rapport au quatrième trimestre 2016 (+4,1 %). L'inflation a également connu un ralentissement pour la limonade (de 3,8 % à 0,0 %), le thé (de 1,7 % à -0,9 %), l'eau minérale (de 1,5 % à 0,2 %) et le cacao (de 0,0 % à -1,2 %). Seul le café affiche une accélération du rythme de l'inflation (de -0,9 % à 1,5 %). Après la forte baisse observée depuis octobre 2014, le cours international (exprimé en euros) du café en grains⁵³ est reparti à la hausse depuis début 2016 et affichait une progression de 15,1 % au premier trimestre 2017 sur base annuelle (malgré une baisse depuis novembre 2016).

Le rythme de progression des prix des boissons alcoolisées est en baisse pour le quatrième trimestre consécutif. L'inflation était même négative lors du premier trimestre 2017 et s'établissait à -0,3 % (contre +5,2 % au cours du trimestre précédent). Cette baisse est principalement due aux boissons distillées (-8,1 points de pourcentage) et au vin (-7,5 points de pourcentage), mais également à la bière (-1,2 point de pourcentage). Sans les modifications apportées aux impôts indirects (TVA et accises), l'inflation des boissons alcoolisées se serait également élevée à -0,3 % pendant la période sous revue : l'impact du relèvement des accises sur l'alcool éthylique et les boissons alcoolisées, entré en vigueur le 1^{er} novembre 2015, a donc disparu. Le relèvement des prix par les fabricants a par contre influencé dans une certaine mesure le prix en magasin. Les prix à la production des boissons alcoolisées ont en effet augmenté (surtout celui de la bière, mais cette hausse ne s'est pas encore totalement manifestée dans le prix à la consommation de celle-ci).⁵⁴ Par ailleurs, l'introduction d'une nouvelle méthodologie pour le calcul de l'indice en 2016 a également eu un effet haussier temporaire sur l'inflation des boissons alcoolisées.⁵⁵ L'impact de l'introduction de cette nouvelle méthodologie

⁵² La hausse de prix du jus de fruits est due à la mauvaise récolte des oranges au Brésil et en Floride, les deux plus grands producteurs mondiaux, en raison des mauvaises conditions climatiques et de la "maladie du dragon jaune" qui attaque les arbres.

⁵³ Calculé sur la base de 85 % d'autres cafés doux (arabica) et de 15 % de robusta.

⁵⁴ En janvier-février 2017 (données les plus récentes), les prix belges à la production des boissons distillées et de la bière se situaient respectivement 0,0 % et 2,7 % au-deçà du niveau enregistré durant la période correspondante de l'année précédente. Les prix européens à la production des boissons distillées, du vin et de la bière ont quant à eux augmenté de respectivement 0,8 %, 0,5 % et 1,0 %.

⁵⁵ En effet, depuis janvier 2016, les calculs sont effectués sur base de données de scanning. Par conséquent, les chiffres de l'indice de 2016, basés sur cette nouvelle méthodologie (données de scanning), ont été comparés aux indices de 2015, calculés selon l'ancienne méthodologie (relevés de prix classiques dans les magasins). L'effet haussier temporaire est apparu en raison du fait que les relevés de prix classiques en décembre 2015 portent seulement sur deux semaines et que les réductions sont seulement prises en compte de manière limitée. Cela contraste avec les données enregistrées durant trois semaines avec les données de scanning qui tiennent pleinement compte de toutes les réductions (y compris, par exemple, les nombreuses réductions qui ont été appliquées en décembre notamment sur le vin et le champagne). Cela a donc entraîné un effet haussier temporaire en 2016, dont l'impact a logiquement disparu à partir de janvier 2017.

sur l'inflation a disparu début 2017, ce qui a aussi entraîné un ralentissement de l'inflation pour les boissons alcoolisées.

L'inflation des produits laitiers est négative pour le deuxième trimestre consécutif : elle s'établissait à -1,1 % durant le trimestre sous revue. Le consommateur a dû déboursé respectivement 8,6 % et 7,0 % de moins pour le lait entier et demi-écrémé par rapport à la période correspondante de 2016, lorsque l'accord sur le lait (en vigueur de septembre 2015 à mai 2016 pour la distribution) avait eu un fort impact à la hausse sur les prix à la consommation du lait. En glissement annuel, les œufs coûtaient 0,2 % de moins en magasin.

Le prix du lait versé aux producteurs laitiers a chuté de 47,2 % entre décembre 2013, lorsqu'il avait atteint un pic (43,13 centimes le litre), et juillet 2016 (22,79 centimes le litre). En décembre 2016, le prix du lait a grimpé pour atteindre 37,05 centimes le litre, soit une hausse de +62,6 % par rapport à juillet 2016. En février 2017 (données les plus récentes), le prix du lait a à nouveau légèrement diminué pour atteindre 35,12 centimes le litre. Cette hausse est (probablement) liée, d'une part, aux prix des produits laitiers sur le marché mondial : ceux-ci sont à nouveau orientés à la hausse depuis avril-mai 2016 après une longue période de tendance baissière (bien que le prix du lait en poudre diminue à nouveau légèrement depuis début 2017⁵⁶). D'autre part, le programme européen temporaire (et volontaire) de réduction du lait et la décision de la Commission européenne d'acheter une partie du stock de poudre de lait écrémé ont donné un coup de pouce au marché.

III.2 Inflation pour les produits alimentaires transformés dans les principaux pays voisins

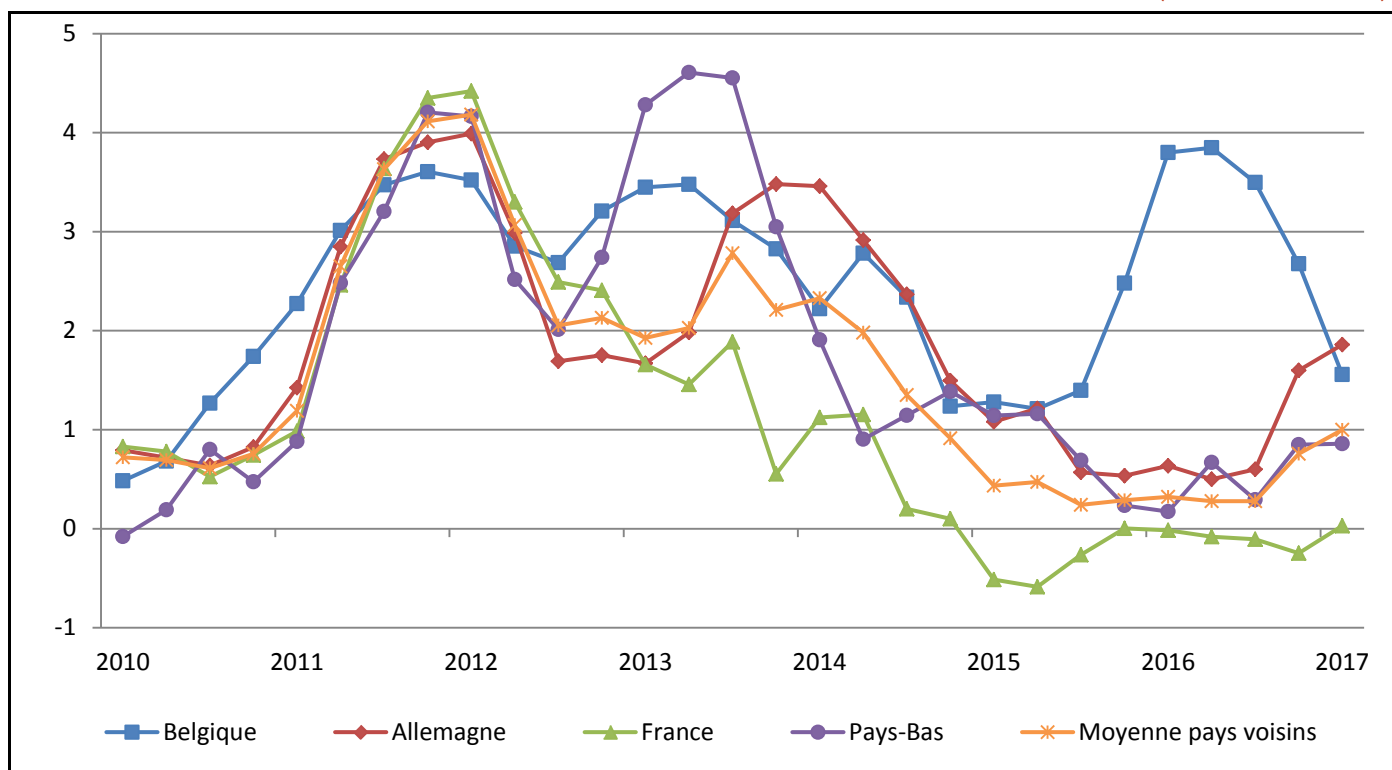
Au premier trimestre 2017, l'inflation des produits alimentaires transformés dans les pays voisins s'est accélérée pour s'établir en moyenne à 1,0 %, contre 0,8 % au quatrième trimestre 2016, alors qu'elle s'est ralentie en Belgique pour passer de 2,7 % à 1,6 % au cours de la même période. L'écart d'inflation des produits alimentaires transformés en défaveur de la Belgique est dès lors passé de 1,9 point de pourcentage au trimestre précédent à 0,6 point de pourcentage au premier trimestre 2017. La contribution de cette catégorie à l'écart d'inflation totale a atteint durant le trimestre sous revue 0,1 point de pourcentage en défaveur de la Belgique (contre 0,3 point de pourcentage au trimestre précédent).

Dans chaque pays voisin, l'inflation de ce groupe de produits s'est accrue par rapport au trimestre précédent. Seule l'Allemagne a enregistré une inflation plus élevée pour les produits alimentaires transformés que celle de la Belgique (1,9 % contre 1,6 % au trimestre précédent). Aux Pays-Bas, l'inflation s'établissait à 0,9 % (contre 0,8 % au trimestre précédent). En France, les prix à la consommation des produits alimentaires transformés sont restés stables durant le trimestre sous revue, alors qu'ils affichaient une légère baisse le trimestre précédent (-0,2 %). À impôts indirects constants, l'inflation des produits alimentaires transformés en Belgique aurait toutefois été plus faible que la moyenne des trois principaux pays voisins (0,5 % en Belgique et 1,0 % dans les pays voisins). Seules les accises en Belgique (sur le tabac) et aux Pays-Bas (sur le tabac et le vin) ont été modifiées.

⁵⁶ Les cours du lait écrémé et entier en poudre sont depuis début 2017 sous pression, notamment en raison de la faible demande tant sur le marché européen que sur le marché mondial. (Source : LTO Milkprices.nl)

Graphique 11. Évolution trimestrielle des prix à la consommation des produits alimentaires transformés en Belgique et dans les principaux pays voisins

(Variation à 1 an d'écart)



Sources : CE, SPF Économie, DG Statistique-Statistics Belgium.

Au premier trimestre 2017, la Belgique enregistrait une progression des prix en glissement annuel plus élevée que la moyenne des pays voisins pour les autres denrées alimentaires et le tabac, mais également pour le pain et les céréales ainsi que pour le sucre, la confiture et le chocolat. Durant le trimestre étudié, c'est le tabac qui a apporté la contribution la plus significative (0,6 point de pourcentage) à l'écart d'inflation en défaveur de notre pays. Les autres denrées alimentaires (0,2 point de pourcentage), le pain et les céréales (0,2 point de pourcentage) y ont également participé. Les huiles et les graisses ainsi que le sucre, la confiture et le chocolat et les boissons non alcoolisées ont eu un apport nul. En revanche, les produits laitiers et les boissons alcoolisées⁵⁷ ont contribué à hauteur de 0,2 point de pourcentage à l'écart d'inflation en faveur de la Belgique.

Alors que l'inflation du tabac dans les pays voisins au premier trimestre 2017 est en moyenne restée limitée à 2,3 % (contre 2,0 % au trimestre précédent), elle a atteint en Belgique 5,2 % (contre 5,4 % au trimestre précédent). Aux Pays-Bas, l'inflation s'est ralentie par rapport au quatrième trimestre 2016, de 3,8 % à 2,0 %, alors qu'elle est restée quasiment stable en Allemagne (de 3,0 % à 2,9 %) et s'est accélérée en France de 0,1 % à 1,3 %. À impôts indirects constants, l'inflation du tabac aurait été en Belgique de 0,3 % (contre 5,2 % actuellement), en Allemagne de 3,0 % (contre 2,9 % actuellement), en France de 1,0 % (contre 1,3 % actuellement) et aux Pays-Bas de 0,4 % (contre 2,0 % actuellement).

Si l'on exclut le tabac et les boissons alcoolisées, les prix des produits alimentaires transformés auraient augmenté de 0,8 % en glissement annuel au premier trimestre 2017 en Belgique. Dans les pays voisins, ces prix auraient augmenté en moyenne de 0,7 % (-0,4 % en France, +0,7 % aux Pays-Bas et +1,8 % en Allemagne).

⁵⁷ L'inflation pour les boissons alcoolisées a ralenti fortement en Belgique, d'une part à cause de la disparition de l'impact de l'augmentation des accises en novembre 2015, et d'autre part à cause de la disparition de l'impact lié à l'introduction d'une nouvelle méthodologie pour le calcul de l'indice à partir de janvier 2016.

Tableau 9. Inflation pour les produits alimentaires transformés et principales catégories en Belgique et dans les principaux pays voisins au premier trimestre 2017

(Taux de variation à 1 an d'écart, sauf indication contraire)

	Belgique	Moyenne des pays voisins	Allemagne	France	Pays-Bas	Poids en 2017 (en %)	
						Belgique	Moyenne des pays voisins
Tabac	5,2	2,3	2,9	1,3	2,0	21,3	19,6
Pain et céréales	1,0	0,2	0,4	0,1	0,1	22,6	20,0
Autres denrées	3,7	-0,3	0,6	-1,4	0,0	4,9	5,0
Huiles et graisses	5,1	6,8	13,6	-0,7	5,1	2,5	2,8
Sucre, confitures, chocolats	1,0	0,5	1,1	0,1	-0,4	8,2	8,8
Boissons sans alcool	0,7	1,2	1,4	0,3	1,4	10,7	11,9
<i>Eaux minérales, boissons gazeuses et jus</i>	0,7	0,8	1,0	0,3	1,6	8,3	8,2
<i>Café, thé, cacao</i>	0,8	1,4	2,5	0,2	0,3	2,4	3,7
Boissons alcoolisées	-0,3	0,6	0,8	0,6	0,0	15,6	16,2
<i>Bière</i>	0,7	1,1	1,1	1,2	0,7	4,9	5,7
<i>Spiritueux</i>	0,4	0,0	0,2	-0,4	0,3	1,6	3,7
<i>Vins</i>	-1,0	0,7	0,6	1,1	-0,7	9,1	6,8
Produits laitiers	-1,1	0,6	2,5	-1,6	1,8	14,2	15,7
Produits alimentaires transformés	1,6	1,0	1,9	0,0	0,9	100,0	100,0
Produits alimentaires transformés (sans alcool ni tabac)	0,8	0,7	1,8	-0,4	0,7	63,1	64,2
Produits alimentaires transformés (taux de taxation constant)	0,5	1,0	1,9	0,0	0,7	100,0	100,0

Sources : CE, SPF Économie, DG Statistique-Statistics Belgium.

IV Inflation pour les produits alimentaires non transformés au premier trimestre 2017

IV.1 Inflation pour les produits alimentaires non transformés en Belgique

Au premier trimestre 2017, l'inflation des produits alimentaires non transformés s'est élevée à 2,1 %, soit quasiment une stabilisation du rythme de progression des prix (2,0 % au quatrième trimestre 2016). Au cours des deux premiers mois de 2017, l'inflation a encore fluctué autour de 2,6 % à 2,8 %, mais a elle nettement reculé en mars à 0,8 %. L'accélération du rythme de progression des prix des légumes (6,6 % au premier trimestre 2017 contre 0,2 % au quatrième trimestre 2016) a été compensée par le ralentissement du rythme de progression des prix des fruits (-1,8 % au premier trimestre 2017 contre 3,3 % au quatrième trimestre 2016) et de la viande (0,3 % au premier trimestre 2017 contre 1,3 % au quatrième trimestre 2016). En raison du poids relativement faible des produits alimentaires non transformés dans le panier de consommation (7,9 %), leur impact sur l'inflation totale s'est limité à 0,2 point de pourcentage.

Tableau 10. Évolution récente des prix à la consommation des produits alimentaires non transformés

(Taux de variation à 1 an d'écart, sauf indication contraire)

	2014	2015	2016	2016				2017	2017 - I			Contribution ¹	Poids ²
				I	II	III	IV		jan	fév	mar		
Légumes	-7,4	7,5	2,8	4,0	4,8	2,3	0,2	6,6	6,3	9,0	4,5	1,35	20,3
Poisson et fruits de mer	2,0	-1,5	7,7	3,4	12,2	8,4	7,1	7,4	8,6	7,5	6,1	0,88	12,6
Viande	1,0	0,2	1,0	0,9	0,8	0,9	1,3	0,3	0,3	0,0	0,5	0,13	52,2
Fruits	-4,5	4,4	3,8	10,0	-0,9	3,5	3,3	-1,8	0,9	0,9	-6,5	-0,28	14,9
Produits alimentaires non transformés	-1,3	2,1	2,6	3,2	2,6	2,4	2,0	2,1	2,6	2,8	0,8	2,07	100,0

Sources : CE, SPF Économie, DG Statistique-Statistics Belgium.

¹ Contribution à l'inflation du groupe au premier trimestre 2017 (en points de %), ² p.m. poids dans le groupe en 2017 (en %).

Avec 1,35 point de pourcentage, la catégorie des légumes a le plus contribué à l'inflation des produits alimentaires non transformés au premier trimestre 2017. Le consommateur a dû payer pour les légumes en moyenne 6,6 % de plus au premier trimestre 2017 que pendant la même période un an plus tôt, ce qui représente une forte accélération du

rythme de progression des prix (0,2 % au quatrième trimestre 2016). Les légumes frais, à l'exception des pommes de terre, ont coûté au premier trimestre 2017 en moyenne 10,0 % de plus en glissement annuel. Selon l'indice des prix à la production des produits agricoles et horticoles en Belgique⁵⁸, qui est un bon indicateur de l'évolution des prix à la consommation, les prix de certains légumes comme la laitue pommée, les poireaux et les chicons ont augmenté de prix sur base annuelle. Les prix élevés des légumes pendant les premiers mois de 2017 sont notamment dus à des approvisionnements limités en provenance des pays d'Europe du Sud en raison des mauvaises conditions climatiques. Ainsi, les prix des courgettes et des épinards notamment ont connu un pic. Les pommes de terre ont affiché une hausse en glissement annuel de 2,7 %.

Au premier trimestre 2017, le poisson a coûté en moyenne 7,4 % de plus que pendant la même période en 2016. Le poisson frais, le poisson et les fruits de mer fumés et les fruits de mer frais ont coûté au consommateur respectivement 9,6 %, 9,3 % et 8,8 % de plus qu'au premier trimestre 2016. Selon les statistiques de la Région flamande, cette hausse est surtout due aux prix plus élevés du cabillaud et des crevettes au cours des deux premiers mois de 2017 par rapport à la même période en 2016. Les prix élevés du poisson frais sont la conséquence de l'offre réduite en poisson frais. L'approvisionnement en poisson frais de la Vlaamse visveiling a diminué au cours de l'année écoulée, principalement en raison des quotas de pêche. Le mauvais temps en Norvège et la grève des pêcheurs en Islande ont aussi exercé un effet haussier sur les prix du poisson frais.

Au premier trimestre 2017, l'inflation de la viande s'est établie à 0,3 %, soit un ralentissement du rythme de progression des prix (1,3 % au quatrième trimestre 2016). Les prix à la consommation de la volaille et des autres préparations à base de viande ont été, au premier trimestre 2017, inférieurs à ceux de la même période en 2016 (respectivement -1,2 % et -7,0 %) tandis que les autres types de viande ont affiché une inflation légèrement positive (viande de bœuf et de veau 0,4 %, viande de porc 0,6 %, viande d'agneau et de chèvre 1,6 %). En ce qui concerne le prix agricole⁵⁹, le prix de la carcasse de bœuf a connu au premier trimestre 2017 un recul de 2,2 % en moyenne par rapport à la même période en 2016, alors que le prix à la consommation a quant à lui légèrement augmenté. Pour les carcasses de porc, l'éleveur de porcs a reçu au premier trimestre 2017 en moyenne 19,2 % de plus qu'un an plus tôt (en dépit du boycott russe en vigueur), alors que le prix à la consommation a augmenté dans une bien moindre mesure au cours de la même période.

Les prix à la consommation des fruits au premier trimestre 2017 ont été inférieurs de 1,8 % à ceux de la même période en 2016, ce qui représente un net ralentissement par rapport à l'inflation du quatrième trimestre 2016 (3,3 %). Alors que ces produits avaient connu des hausses de prix limitées en janvier et février, les prix des fruits en mars 2017 étaient en recul de 6,5 % sur base annuelle. En ce qui concerne les fruits frais, les consommateurs ont payé en moyenne 2,4 % de moins au premier trimestre 2017 par rapport à un an plus tôt. Les fruits en conserve, par contre, ont augmenté en moyenne de 3,9 % sur la même période. Selon l'indice des prix à la production des produits agricoles et horticoles en Belgique, qui est un bon indicateur de l'évolution des prix à la consommation, les prix des pommes et des poires ont diminué pendant les deux premiers mois de 2017 par rapport à la même période en 2016. L'embargo russe contre les produits agricoles européens exerce encore toujours une influence négative sur les conditions du marché de ces produits.

IV.2 Inflation pour les produits alimentaires non transformés dans les principaux pays voisins

L'inflation des produits alimentaires non transformés dans les pays voisins a connu en moyenne une forte accélération au premier trimestre 2017 (4,0 % au premier trimestre 2017 contre 1,4 % au quatrième trimestre 2016). La progression de l'inflation en Belgique était clairement moins prononcée (pour rappel +2,1 % au premier trimestre 2017 contre

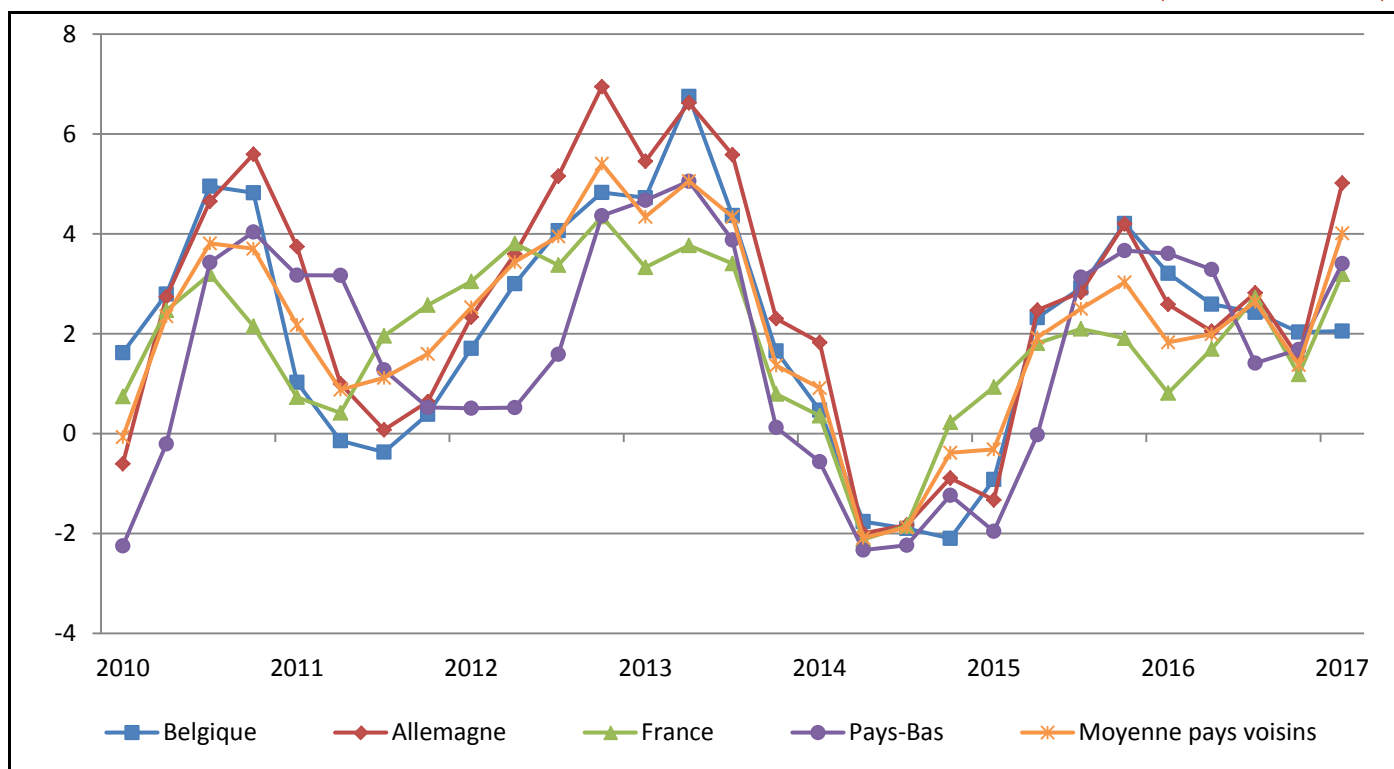
⁵⁸ L'évolution des prix à la consommation des légumes et des fruits reste fortement liée aux prix en vigueur sur les criées belges. Les données de janvier-février 2017 ont été comparées avec celles de la même période l'an dernier. Cf. <http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/chiffres/economie/agriculture/>

⁵⁹ Les prix des carcasses sont un bon indicateur du prix que l'éleveur de bovins ou de porcs reçoit.

2,0 % au quatrième trimestre 2016). Toutefois, étant donné le faible poids de ce groupe de produits (7,9 % en Belgique), sa contribution à l'écart d'inflation totale en faveur de la Belgique s'est révélée négligeable. Tant l'Allemagne que la France et les Pays-Bas ont affiché une progression des prix en glissement annuel pour les produits alimentaires non transformés de respectivement 5,0 %, 3,2 % et 3,4 % (au trimestre précédent, l'inflation pour cette catégorie dans ces pays était de 1,5 %, 1,2 % et 1,7 % respectivement). Les modifications apportées aux impôts indirects n'ont eu aucune incidence significative sur l'inflation des produits alimentaires non transformés en Belgique et dans les principaux pays voisins.

Graphique 12. Évolution trimestrielle des prix à la consommation des produits alimentaires non transformés en Belgique et dans les principaux pays voisins

(Variation à 1 an d'écart)



Sources : CE, SPF Économie, DG Statistique-Statistics Belgium.

Au premier trimestre 2017, les légumes, les fruits et, dans une moindre mesure, la viande, ont contribué à l'écart d'inflation avec les pays voisins en faveur de la Belgique. Le rythme de progression des prix de ces catégories était nettement plus prononcé dans les pays voisins (en moyenne 10,0 %, 3,1 % et 1,0 % respectivement dans les pays voisins contre 6,6 %, -1,8 % et 0,3 % respectivement en Belgique). Au premier trimestre 2017, le poisson et les fruits de mer ont par contre contribué à l'écart d'inflation avec les pays voisins en défaveur de la Belgique.

Tableau 11. Inflation pour les produits alimentaires non transformés et principales catégories en Belgique et dans les principaux pays voisins au premier trimestre 2017

(Taux de variation à 1 an d'écart, sauf indication contraire)

	Belgique	Moyenne des pays voisins	Allemagne	France	Pays-Bas	Poids en 2017 (en %)	
						Belgique	Moyenne pays voisins
Légumes	6,6	10,0	12,8	8,3	5,1	20,3	25,4
Poisson et fruits de mer	7,4	5,3	4,9	5,3	7,4	12,6	9,9
Viande	0,3	1,0	1,2	0,6	2,2	52,2	47,4
Fruits	-1,8	3,1	3,7	2,6	1,8	14,9	17,2
Produits alimentaires non transformés	2,1	4,0	5,0	3,2	3,4	100,0	100,0

Sources : CE, SPF Économie, DG Statistique-Statistics Belgium.

V Inflation pour les services au premier trimestre 2017

V.1 Inflation pour les services en Belgique

Au premier trimestre 2017, l'inflation des services s'élevait à 1,8 %, soit une stabilisation par rapport au trimestre précédent (1,8 %). En raison notamment de son poids important (42,3 %), ce groupe de produits a apporté la deuxième plus grande contribution à l'inflation totale (0,78 point de pourcentage) après les produits énergétiques.

La stabilisation du rythme de progression des prix des services a résulté d'une accélération du rythme de progression des prix de la catégorie services divers (1,9 % au premier trimestre 2017 contre 1,5 % au quatrième trimestre 2016, en raison notamment de l'accélération de l'inflation des services dentaires et hospitaliers), qui a été compensée par un ralentissement du rythme de progression des prix des catégories communication (4,1 % au premier trimestre 2017 contre 4,9 % au quatrième trimestre 2016, notamment en raison d'un ralentissement du rythme de progression des prix des services de téléphonie) et voyages (-1,3 % au premier trimestre 2017 contre -0,3 % au quatrième trimestre 2016, en raison d'une baisse des prix des voyages à forfait).

Les prix administrés ont une forte influence sur l'inflation des services. Les prix administrés sont des prix fixés directement ou fortement influencés par les pouvoirs publics ou contrôlés par une autorité de régulation. Les services administrés en Belgique sont indiqués en gras dans le tableau ci-dessous. Au premier trimestre 2017, les services administrés qui avaient un poids de 28,4 % dans les services ont contribué à hauteur de 0,54 point de pourcentage à l'inflation des services (1,8 %). Ils ont donc été responsables d'un peu moins d'un tiers de l'inflation totale des services. La contribution des services administrés augmente donc par rapport au quatrième trimestre 2016 (0,43 point de pourcentage, soit près d'un quart de l'inflation totale des services). Cette hausse provient en grande partie d'une contribution plus importante des services dentaires et hospitaliers à l'inflation des services.

Tableau 12. Évolution récente des prix à la consommation des services

(Taux de variation à 1 an d'écart, sauf indication contraire)

	2014	2015	2016	2016				2017	2017 – I			Contribution ¹	Poids ²
				I	II	III	IV		jan	fév	mar		
Loisirs et soins corporels	2,9	2,7	2,8	2,7	3,0	2,8	2,6	2,5	2,8	2,5	2,3	0,67	26,1
Restaurants et cafés	2,9	2,7	3,2	3,0	3,2	3,2	3,2	2,8	3,2	2,9	2,4	0,43	15,8
Services culturels	3,3	3,9	2,3	2,9	3,1	1,9	1,3	2,6	2,9	2,4	2,5	0,11	3,6
Salons de coiffure et institutions de soins et de beauté	2,8	2,2	2,3	2,2	2,3	2,3	2,4	2,0	2,2	1,9	2,1	0,07	3,5
Services sportifs et récréatifs	2,3	1,7	2,4	2,4	2,6	2,5	2,1	2,1	2,1	2,1	2,1	0,04	2,1
Cantines	1,9	1,3	1,0	0,7	0,7	1,2	1,3	1,3	1,3	1,3	1,3	0,01	0,7
Nettoyage, réparation et location d'articles d'habillement	3,7	2,7	2,2	2,5	2,3	2,1	1,9	1,7	1,8	1,6	1,8	0,00	0,1
Divers	1,9	3,2	2,7	3,2	3,0	3,1	1,5	1,9	1,7	2,0	2,0	0,47	24,7
Services hospitaliers	0,8	1,4	1,2	1,2	1,0	1,2	1,3	1,8	1,4	2,0	2,0	0,17	10,0
Protection sociale	2,6	3,7	3,0	3,3	2,8	2,9	3,0	2,0	1,8	2,1	2,1	0,10	4,6
Assurance maladie	4,5	2,9	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	3,7	3,7	3,8	3,8	0,09	2,5
Services dentaires	1,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	7,6	7,6	7,6	7,6	0,08	1,1
Autres services n.c.a.	1,5	0,4	0,6	0,7	0,6	0,8	0,6	0,9	0,9	0,9	1,0	0,01	1,5
Autres assurances	5,5	1,6	2,7	3,0	3,1	3,1	1,7	1,2	1,4	1,1	1,1	0,01	0,6
Services financiers n.c.a.	3,3	3,5	2,5	2,8	2,5	2,5	2,5	1,8	1,1	2,1	2,1	0,00	0,1
Services médicaux et paramédicaux	1,1	8,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,00	2,7
Enseignement	1,6	8,2	20,2	28,8	28,8	28,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,00	1,5
Communication	-2,8	-0,1	4,2	2,4	4,7	4,7	4,9	4,1	5,6	4,7	2,1	0,29	7,9
Matériel et services de téléphone et de télécopie	-3,1	-0,2	4,2	2,4	4,7	4,8	5,0	4,3	5,8	4,9	2,2	0,29	7,6
Services postaux	4,1	3,2	2,8	2,8	2,8	2,8	2,8	0,0⁶⁰	0,0	0,0	0,0	0,00	0,2

⁶⁰ En automne 2016, l'IBPT a refusé une demande d'augmentation tarifaire du « panier des petits utilisateurs » de bpost pour 2017.
<http://www.bipt.be/fr/operateurs/press-release/136-libpt-refuse-la-demande-daugmentation-tarifaire-de-bpost-pour-2017>

	2014	2015	2016	2016				2017	2017 – I			Contri- bution ¹	Poids ²
				I	II	III	IV	I	jan	fév	mar		
Services de logement	3,3	2,7	1,4	1,7	1,5	1,2	1,1	1,2	1,2	1,3	1,3	0,29	23,1
Loyers effectifs	1,7	1,0	0,9	0,9	1,0	1,0	0,9	1,0	0,9	1,1	1,1	0,15	14,7
Autres services liés au logement n.c.a.	3,7	2,0	2,9	2,2	2,9	3,1	3,2	3,0	3,1	3,4	2,6	0,06	1,9
Assurances habitation	3,6	2,4	1,7	1,4	1,9	1,6	1,7	2,8	2,8	2,8	2,8	0,02	0,9
Services domestiques et services ménagers	5,4	4,3	1,3	3,3	1,6	0,4	0,2	0,6	0,3	0,6	1,1	0,02	2,5
Services d'entretien et réparations	2,4	1,6	2,2	2,5	2,2	2,2	2,2	1,1	1,1	1,2	1,2	0,02	1,2
Collecte des ordures ménagères	18,5	12,1	3,0	6,0	3,0	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	0,01	0,9
Collecte des eaux usées	9,4	10,7	0,6	0,5	0,7	0,7	0,7	0,8	1,1	0,6	0,6	0,01	1,0
Services de transport	2,8	2,0	1,2	1,1	1,0	1,3	1,3	1,4	1,4	1,5	1,4	0,19	12,3
Entretiens et réparations	3,9	2,2	1,4	1,4	1,5	1,3	1,4	1,7	1,6	1,6	1,8	0,11	6,4
Transport routier de passagers	3,1	4,9	3,3	3,7	3,1	3,2	3,3	3,3	3,1	3,4	3,4	0,04	1,1
Services divers liés aux véhicules particuliers	1,0	1,0	1,4	1,3	1,5	0,9	1,8	1,8	2,1	1,7	1,7	0,02	0,7
Transport ferroviaire de passagers	1,7	0,1	1,0	0,7	1,1	1,1	1,1	1,3	0,0	1,9	1,9	0,01	1,2
Transport aérien de passagers	3,8	6,0	0,2	1,2	-3,4	0,0	3,3	1,8	3,3	2,7	-0,4	0,01	0,9
Services de transport divers	3,7	2,1	1,2	1,3	0,9	1,2	1,5	1,4	1,8	1,2	1,1	0,00	0,2
Assurances transports	1,3	0,5	0,1	0,5	0,2	0,0	-0,4	-0,5	-0,5	-0,6	-0,6	-0,01	1,9
Voyages	1,5	1,8	1,6	2,5	2,0	2,3	-0,3	-1,3	1,3	-0,3	-4,8	-0,07	6,0
Services d'hébergement	-1,3	4,2	3,0	4,0	1,6	6,4	-0,4	2,2	4,4	4,1	-1,8	0,04	2,0
Vacances organisées	2,5	0,2	1,2	1,8	2,6	0,6	0,0	-3,1	-0,2	-2,4	-6,4	-0,11	3,9
Services	2,2	2,4	2,2	2,3	2,4	2,4	1,8	1,8	2,1	1,9	1,5	1,84	100,0

Sources : CE, SPF Économie, DG Statistique-Statistics Belgium

¹ Contribution à l'inflation du groupe au premier trimestre 2017 (en point de %), ² p.m. Poids dans le groupe en 2017 (en %)

En gras : les services administrés en Belgique.

Au premier trimestre 2017, la principale contribution à l'inflation des services provenait de la catégorie loisirs et soins corporels (0,67 point de pourcentage). L'inflation de cette catégorie s'est chiffrée au premier trimestre 2017 à 2,5 % (contre 2,6 % au quatrième trimestre 2016). Au premier trimestre 2017, le consommateur a déboursé en moyenne 2,8 % de plus pour l'addition dans les cafés et les restaurants par rapport à la même période en 2016 (contre 3,2 % au quatrième trimestre 2016). Notamment en raison de son poids élevé, cette catégorie est celle qui a contribué le plus à l'inflation des services. Les services culturels ont enregistré une hausse de prix en glissement annuel de 2,6 % au premier trimestre 2017 (contre 1,3 % au quatrième trimestre 2016). Ce sont principalement les concerts de pop qui sont à l'origine de cette accélération de l'inflation. Le léger ralentissement du rythme de progression des prix de la catégorie loisirs et soins corporels s'explique par le ralentissement de l'inflation des sous-catégories restaurants et cafés et salons de coiffure et esthétique corporelle (l'inflation de cette dernière catégorie s'élevait à 2,0 % au premier trimestre 2017 contre 2,4 % au quatrième trimestre 2016), qui n'a pas été compensé par l'accélération de l'inflation des services culturels.

Au premier trimestre 2017, les services divers ont apporté la deuxième plus forte contribution à l'inflation des services (0,47 point de pourcentage). Le rythme de progression des prix de cette catégorie s'établissait à 1,9 % durant le trimestre écoulé, soit une accélération de l'inflation (1,5 % au quatrième trimestre 2016). Au premier trimestre 2017, les soins hospitaliers ont coûté en moyenne 1,8 % de plus sur base annuelle (contre 1,3 % au trimestre précédent). Au premier trimestre 2017, le consommateur a dû payer pour les services dentaires en moyenne 7,6 % de plus que pendant la même période un an plus tôt. Au 1^{er} janvier 2017, dans le cadre du trajet de soins buccaux, la contribution du patient augmente si ce dernier n'a pas effectué de contrôle préventif chez le dentiste l'année précédente. Il ne s'agit donc pas d'une hausse du tarif des dentistes. L'accélération du rythme de progression des prix des services divers s'explique par une accélération du rythme de progression des prix d'un certain nombre de services médicaux, tels que les services dentaires (7,6 % au premier trimestre 2017 contre 0,0 % au quatrième trimestre 2016), les soins hospitaliers (1,8 % au premier trimestre 2017 contre 1,3 % au quatrième trimestre 2016) et les assurances liées à la santé (c'est-à-dire la contribution annuelle à la mutuelle, de 3,7 % au premier trimestre 2017 contre 2,5 % au quatrième trimestre 2016). L'inflation est quelque peu atténuée par un ralentissement de l'inflation de la protection sociale (2,0 % au premier trimestre 2017 contre 3,0 % au quatrième trimestre 2016, les tarifs des crèches ont surtout enregistré une hausse moins forte lors des premiers mois de 2017 qu'en 2016).

Au premier trimestre 2017, le rythme de progression des prix des services de communication s'établissait à 4,1 %, soit un ralentissement du taux d'inflation (4,9 % au quatrième trimestre 2016). Les équipements et services de téléphone et de télécopie ont connu une hausse de prix moyenne de 4,3 % sur base annuelle. Les packs, qui représentent deux tiers du poids des services de téléphonie et de télécopie, ont enregistré au premier trimestre 2017 une inflation de 6,4 % (cette forte inflation résulte toujours de la hausse du prix des packs début 2016, qui a été repris dans l'indice des prix à la consommation en mars 2016). Les communications au moyen d'un téléphone fixe ont augmenté en moyenne de 4,9 % sur base annuelle, alors que celles au moyen d'un téléphone mobile coûtaient en moyenne 2,0 % plus cher au premier trimestre 2017 qu'un an plus tôt. En revanche, l'abonnement Internet est 1,2 % moins cher sur base annuelle.

Au premier trimestre 2017, le taux d'inflation de la catégorie services de logement s'établissait à 1,2 %, soit une légère accélération du rythme de progression des prix (1,1 % au quatrième trimestre 2016). Notamment en raison de son poids élevé, la sous-catégorie loyers d'habitation réels a apporté la plus forte contribution à l'inflation des services de logement. L'inflation de cette sous-catégorie a atteint 1,0 % au premier trimestre 2017.

Au premier trimestre 2017, le consommateur a dû déboursier en moyenne 1,4 % de plus pour les services de transport par rapport à la période correspondante de l'année précédente. Il a principalement dû dépenser davantage pour l'entretien et les réparations sur base annuelle. Pendant la période considérée, l'inflation de cette sous-catégorie a atteint 1,7 %. La légère accélération du rythme de progression des prix pour les services de transport (1,4 % au premier trimestre 2017 contre 1,3 % au quatrième trimestre 2016) s'explique par l'augmentation du taux d'inflation pour l'entretien et les réparations. La catégorie transport aérien de passagers n'a pas compensé l'accélération de l'inflation (1,8 % au premier trimestre 2017 contre 3,3 % au quatrième trimestre 2016). Ce ralentissement s'explique principalement par la baisse des prix des billets d'avion en mars, étant donné que l'an dernier, les vacances de Pâques tombaient en partie en mars et que cette année, elles tombent entièrement en avril.

Au premier trimestre 2017, les voyages ont coûté en moyenne 1,3 % de moins que pendant la période correspondante de 2016, soit une inflation négative plus forte que celle du trimestre précédent, lorsque l'inflation atteignait encore - 0,3 %. En glissement annuel, les prix des voyages à forfait ont diminué en moyenne de 3,1 % au premier trimestre 2017, et même de 6,4 % en mars, principalement parce que les vacances de Pâques tombaient cette année entièrement en avril. Les week-ends dans les Ardennes et les city-trips ont fortement diminué sur base annuelle. Au premier trimestre 2017, les services d'hébergement ont par contre coûté en moyenne 2,2 % plus cher par rapport à la période correspondante de 2016. Les villages de vacances ont surtout vu leurs tarifs augmenter par rapport à l'année précédente. Cette sous-catégorie a encore connu en janvier et février 2017 une inflation supérieure à 4 %, qui a toutefois été en partie compensée par l'inflation négative en mars en raison des vacances de Pâques.

Focus : Evolution du coût d'un compte à vue

À la demande du Ministre de l'Économie, le SPF Économie suivra l'évolution annuelle du coût d'un compte à vue en euros destiné aux particuliers. Afin d'assurer ce suivi, une nouvelle méthodologie a été élaborée en 2016 en concertation avec la Fédération belge du secteur financier (Febelfin) et la Direction générale Statistique – Statistics Belgium. Au sein de l'indice harmonisé, le compte à vue est inclus dans les services financiers. En 2017, ces services financiers ont un poids de 0,6 % dans l'indice harmonisé total.

Le calcul des coûts est basé sur l'ensemble des comptes à vue et/ou comptes forfaitaires offrant une formule complète de services⁶¹, offerts par une sélection de huit banques qui peuvent être considérées comme faisant partie des plus grandes institutions financières de Belgique. Ces huit banques comptabilisaient fin 2015 plus de 12,5 millions de comptes sur un total de 14,5 millions de comptes ouverts pour la totalité du secteur bancaire et représentaient donc ensemble plus de 86 % du nombre total de comptes ouverts en Belgique.

⁶¹ Un compte forfaitaire est un compte à vue incluant un ensemble préalablement déterminé de produits et services financiers et pour lequel le client paie un montant fixe. Ce type de compte peut comprendre un ou plusieurs comptes à vue.

Dans la nouvelle méthodologie, les comptes à vue s'inscrivent dans le cadre des services bancaires de base ainsi que les comptes jeunes, les comptes de placement, les comptes d'investissement et les comptes similaires ne sont pas pris en compte dans le calcul de l'évolution du coût d'un compte à vue.

Les utilisateurs de comptes à vue sont classés selon deux profils de base : un profil électronique (avec un abonnement aux services bancaires en ligne qui est actif) et un profil traditionnel (sans abonnement actif aux services bancaires en ligne). Pour ces deux profils de base, l'utilisation d'une carte de crédit est facultative, de sorte qu'il existe au final quatre profils d'utilisateur possibles qui sont représentatifs pour les différents types d'utilisateur d'un compte à vue : un profil électronique avec carte de crédit, un profil électronique sans carte de crédit, un profil traditionnel avec carte de crédit et un profil traditionnel sans carte de crédit.

Chaque profil est caractérisé par un certain nombre d'opérations exécutées. Seules les transactions qui exercent une influence sur le prix (ci-après les « transactions pertinentes ») sont prises en considération : les retraits d'argent avec une carte de débit à un distributeur de billets d'une autre banque (que sa propre banque), les retraits d'argent au guichet et les virements papier. Les transactions non pertinentes ne sont pas prises en compte car elles n'ont généralement aucune influence sur le prix (par exemple des paiements avec une carte de débit, des domiciliations, des ordres permanents, des virements électroniques, des retraits d'argent aux distributeurs de billets de sa propre banque et d'autres transactions). Ces transactions sont généralement incluses de manière illimitée dans le prix d'un compte à vue. Le nombre de transactions pertinentes par type de compte est fourni par les différentes banques sur la base des statistiques bancaires internes. Ainsi, le calcul des coûts peut être fait d'une manière plus qualitative que ce qui était fait auparavant.

Les huit banques sélectionnées détiennent au total 26 types de comptes à vue différents qui ont été repris dans l'analyse. Ces 26 types de comptes représentaient fin 2015 et fin 2016 respectivement 9,8 et 10,0 millions de comptes ouverts. Ces comptes à vue retenus ont été attribués par les banques elles-mêmes à un ou plusieurs profils d'utilisateur. Par conséquent, chaque profil comprend un nombre de comptes à vue qui est la somme des chiffres de huit banques. Un utilisateur d'un seul compte à vue ne peut être lié qu'à un seul profil alors qu'un utilisateur de plusieurs comptes à vue peut être lié à plusieurs profils. Parmi les comptes à vue retenus, le nombre de comptes par profil est connu, ce qui permet de pondérer les différents profils d'utilisateur entre eux.

Le coût d'un compte à vue pour les différents profils d'utilisateur peut être calculé sur la base des listes de tarifs des différentes banques au début de chaque année, du nombre d'opérations des transactions pertinentes de chaque compte de chacune des huit banques et de la pondération de chaque compte à vue au sein de chaque profil. L'évolution d'un compte à vue entre le 1^{er} janvier 2016 et le 1^{er} janvier 2017 peut être calculée en pondérant l'évolution du coût de chaque profil d'utilisateur (exprimé sous forme d'indice où la situation au 01/01/2016 = 100) en fonction du poids des profils au 01.01.2016 et de la somme des quatre profils.

L'analyse qui suit se base sur deux relevés de prix : un au 1^{er} janvier 2016 et un au 1^{er} janvier 2017. Comme indiqué précédemment, cette analyse aura lieu chaque année sur la base de la méthodologie décrite ci-dessus. En appliquant cette nouvelle méthodologie, les résultats de cette analyse ne peuvent pas être comparés aux résultats des études précédentes⁶². Par rapport aux méthodes précédentes, où le nombre de comptes à vue étudiés a été limité à un par profil, la nouvelle méthodologie comprend, à quelques exceptions près, tous les comptes à vue destinés aux particuliers.

Le coût d'un compte à vue en euros destiné aux particuliers a diminué de 1,3 % au 1^{er} janvier 2017 par rapport au 1^{er} janvier 2016. Cette évolution peut s'expliquer par le profil d'utilisateur électronique sans carte de crédit. Contrairement aux autres profils d'utilisateur, le coût d'un compte à vue pour l'utilisateur électronique sans carte de crédit a chuté de 5,8 %. Au sein de ce profil, les utilisateurs sont passés d'un compte relativement plus cher vers un compte relativement moins cher.

⁶² Voir : http://economie.fgov.be/fr/modules/publications/analyses_etudes/etude_prix_d_un_compte_a_vue_en_belgique_2011-2015.jsp et http://economie.fgov.be/fr/modules/publications/analyses_etudes/etude_prix_d_un_compte_a_vue_en_belgique_2008-2011.jsp

Les comptes à vue sans carte de crédit étaient nettement moins chers au 1^{er} janvier 2017 que les comptes à vue avec carte de crédit. Le profil d'utilisateur électronique payait 21,40 EUR pour les comptes sans carte de crédit, contre 29,46 EUR pour le profil traditionnel.

Les comptes à vue avec carte de crédit sont donc nettement plus chers que ceux sans carte de crédit. Le prix payé par le profil d'utilisateur électronique pour ces comptes était pratiquement identique au prix payé par le profil d'utilisateur traditionnel (45,75 EUR contre 45,80 EUR).

Le coût moyen pondéré d'un compte à vue pour un profil d'utilisateur électronique avec carte de crédit s'élevait à 45,75 EUR au 1^{er} janvier 2017. Par rapport à l'année précédente (45,50 EUR), le prix de ces comptes à vue a légèrement augmenté (de 0,25 EUR ou 0,6 %).

Le coût moyen pondéré d'un compte à vue pour un profil d'utilisateur électronique sans carte de crédit s'élevait à 21,40 EUR contre 22,71 EUR l'année précédente (-1,31 EUR ou -5,8 %).

Le coût moyen pondéré d'un compte à vue pour un profil d'utilisateur traditionnel avec carte de crédit s'élevait à 45,80 EUR. Par rapport à l'année précédente (45,14 EUR), le prix de ces comptes à vue a légèrement augmenté (de 0,66 EUR ou 1,5 %).

Le coût moyen pondéré d'un compte à vue pour un profil d'utilisateur traditionnel sans carte de crédit s'élevait à 29,46 EUR contre 28,72 EUR l'année précédente (+0,74 EUR ou +2,6 %).

Tableau 13. Évolution du coût d'un compte à vue, par profil d'utilisateur et total

(En euro, en % ou en indice)

	01.01.2016	01.01.2017	Variation (en %)
Profil électronique avec carte de crédit	45,50	45,75	+0,6
Profil électronique sans carte de crédit	22,71	21,40	-5,8
Profil traditionnel avec carte de crédit	45,14	45,80	+1,5
Profil traditionnel sans carte de crédit	28,72	29,46	+2,6
Évolution totale de l'indice			
Évolution totale en %			-1,32 %

Sources: Febelfin, diverses banques, calculs propres

Tableau 14. Pondération des différents profils d'utilisateur

(En %)

Profil	Poids par profil au 01.01.2016
Profil électronique avec carte de crédit	23,8
Profil électronique sans carte de crédit	40,1
Profil traditionnel avec carte de crédit	6,2
Profil traditionnel sans carte de crédit	29,9

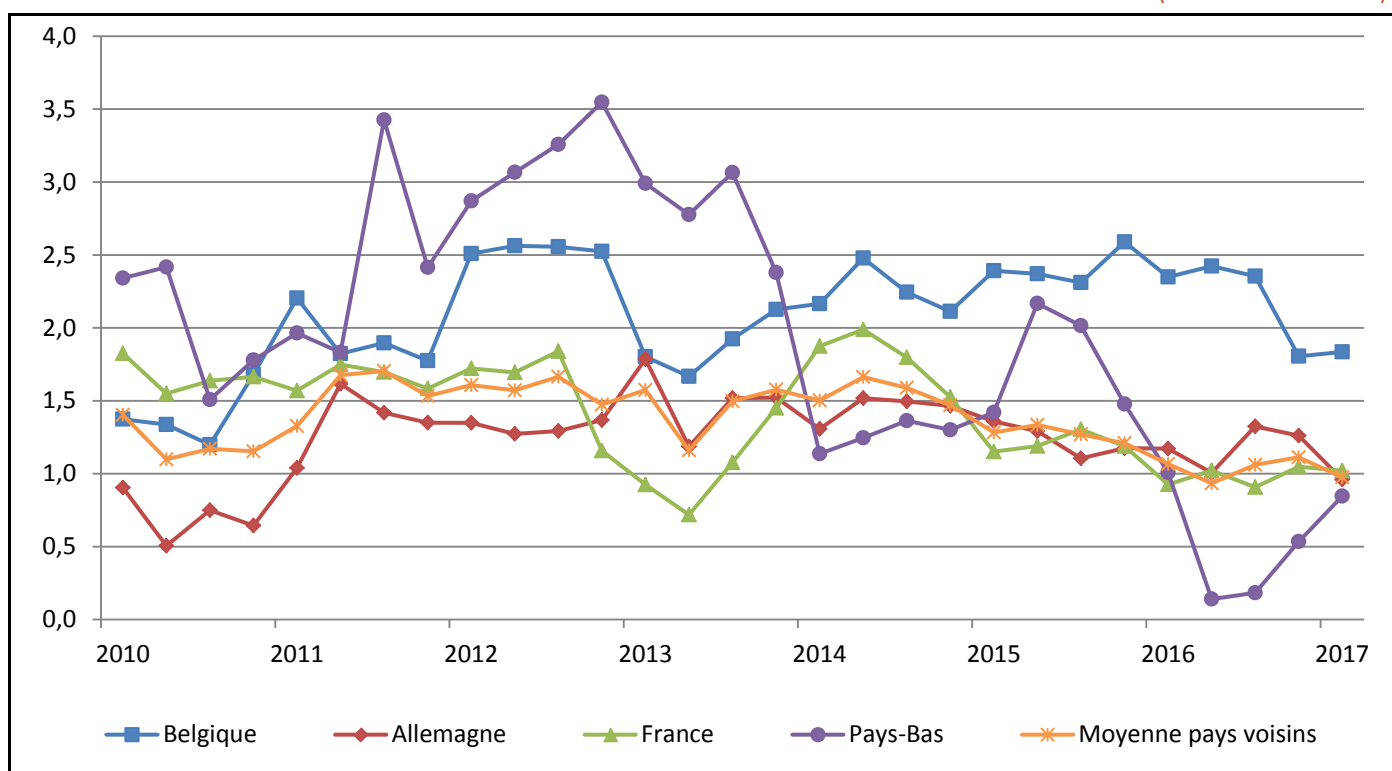
Sources: Febelfin, diverses banques, calculs propres

V.2 Inflation pour les services dans les principaux pays voisins

L'inflation des services a légèrement ralenti dans les pays voisins au cours du premier trimestre 2017 et s'est élevée à 1,0 % en moyenne (contre 1,1 % au quatrième trimestre 2016). L'inflation des services a toutefois évolué en ordre dispersé dans les pays voisins. Ainsi, le rythme de progression des prix des services a diminué en Allemagne (de 1,3 % au quatrième trimestre 2016 à 1,0 % au premier trimestre 2017), tandis que l'inflation des services s'est accélérée aux Pays-Bas (de 0,5 % au quatrième trimestre 2016 à 0,8 % au premier trimestre 2017). En France, l'inflation est restée stable (1,0 %) au premier trimestre 2017. Compte tenu de la plus forte inflation des services en Belgique (1,8 % au premier trimestre 2017) par rapport à nos pays voisins, la contribution des services à l'écart total d'inflation s'élevait à 0,3 point de pourcentage en défaveur de la Belgique au premier trimestre 2017. Dans l'IPCH à taux de taxation constants, l'inflation des services au premier trimestre 2017 aurait été identique à l'inflation réelle en Belgique, en France et en Allemagne. Aux Pays-Bas, elle aurait atteint 0,9 %.

Graphique 13. Évolution trimestrielle des prix à la consommation des services en Belgique et dans les principaux pays voisins

(Variation à 1 an d'écart)



Sources : CE, SPF Économie, DG Statistique-Statistics Belgium.

La sous-catégorie des services de téléphonie et de télécopie a apporté de loin la plus grande contribution à l'écart d'inflation pour les services en défaveur de la Belgique. En Belgique, l'inflation de cette catégorie s'établissait à 4,3 % contre une moyenne de -2,3 % dans les pays voisins. En Allemagne, l'inflation de cette catégorie a atteint -1,2 %. Tant la téléphonie mobile que les packs ont enregistré une inflation négative de respectivement -2,0 % et -1,1 %. La France affichait une inflation de -2,5 % pour les services de téléphonie et de télécopie, avec une inflation de 5,9 % pour les communications au moyen d'un téléphone mobile et une inflation de -8,9 % pour les packs. Aux Pays-Bas, l'inflation de cette catégorie s'élevait à -6,5 %. Les communications au moyen d'un téléphone mobile coûtaient 11,6 % moins cher en glissement annuel, alors que les prix des packs ont augmenté de 2,5 % sur base annuelle. En Belgique, les packs et les communications au moyen d'un téléphone mobile ont augmenté de respectivement 6,4 % et 2,0 % en glissement annuel.

Outre les services de téléphonie et de télécopie, les catégories restaurants, cafés et établissements similaires et protection sociale ont également apporté une contribution à l'écart d'inflation des services en défaveur de la Belgique.⁶³ Les loyers d'habitation réels ont, par contre, contribué le plus fortement à l'écart d'inflation des services en faveur de notre pays, notamment en raison du poids plus faible de cette catégorie en Belgique.

⁶³ Pour chacune de ces catégories, la Belgique a affiché une inflation supérieure à la moyenne des pays voisins. Pour les restaurants, cafés et établissements similaires, l'inflation s'élevait à 2,8 % en Belgique contre 1,8 % en moyenne dans les pays voisins. Pour la protection sociale, elle s'établissait à 2,0 % en Belgique contre -2,1 % en moyenne dans les pays voisins. L'inflation plus faible de la protection sociale en Allemagne et aux Pays-Bas est principalement due à une forte inflation négative des soins à domicile.

Tableau 15. Inflation pour les services et principales catégories en Belgique et dans les principaux pays voisins au premier trimestre 2017

(Taux de variation à 1 an d'écart, sauf indication contraire)

	Belgique	Moyenne des pays voisins	Allemagne	France	Pays-Bas	Poids en 2017 (en %)	
						Belgique	Moyenne pays voisins
Loisirs et soins personnels	2,5	1,5	1,6	1,4	1,8	26,1	20,6
Restaurants et cafés	2,8	1,8	1,9	1,6	2,3	15,8	10,2
Services culturels	2,6	0,9	1,0	0,8	0,4	3,6	3,5
Salons de coiffure et institutions de soins et de beauté	2,0	1,7	2,0	1,3	1,1	3,5	2,4
Services sportifs et récréatifs	2,1	1,6	1,9	1,6	1,1	2,1	2,1
Cantines	1,3	1,9	1,5	1,9	4,5	0,7	1,8
Nettoyage, réparation et location d'articles d'habillement	1,7	1,8	1,9	1,7	1,3	0,1	0,3
Divers	1,9	0,4	0,1	1,2	-1,2	24,7	18,7
Services hospitaliers	1,8	2,6	3,2	-0,4		10,0	1,1
Protection sociale	2,0	-2,1	-5,4	1,3	-3,5	4,6	4,3
Assurance maladie	3,7	2,4	2,6	1,8	5,9	2,5	3,0
Services dentaires	7,6	0,7	0,2	1,0	1,8	1,1	1,5
Autres services n.c.a.	0,9	0,8	1,4	0,4	1,2	1,5	2,2
Autres assurances	1,2	0,6	0,8		-0,7	0,6	0,6
Services financiers n.c.a.	1,8	-0,1	3,7	2,4	-11,4 ⁶⁴	0,1	0,9
Services médicaux et paramédicaux	0,0	0,6	0,4	0,9	0,1	2,7	3,3
Enseignement	0,0	1,0	0,7	2,6	0,7	1,5	1,8
Communication	4,1	-1,9	-0,9	-2,1	-6,2	7,9	7,2
Matériel et services de téléphone et de télécopie	4,3	-2,3	-1,2	-2,5	-6,5	7,6	6,7
Services postaux	0,0	1,9	0,9	3,8	2,2	0,2	0,5
Services de logement	1,2	1,3	1,5	0,8	1,9	23,1	28,1
Loyers effectifs	1,0	1,2	1,6	0,2	2,0	14,7	19,7
Autres services liés au logement n.c.a.	3,0	1,3	1,4	1,0	-0,8	1,9	1,1
Assurances habitation	2,8	3,1	1,0	3,7	5,8	0,9	1,0
Services domestiques et services ménagers	0,6	2,1	3,7	0,4	2,2	2,5	1,0
Services d'entretien et réparations	1,1	1,9	2,8	1,5	2,6	1,2	2,0
Collecte des ordures ménagères	1,5	0,7	0,3	2,0	0,0	0,9	1,3
Collecte des eaux usées	0,8	0,5	0,1	1,8	-1,8	1,0	1,7
Services de transport	1,4	1,6	1,8	1,2	2,6	12,3	17,0
Entretiens et réparations	1,7	2,0	3,0	1,2	2,0	6,4	5,7
Transport routier de passagers	3,3	2,6	0,2	3,6	0,6	1,1	1,0
Services divers liés aux véhicules particuliers	1,8	1,3	1,1	1,4	3,9	0,7	3,3
Transport ferroviaire de passagers	1,3	1,2	2,0	0,2	0,5	1,2	1,8
Transport aérien de passagers	1,8	0,0	-3,3	1,0	4,3	0,9	1,5
Services de transport divers	1,4	2,0	1,1	-1,2	6,3	0,2	0,2
Assurances transports	-0,5	2,3	3,4	0,5	6,0	1,9	1,6
Voyages	-1,3	0,9	-0,5	3,6	4,3	6,0	8,3
Services d'hébergement	2,2	2,7	1,8	3,4	3,9	2,0	3,4
Vacances organisées	-3,1	-0,7	-1,5	6,0	4,6	3,9	4,9
Services	1,8	1,0	1,0	1,0	0,8	100,0	100,0

Sources : CE, SPF Économie, DG Statistique-Statistics Belgium.

Nd : Non disponible. VI Inflation pour les produits industriels non-énergétiques au premier trimestre 2017

⁶⁴ Depuis avril 2016, le consommateur paie moins cher pour les packages bancaires payants.

VI Inflation pour les produits industriels non-énergétiques

VI.1 Inflation pour les produits industriels non-énergétiques en Belgique

L'inflation des produits industriels non-énergétiques s'élevait en moyenne à 0,8 % au premier trimestre 2017 tout comme au dernier trimestre 2016.

Ce groupe de produits qui représente 27,3 % du panier à la consommation a alimenté de 0,2 point de pourcentage l'inflation totale au cours du trimestre sous revue.

Fort hétérogènes, les produits industriels non-énergétiques se subdivisent en biens semi durables comme les vêtements et les chaussures, en biens durables comme les voitures neuves et les meubles et en biens non durables comme les produits pharmaceutiques et les produits pour soins corporels.

L'inflation des biens non durables et semi durables a alimenté à concurrence de 0,3 point de pourcentage l'inflation des produits industriels non-énergétiques. L'inflation des biens durables a apporté une contribution de 0,2 point de pourcentage à l'inflation des produits industriels non-énergétiques.

Tableau 16. Évolution récente des prix à la consommation des produits industriels non-énergétiques

(Taux de variation à 1 an d'écart, sauf indication contraire)

	2014	2015	2016	2016				2017	2017 - I			Contribution ¹	Poids ²
				I	II	III	IV	I	janv	fév	mar		
Biens semi-durables	0,2	0,5	0,8	0,9	0,5	1,1	0,7	0,7	0,3	0,8	1,0	0,26	36,6
Articles chaussants	1,2	1,2	0,9	0,3	0,8	1,3	1,3	2,5	5,5	1,3	1,4	0,08	3,6
Librairie	1,2	0,9	1,5	1,8	1,2	0,7	2,3	2,3	1,8	2,6	2,5	0,04	2,0
Pièces détachées et accessoires	-0,5	-1,2	-0,3	-1,6	-0,9	0,2	1,0	2,1	1,7	2,0	2,7	0,03	1,7
Verrerie, vaisselle et ustensiles de ménage	1,7	0,8	1,6	1,1	1,7	1,8	2,0	1,6	2,0	1,5	1,4	0,03	2,0
Articles de ménage en textiles	1,1	1,6	1,4	1,2	1,3	2,3	1,0	0,9	0,6	1,0	1,1	0,03	2,5
Autres effets personnels	0,7	0,4	2,2	1,8	2,4	2,5	2,2	1,7	2,0	1,7	1,5	0,02	1,1
Autres articles vestimentaires	1,0	1,2	1,8	1,4	1,6	2,3	1,9	1,3	1,7	1,0	1,3	0,01	0,9
Supports d'enregistrement	-1,9	-3,6	-1,0	2,3	-0,4	-2,2	-3,6	0,8	0,3	-0,4	2,7	0,01	1,0
Outillage pour maison et jardin	0,5	0,5	0,7	0,8	0,8	0,7	0,5	0,2	-0,3	0,2	0,6	0,01	2,5
Articles de sport, camping et récréation	0,3	-0,2	0,3	-0,1	0,5	0,6	0,3	0,5	0,6	0,7	0,3	0,00	0,6
Vêtements	0,1	0,3	0,8	1,2	0,3	1,3	0,3	0,0	-1,4	0,5	0,6	0,00	16,8
Tissus d'habillement	-1,8	0,6	0,4	0,2	0,2	1,0	0,2	0,0	-0,2	0,2	0,0	0,00	0,2
Jeux, jouets et passe-temps	0,4	0,1	-0,2	-0,2	-0,4	-0,2	-0,1	-0,3	0,0	-0,5	-0,2	-0,01	1,8
Biens non-durables	0,9	0,5	0,7	0,8	0,6	0,7	0,6	0,9	0,7	0,9	1,0	0,26	31,6
Journaux et périodiques	4,6	4,0	3,9	2,8	4,1	4,1	4,5	5,0	5,3	5,3	4,5	0,10	2,0
Adduction d'eau	3,3	1,9	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	5,5	5,5	5,5	5,5	0,10	1,8
Jardins, plantes et fleurs	1,7	1,7	1,6	0,9	0,0	2,6	3,0	3,2	2,0	3,9	3,8	0,09	2,9
Produits pour l'entretien et réparations du logement	2,1	0,8	0,1	0,2	0,0	0,0	0,0	1,2	0,5	1,2	1,8	0,05	4,2
Imprimés divers et articles de papeterie et de dessin	1,8	1,6	2,1	2,2	2,2	2,3	2,0	0,9	0,8	0,6	1,4	0,01	1,3
Autres produits médicaux	0,7	-0,4	1,2	1,1	1,7	0,8	1,0	-0,1	-0,5	-0,3	0,5	0,00	2,6
Produits pour animaux d'agrément	0,7	0,5	1,5	2,5	0,0	1,3	0,1	-0,2	0,6	-0,8	-0,6	-0,01	3,0
Articles de ménage non-durables	-1,0	-0,2	1,6	2,7	2,2	1,2	0,4	-0,2	-0,3	0,1	-0,5	-0,01	3,9
Produits pharmaceutiques	-2,6	-1,4	-0,8	-1,3	-1,2	-0,5	-0,1	-0,3	-0,3	-0,4	-0,1	-0,01	4,9
Appareils, produits et articles pour les soins personnels	1,5	-0,4	-1,5	-0,8	-1,6	-1,8	-2,0	-1,2	-1,4	-1,0	-1,2	-0,06	4,9

	2014	2015	2016	2016				2017	2017 - I			Contribution ¹	Poids ²
				I	II	III	IV	I	janv	fév	mar		
Biens durables	-0,1	0,2	1,6	1,6	1,8	1,9	1,3	0,7	1,0	0,7	0,5	0,24	31,8
Voitures neuves	1,3	1,5	3,5	3,5	3,6	3,9	2,9	1,6	1,8	1,6	1,3	0,20	12,5
Meubles, articles d'ameublement	1,5	0,7	0,8	0,8	0,9	0,8	0,7	0,7	0,7	0,7	0,6	0,06	8,8
Articles de bijouterie, de joaillerie et d'horlogerie	-3,0	3,7	2,9	4,2	2,4	1,9	3,3	4,5	4,1	4,7	4,7	0,04	1,0
Motocycles et cycles	1,9	1,8	2,8	2,7	3,1	2,9	2,4	2,2	2,3	2,2	2,2	0,03	1,4
Articles de ménage	-0,7	-1,5	-0,5	-0,5	-0,3	-0,3	-0,8	-0,8	-0,5	-1,0	-0,7	0,02	3,6
Biens durables pour loisirs	0,7	1,3	2,9	2,5	2,8	3,4	2,9	2,1	2,3	2,1	1,8	0,01	0,3
Tapis, autres revêtements de sol	1,0	0,8	1,8	1,8	1,9	1,8	1,7	1,5	1,5	1,6	1,3	0,00	0,3
Équipement photo. et cinématographique	-3,5	-3,9	-1,3	-2,2	-2,9	-0,1	0,0	0,6	2,0	-0,2	-0,1	0,00	0,4
Matériel de traitement de l'information	-5,8	-5,2	-0,8	-1,6	0,2	-0,1	-1,4	-1,5	-0,1	-1,9	-2,5	-0,03	1,6
Appareils de son et de l'image	-5,4	-4,2	-2,9	-3,0	-2,6	-2,8	-3,0	-3,6	-3,1	-3,6	-3,9	-0,06	1,8
Biens industriels non-énergétiques	0,3	0,5	1,0	1,1	1,0	1,2	0,8	0,8	0,6	0,8	0,8	0,75	100,0

Sources : CE, SPF Économie, DG Statistique-Statistics Belgium.

¹ Contribution à l'inflation du groupe au premier trimestre 2017 (en point de %), ² p.m. Poids dans le groupe en 2017 (en %).

L'inflation des biens semi durables s'est maintenue en moyenne à 0,7 % lors du trimestre sous revue (par rapport au dernier trimestre 2016). Les chaussures, dont le prix a augmenté de 2,5 % à un an d'écart, ont apporté la plus forte contribution à l'inflation des biens semi durables. La contribution des jeux, jouets par contre a été négative (avec une inflation négative de -0,3% durant le trimestre sous revue). Alors que l'inflation des pièces détachées (de 1,0% au dernier trimestre 2016 à 2,1% au premier trimestre 2017), des chaussures (de 1,3% à 2,5%) et des supports d'enregistrement (de -3,6% à 0,8%) entre autres s'est accélérée, l'inflation des vêtements s'est ralentie (de 0,3% à 0,0%).⁶⁵

Quant à l'inflation des biens non durables, elle a évolué à un rythme plus soutenu (0,9 % contre 0,6 % au dernier trimestre 2016). Au cours du trimestre sous revue, l'adduction d'eau⁶⁶, les journaux et périodiques mais aussi les produits d'horticulture ont apporté la plus forte contribution à l'inflation des biens non durables. Avec une inflation de -1,2 %, les produits pour soins corporels ont par contre alimenté négativement l'inflation des biens non durables. La légère accélération de l'inflation des biens non durables s'explique notamment par l'inflation des prix de l'adduction d'eau (de 1,5% à 5,5%) et des produits horticoles (de 3,0% à 3,2%).

L'inflation des biens durables a fortement diminué pour le deuxième trimestre consécutif. Le consommateur a dû débourser en moyenne 0,7% en plus pour les biens durables (contre encore 1,9% au troisième trimestre 2016). Les voitures et dans une moindre mesure les meubles ont alimenté l'inflation des biens durables au cours du trimestre sous revue. Les appareils de son et d'image (comme les télévisions couleur) et le matériel de traitement de l'information (par exemple les imprimantes et les GPS) ont par contre apporté une contribution négative à l'inflation des biens durables. Le ralentissement de l'inflation des biens durables peut s'expliquer essentiellement par l'évolution des prix des voitures (2,9% à 1,6%), entre autres par la disparition de l'impact de l'augmentation de la taxe de mise en circulation en Flandres en janvier 2016. Les bijoux, horloges et montres ont par contre vu leur inflation s'accélérer pour le deuxième trimestre consécutif (4,5% au premier trimestre 2017 contre 1,9 % au troisième trimestre 2016).

⁶⁵ Avec les mêmes réductions pour les vêtements et les chaussures qu'en janvier 2016, l'inflation des vêtements se serait élevée à 0,4 % (au lieu de -1,4 %) en janvier 2017 et l'inflation des chaussures à 1,4 % (au lieu de 5,5 %). Les réductions de soldes étaient donc plus significatives en janvier 2017 pour les vêtements, mais pas pour les chaussures. L'impact des soldes d'hiver des vêtements et des chaussures est respectivement de 0,3 et -0,1 point de pourcentage sur l'inflation des produits industriels non-énergétiques en janvier 2017 et l'inflation de cette catégorie aurait été de 0,8% au lieu de 0,6%.

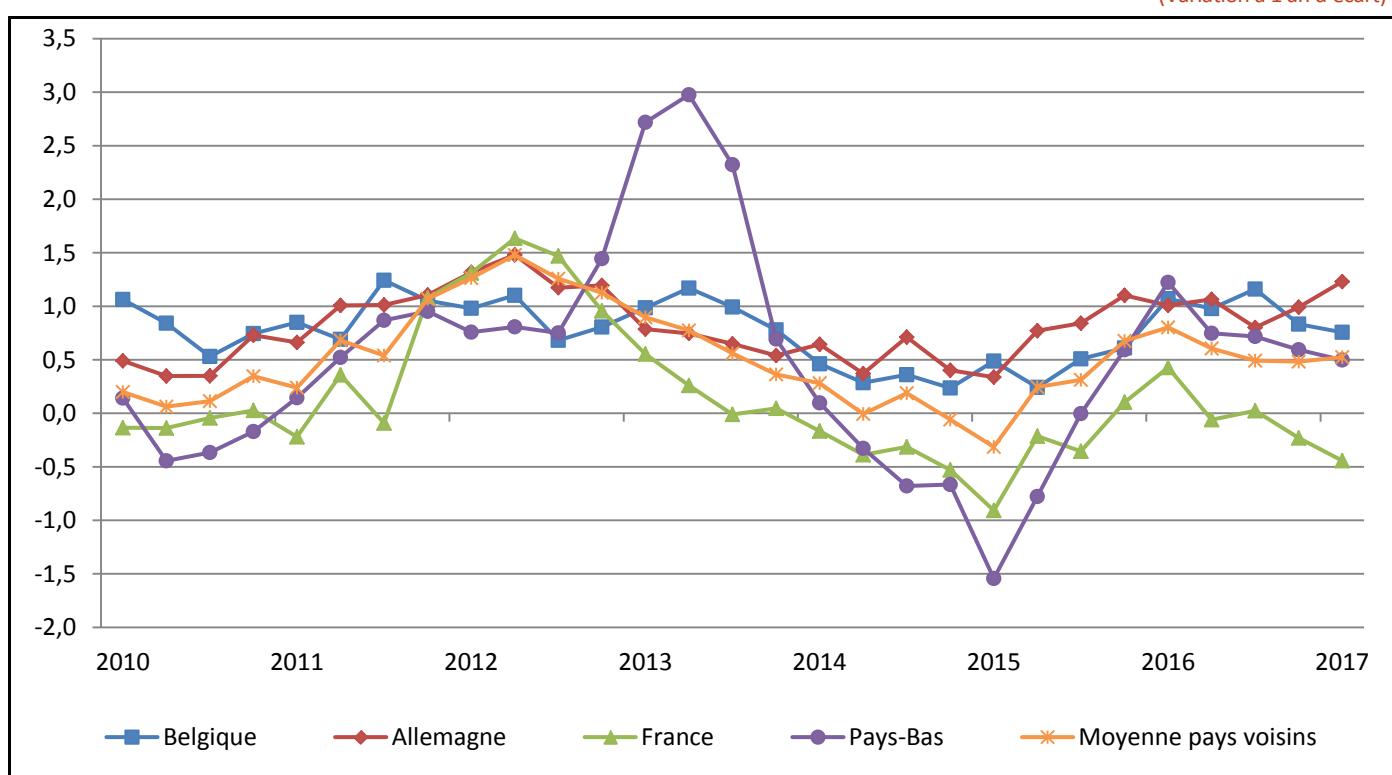
⁶⁶ Certaines compagnies des eaux ont augmenté de façon significative leurs tarifs dans plusieurs communes flamandes. Ces augmentations tarifaires ont été approuvées pour la période 2017-2022 (sauf pour Watergroep dont les tarifs n'ont été approuvés que pour 2017). Elles concernent la composante de l'eau : <https://www.vmm.be/water/waterfactuur/prijzen-en-tarieven-gezinnen>.

VI.2 Inflation pour les produits industriels non-énergétiques dans les principaux pays voisins

Comme lors du dernier trimestre 2016, l'inflation des produits industriels s'élevait à 0,5 % en moyenne dans nos pays voisins au premier trimestre 2017. Avec un taux de 0,8 %, l'inflation en Belgique était supérieure. La contribution des biens industriels non-énergétiques à l'écart d'inflation en défaveur de notre pays s'élevait à 0,1 point de pourcentage. Alors que l'inflation des produits industriels non-énergétiques s'est accélérée en Allemagne (passant de 1,0 % au dernier trimestre 2016 à 1,2 % au premier trimestre 2017), elle a diminué en France (de -0,2 % à -0,4 %) et aux Pays-Bas (de 0,6 % à 0,5 %). À impôts indirects constants, l'inflation des biens industriels non-énergétiques aurait été de 0,7 % en Belgique, de 0,4 % aux Pays-Bas et au même niveau que l'inflation réelle en France et en Allemagne. En Belgique et aux Pays-Bas, les voitures expliquent cette inflation à impôts constants moins élevée.

Graphique 14. Évolution trimestrielle des prix à la consommation des biens industriels non-énergétiques en Belgique et dans les principaux pays voisins

(Variation à 1 an d'écart)



Sources : CE, SPF Économie, DG Statistique-Statistics Belgium.

Au premier trimestre 2017, les voitures ont contribué le plus fortement en défaveur de notre pays à l'écart d'inflation des produits industriels non-énergétiques. Alors que les voitures coûtaient sur base annuelle 1,6 % plus cher en Belgique (et à taxation constante, l'inflation auraient été de 1,5 %), le consommateur ne devait déboursier en moyenne que 0,6 % en plus dans nos pays voisins entre le premier trimestre 2016 et le premier trimestre 2017. Les vêtements ont apporté une contribution favorable à notre pays à l'écart d'inflation. Au cours du trimestre sous revue, l'inflation de cette catégorie de produits dans nos pays voisins s'élevait à 0,8 % contre 0,0 % en Belgique.

Tableau 17. Inflation pour les biens industriels non-énergétiques et principales catégories en Belgique et dans les principaux pays voisins au premier trimestre 2017

(Taux de variation à 1 an d'écart, sauf indication contraire)

	Belgique	Moyenne des pays voisins	Allemagne	France	Pays-Bas	Poids en 2017 (en %)	
						Belgique	Moyenne pays voisins
Biens semi-durables	0,7	0,5	1,3	-0,5	0,7	36,6	35,7
Articles chaussants	2,5	1,1	2,9	-1,6	0,6	3,6	3,9

Librairie	2,3	1,2	1,7	0,5	-0,7	2,0	2,1
Pièces détachées et accessoires	2,1	-1,0	-0,6	-1,5	-2,4	1,7	2,5
Verrerie, vaisselle et ustensiles de ménage	1,6	0,6	1,5	-0,4	2,6	2,0	2,2
Articles de ménages et textiles	0,9	0,9	0,9	0,9	1,5	2,5	1,6
Autres effets personnels	1,7	0,9	1,0	0,5	2,8	1,1	1,4
Autres articles vestimentaires	1,3	2,5	3,5	2,7	-1,0	0,9	1,0
Supports d'enregistrement	0,8	-0,8	3,1	-5,8	-0,4	1,0	0,9
Outillage pour maison et jardin	0,2	-0,7	-0,5	-1,2	1,0	2,5	2,1
Articles de sport, camping et récréation	0,5	-0,5	0,3	-1,5	3,6	0,6	1,7
Vêtements	0,0	0,8	1,0	0,6	0,9	16,8	13,8
Tissus d'habillement	0,0	2,8	2,8			0,2	0,2
Jeux, jouets et passe-temps	-0,3	0,6	3,6	-2,6	-2,5	1,8	2,4
Biens non-durables	0,9	1,0	1,6	0,4	0,6	31,6	30,6
Journaux et périodiques	5,0	3,8	4,4	3,3	1,6	2,0	2,5
Adduction d'eau	5,5	1,2	1,7	0,3	-0,4	1,8	2,5
Jardins, plantes et fleurs	3,2	3,4	3,9	2,5	3,9	2,9	2,7
Produits pour l'entretien et réparations du logement	1,2	1,1	0,9	1,3	1,8	4,2	1,4
Imprimés divers et articles de papeterie et de dessin	0,9	0,7	0,7	1,3	-1,3	1,3	1,4
Autres produits médicaux	-0,1	0,9	1,5	-0,2	0,7	2,6	3,7
Produits pour animaux d'agrément	-0,2	0,2	0,0	0,2	0,5	3,0	2,7
Articles de ménages non-durables	-0,2	-0,1	-0,8	0,1	2,5	3,9	2,6
Produits pharmaceutiques	-0,3	1,2	3,1	-1,2	-1,2	4,9	4,5
Appareils, produits et articles pour les soins personnels	-1,2	-0,4	-0,7	-0,1	-0,7	4,9	6,7
Biens durables	0,7	0,0	0,7	-1,0	0,3	31,8	33,7
Voitures neuves	1,6	0,6	1,4	-0,7	2,0	12,5	13,8
Meubles, articles d'ameublement	0,7	0,3	0,8	-1,2	1,8	8,8	6,9
Articles de bijouterie, de joaillerie et d'horlogerie	4,5	1,6	2,8	1,5	-3,7	1,0	2,0
Motocycles et cycles	2,2	1,5	2,1	0,3	1,6	1,4	1,3
Articles de ménage	-0,8	-1,5	-0,7	-2,3	-3,5	3,6	3,4
Biens durables pour loisirs	2,1	1,3	1,5	1,0	1,8	0,3	1,3
Tapis et autres revêtements de sol	1,4	-1,3	-2,6	1,1	-2,1	0,3	0,7
Équipement photo. et cinématographique	0,6	5,2	7,5	-0,6	6,3	0,4	0,6
Matériel de traitement de l'information	-1,5	-2,3	0,2	-4,1	-6,5	1,6	1,9
Appareils de son et de l'image	-3,6	-4,6	-5,2	-5,1	-0,9	1,8	1,8
Biens industriels non-énergétiques	0,8	0,5	1,2	-0,4	0,5	100,0	100,0

Sources : CE, SPF Économie, DG Statistique-Statistics Belgium.

Nd : Non disponible.

Liste des abréviations

A.R.	Arrêté Royal
BNB	Banque Nationale de Belgique
BRUGEL	BRUxelles Gaz Electricité
CE	Commission européenne
CREG	Commission de Régulation de l'Electricité et du Gaz
CSPE	Contribution au Service Public de l'Électricité (France)
CWaPE	Commission wallonne pour l'Energie
DG Statistique-Statistics Belgium	Direction générale Statistique du SPF Économie
EUR	Euro
Eurostat	Statistical Office of the European Commission
FMI	Fonds monétaire international
ICN	Institut des comptes nationaux
IEA	International Energy Agency
Insee	Institut national de la statistique et des études économiques (France)
IPC	Indice des prix à la consommation
IPCH	Indice des prix à la consommation harmonisé
IPCN	Indice des prix à la consommation national
kWh	Kilowatt heure
NACE	Nomenclature statistiques des activités économiques dans la CE
NZa	Nederlandse Zorgautoriteit (autorité néerlandaise de soins de santé)
SPF Économie	Service Public Fédéral Économie, P.M.E., Classes moyennes et Energie
T1	Premier trimestre
T2	Deuxième trimestre
T3	Troisième trimestre
T4	Quatrième trimestre
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UE	Union européenne
USD	United States dollar
USDA	United States Department of Agriculture
VREG	Vlaamse regulator van de elektriciteits- en gasmarkt
Wmo	Wet maatschappelijke ondersteuning (Pays-Bas)

Annexes

Annexe 1 : Aperçu des variations de prix des produits et des services entre le premier trimestre 2016 et 2017

(Classement par ordre décroissant de hausse de prix)

Dénomination	Inflation en %
Combustibles liquides	43,9
Autres carburants	34,9
Diesel	23,3
Obturations de cavités	19,5
Gaz de pétrole	17,9
Electricité	17,0
Essence	14,2
Concerts pop	12,2
Lég.frais horm.pomm.d.terre	10,0
Poissons frais ou réfrigérés	9,6
Poissons et fruits de mer séchés, fumés	9,3
Quotidiens	8,9
Beurre	8,9
Fruits de mer frais ou réfrigérés	8,8
Villages de vacances (IPCH)	8,5
Autres tabacs	8,4
Lys	7,8
Roses	6,9
Poissons surgelés	6,9
Alliance en or	6,7
Packs (telecom)	6,4
Costume en laine (hiver)	5,9
Festivals	5,8
Eau (consommation)	5,5
Billet	5,5
Abonnement mensuel	5,3
Ficus	5,3
Imprimer photos numériques (internet)	5,2
Attractions d'un jour (autres)	5,2
Communication téléphonique poste d'abonné	4,9
Key card	4,8
Guitare	4,7
Parc à conteneurs	4,6
Anorak (hiver)	4,5
Alstroemeria	4,3
Cotisation à un club sportif	4,3
Cotisation à un club sportif	4,3
Cigarettes	4,2
Match de football: première division	4,2
Escarpins en cuir	4,0
Gerberas	4,0
Plat du jour chinois	4,0
Salade niçoise	4,0

Dénomination	Inflation en %
Location véhicule utilitaire	4,0
Pull-over (hiver)	3,9
Fruits en conserve	3,9
Attractions d'un jour (parc)	3,9
Sauces et épices	3,8
Cotisation mutuelle	3,7
Vitres	3,7
Autres prépar. à.b.d. poiss. ou de fruit	3,7
Vol-au-vent	3,7
Fruits de mer surgelés	3,6
Pneu de voiture automobile	3,6
Vin d'autres fruits	3,6
Assurance d'assistance à l'étranger	3,4
Boissons alcoolisées gazeuses	3,4
Spaghetti (repas)	3,4
Vin : blanc (café)	3,4
Charges immeubles collectifs	3,4
Autres prod. alim. n.d.a.	3,4
Jus	3,3
Steak au poivre	3,3
Margarine et autres graisses végétales	3,2
Aliments pour nourissons	3,2
Steak tartare	3,2
Ballerine (D)	3,2
Bottines	3,2
Trousse de toilette	3,2
Carte de voeux	3,1
Tulipes	3,1
Chambre à un lit-bénéficiaire ordinaire	3,1
Livres	3,0
Vélo de dame	3,0
Plats préparés	3,0
Chrysanthèmes	3,0
Assiette plate,porcelaine	2,9
Cornet de frites	2,9
Pizza	2,9
DVD (musique ou film)	2,9
Réparation de vélos	2,8
Assurance incendie	2,8
Menu du jour	2,8
Carte train scolaire annuel 20km	2,8
Lait concentré ou en poudre	2,8
Nettoyage à sec d'un costume	2,7

Dénomination	Inflation en %
Pommes de terre	2,7
Carte train annuelle 45 km	2,7
Tasse et soucoupe	2,7
Rasoir électrique	2,7
Vélo pour enfant	2,6
Carte train trim. 45 km	2,6
Sauna	2,6
Sucre	2,6
Autre bières à base d'alcool	2,6
Fil à coudre	2,6
Vaccination contre la rage	2,5
Sac à dos	2,5
Molières à lacets, en cuir	2,5
Limonade au cola	2,5
Collier	2,4
Farines et autres céréales	2,4
Slip	2,4
Crèche	2,4
Escabeau	2,4
Cinéma	2,4
Montre bracelet	2,4
Candybar (automat)	2,3
Billet 90 km week-end	2,3
Livraison de fleurs	2,3
Plaque à induction (IPCH)	2,3
Bière spéciale	2,3
Chambre à 2 lits (OMNIO)	2,3
Vétérinaire: consultation	2,3
Home cinema (IPCH)	2,3
Annonce publicitaire	2,3
Scooter	2,2
Eau minérale	2,2
Poubelle de ménage	2,2
Poupée (type Barbie)	2,2
Maisons de repos	2,2
Loyers sociaux	2,2
Maisons de repos et de soins	2,2
Accueil de jour	2,2
Bière pils	2,2
Tapis-plain	2,1
Tissu pour tentures	2,1
Carte train mensuelle 20 km	2,1
Terreau pour plantes (10-20l)	2,1
Location d'outils de jardinage	2,1
Boisson rafraîchissante (automat)	2,1
Piscine	2,1
Plat de cuisson résistant au feu	2,1
Permanente	2,1
Mise en plis	2,1
Essuie-glace	2,1

Dénomination	Inflation en %
Coupe de cheveux (D)	2,0
Sole ou truite meunière	2,0
Morceau de baguette garni	2,0
Casque vélo	2,0
Périodiques	2,0
Location de garage	2,0
Vélo d'appartement	2,0
Communications par GSM	2,0
Café express	2,0
Solarium:abonnement 10 séances	1,9
Carte d'identité	1,9
Couteau à steak	1,9
T-shirt	1,9
Lit (2 personnes)	1,9
Tarif horaire d'un garagiste	1,9
Abonnement scolaire annuel	1,9
Selle	1,8
Autr.prod.alim.àbd céréales	1,8
Ticket d'avion (IPCH)	1,8
Billet 20 km	1,8
Ressemelage de chaussures	1,8
Chaussures de tennis	1,8
Sécateur	1,8
Boîte jeu de fantaisie	1,8
Spathiphyllum	1,8
Portefeuille	1,8
Services bancaires	1,8
Snack de viande	1,7
Chemise	1,7
Gaz naturel	1,7
Chaussure de détente	1,7
Sel et herbes de cuisine	1,7
Pantalon de ville	1,7
Coupe de cheveux	1,7
Remplacement plaques de freins	1,6
Abonnement de dépannage	1,6
Pompes funèbres	1,6
Viande d'agneau et de chèvre	1,6
Coût de l'internat	1,6
Abonnement télévision digitale (bouquet théma-tique)	1,6
Remplacement d'une pile de montre	1,6
Voitures neuves (TMC inclus)	1,6
Carwash	1,6
Mouchoir en coton (H)	1,6
Entretien installation chauffage central	1,6
Chaise pour bébé	1,5
Lampe à barre halogène	1,5
Crémation	1,5
Blanchissage d'une chemise	1,5
Verres de lunettes sphériques	1,5

Dénomination	Inflation en %
Table de salle à manger	1,5
Café	1,5
Coloration	1,5
Fruits séchés	1,5
Siège d'enfant	1,4
Tente	1,4
Billet 45 km	1,4
Bande dessinée	1,4
Verre à eau	1,4
Casque audio	1,4
Vidange d'huile	1,4
Autres prod. boul.& pâtiss.	1,4
Radiateur électrique	1,4
Verres de lunettes toriques	1,4
Camping	1,4
Arrosoir	1,4
Services de déménagement	1,4
Mètre roulant	1,4
Azalée	1,4
Batterie de voiture	1,4
Echarpe (D, hiver)	1,4
Préservatifs	1,3
Déjeuner à l'école	1,3
Go Pass	1,3
Abonnement télédistribution (+ télévision digi- tale)	1,3
Pains et petits pains	1,3
Housse de couette et taies	1,3
Dressoir/Buffer	1,3
Pâte à modeler	1,3
Blouse (hiver)	1,3
Légumes surgelés	1,3
Collant	1,2
Robinet mélangeur	1,2
Produits de confiserie	1,2
Taxi	1,2
Bottes en cuir	1,2
Valise de cabine	1,2
Sol stratifié	1,2
Assurance responsabilité civile familiale	1,2
Pantalon en jean (pour hommes)	1,2
Huile d'olive	1,2
Miroir	1,2
Lubrifiants	1,2
Chaussures de jogging	1,1
Poêle	1,1
Sirop, miel et confiture	1,1
Engrais liquide	1,1
Planche à repasser	1,0
Lampadaires	1,0
Tarif horaire d'un plombier	1,0

Dénomination	Inflation en %
Collecte des déchets ménagers	1,0
Vélo électrique	1,0
Frais comptable décl.fiscale	1,0
Vins fortifiés	1,0
Perceuse électrique	1,0
Parkings	0,9
Tarif horaire entretien jardin	0,9
Annonce nécrologique	0,9
Vétérinaire: ovariectomie chatte	0,9
Chocolat	0,9
Valise	0,9
Stores	0,9
Chambre à deux lits	0,9
Frais notariaux prêt hypothécaire	0,9
Loyers non sociaux	0,9
Rail Pass	0,9
Charbon	0,9
Fauteuil relax	0,9
Restauration collective personnes du troisième âge	0,9
Tarif horaire réparation d'installation chauffage	0,9
Prépar.& conserv.de légumes	0,8
Tissu pour rideaux	0,8
Ballon de football	0,8
Menuisier:placement parquet	0,8
Drap-housse	0,8
Autres prépar. de viande	0,8
Tournevis	0,8
Appareil photo reflex (IPCH)	0,8
Vernis	0,8
Eau (assainissement)	0,7
Logiciel	0,7
Contrôle technique	0,7
Chaise pour salle à manger	0,7
Friteuse électrique	0,7
Four à micro-ondes	0,7
Couette synthétique	0,6
Implant. d'une puce électr.	0,6
Tarif horaire pour le nettoyage	0,6
Abonnement fitness	0,6
Autres huiles comestibles	0,6
Week-end à la mer	0,6
Glaces et sorbets	0,6
Ecole de conduite	0,6
Commode	0,6
Meubles TV/média	0,6
Chaussures de sport	0,6
Viande de porc	0,6
Partie de bowling	0,6
Lit boxspring	0,6
Tarif horaire d'un peintre	0,6

Dénomination	Inflation en %
Peinture acrylique (4-10l)	0,6
Réparation de vêtements	0,5
Viandes séchées, salées ou fumées	0,5
Canapé en tissu	0,5
Robot ménager	0,5
Canapé en cuir	0,5
Grenouillère	0,5
Pneu de vélo	0,5
Soutien-gorge	0,5
Petite auto (jouet)	0,5
Chips	0,5
Ramonage	0,5
Hamburger (fast-food)	0,4
Appareil auditif	0,4
Viande de boeuf et de veau	0,4
Appareil photo digital	0,4
Soutien-gorge (push-up)	0,4
Maillot de bain (H)	0,3
Spiritueux et liqueurs	0,3
Serviette de toilette	0,3
Chaussures de trekking	0,3
Puzzle	0,3
Papier peint intissé	0,3
Armoire	0,3
Peinture émail	0,3
Raquette de tennis	0,3
Frais délivrance d'un passeport	0,3
Permis de conduire	0,3
Match de football: première provinciale	0,2
Eaux minérales	0,2
Pantalon en jean (pour enfants)	0,2
Sommier à lattes	0,2
Kalanchoe	0,2
Table de ping-pong	0,2
Body	0,2
Armoire à chaussures	0,2
Yaourt	0,2
Essuie éponge	0,2
Lave-linge	0,2
Dictionnaire F-N et N-F	0,1
Oignons de tulipes	0,1
Médecine formation complémentaire: visite à domicile	0,1
Riz	0,1
Lentilles souples jetables	0,1
Tarif horaire d'un électricien	0,1
Limonades	0,0
Carte à voyages multiples	0,0
Service baby-sitting	0,0
Médecine formation complémentaire consulta- tion au cabinet	0,0

Dénomination	Inflation en %
Spécialiste: consultation au cabinet	0,0
Biologie clinique	0,0
Imagerie médicale	0,0
Séance individuelle kinésithérapie	0,0
Port d'une lettre	0,0
Université minerval & droits d'inscription examen	0,0
Ecole supérieure minerval & droits inscric- tion examen	0,0
Brosse à dents (électrique)	0,0
Plaque d'immatriculation	0,0
Autres produits laitiers	0,0
Lampe de bureau	0,0
Laine à tricoter	0,0
T-shirt (enfant)	0,0
Ciment	-0,1
Pâtes alimentaires	-0,1
Percolateur	-0,1
Table de jardin en bois	-0,1
Fromages et fromage blanc	-0,1
Disque Blu-ray	-0,1
Table de chevet	-0,1
Tondeuse à gazon électrique	-0,2
Personal computer	-0,2
Oeufs	-0,2
Matelas à ressorts ensach	-0,2
Silicone	-0,2
Casserole en acier inoxydable	-0,2
Chemisier	-0,3
Eclairage pour vélo	-0,3
Frais Insc. mouv. jeunesse	-0,3
Sweater	-0,3
Céréales pour le déjeuner	-0,3
Coût d'un état des lieux	-0,3
GPS	-0,4
Chaussettes (G - 28-33)	-0,4
Pantalon en jean (pour femmes)	-0,4
Jouet "Dinette"	-0,4
Chaise de bureau	-0,4
Tapis de bain	-0,5
Balles de tennis	-0,6
Pantalon	-0,6
Parc pour bébé	-0,6
Jupe (F - 8 à 12 ans)	-0,6
Machine à café type coffeepad	-0,6
Toilette publique	-0,6
Pansements adhésifs	-0,6
Abonnement de tennis (hiver)	-0,6
Papier en fibre de verre	-0,7
Assurance responsabilité civile automobile	-0,7
Bois et autres combustibles solides	-0,7
Maillot de bain	-0,8

Dénomination	Inflation en %
Slip	-0,8
Pizzas et quiches	-0,8
Bière pils	-0,8
Jeu vidéo pour console	-0,8
Thé	-0,9
DVD-RW vierge	-1,0
Chambre d'hôtel	-1,0
Pantalon (hiver)	-1,0
Aspirateur traîneau	-1,1
Surgélateur vertical	-1,1
Abonnement au théâtre	-1,1
Volaille domestique	-1,2
Cacao	-1,2
Thermomètre médical	-1,2
Appareil téléphone portable	-1,2
Veste en cuir	-1,2
Abonnement internet	-1,2
Vin issu de raisins	-1,3
Chaussettes	-1,4
Four à vapeur	-1,5
Sèche-linge	-1,6
Fer à repasser à générat. de vapeur	-1,6
Câble HDMI	-1,7
Voyages à l'étranger (IPCH)	-1,8
Anorak (hiver)	-2,0
Survêtement de sport	-2,1
Blazer	-2,1
Jeu de construction	-2,2
Anorak (hiver)	-2,4
Tensiomètre électronique	-2,4
Fruits frais	-2,4
Réfrigérateur combiné	-2,5
Lave-vaisselle	-2,5
Répéteur wifi	-2,7
Tablet	-2,7
Vêtements de sport	-3,1
Réfrigérateur: bas(+/-120l)	-3,2
Robe (hiver)	-3,7
Téléviseur couleur	-4,1
Consultation dentaire	-4,2
Manteau (hiver)	-4,4
Smartphone - GSM	-4,7
Imprimante multifonction	-4,8
Pull-over (hiver)	-5,2
Jupe (hiver)	-5,9
Micro-ondes multifonction IPCH	-6,1
Blazer (D)	-6,8
Carte mémoire	-6,9
Autres viandes	-7,0
Lait demi-écrémé frais	-7,0

Dénomination	Inflation en %
Lait entier frais	-8,6
Lecteur Blu-ray	-8,6
Citytrips	-8,8
Jeu de société : Monopoly	-8,9
Week-end dans les Ardennes	-9,4

Source : Calculs propres SPF Économie, DG Statistique-Statistics Belgium.

Annexe 2 : Poids des groupes de produits les plus importants de l'IPCH en Belgique et dans les trois principaux pays voisins 2017

(En %)

	Belgique		Allemagne		France		Pays-Bas	
COICOP	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017
Energie	92,2	90,4	103,6	105,1	89,7	87,2	93,6	86,7
Carburants pour transports routiers	32,8	30,8	36,4	39,8	39,9	36,1	41,4	41,4
Electricité	24,7	30,6	32,7	30,9	25,9	28,2	21,8	17,4
Gaz	18,7	15,4	20,4	20,8	14,1	13,3	28,7	26,4
Combustibles liquides	14,9	12,5	11,2	11,0	6,4	5,9	0,0	0,0
Combustibles solides	1,1	1,0	1,1	1,1	1,4	1,5	0,0	0,0
Chaleur	0,0	0,0	1,8	1,6	2,0	2,2	1,7	1,6
Produits alimentaires non transformés	76,9	79,4	52,2	53,4	75,9	77,6	59,1	61,0
V viande	40,0	41,4	23,8	24,3	39,0	38,2	27,3	28,6
Légumes	16,5	16,1	13,4	14,1	16,9	18,2	18,0	18,8
Fruits	11,6	11,8	10,8	10,6	11,1	11,8	9,5	9,7
Poisson	8,8	10,0	4,3	4,4	9,0	9,4	4,3	4,0
Produits alimentaires transformés	131,1	134,7	109,8	112,0	126,5	124,8	124,5	118,7
Pain et céréales	29,5	30,5	20,3	20,3	26,2	26,2	30,7	30,3
Tabac	27,5	28,7	25,1	25,3	21,7	21,1	21,8	18,2
Produits laitiers	18,5	19,1	15,5	16,8	21,9	20,9	18,1	17,9
Vins	12,2	12,2	6,7	6,4	10,0	10,3	7,7	7,3
Eaux minérales, boissons gazeuses et jus	11,3	11,2	8,9	10,0	9,7	9,6	8,9	8,2
Sucre, confitures, chocolats	10,7	11,1	8,9	8,8	12,3	12,3	11,2	10,8
Autres denrées	6,2	6,6	5,0	5,1	6,1	5,9	10,3	10,8
Bière	6,7	6,6	9,9	9,4	3,5	3,6	5,4	5,1
Huiles et graisses	3,1	3,3	2,8	3,4	3,3	3,3	2,7	2,7
Café, thé, cacao	3,2	3,2	4,3	4,4	4,2	4,3	4,1	4,2
Spiritueux	2,2	2,2	2,4	2,3	7,6	7,5	3,7	3,3
Services	424,1	422,6	464,5	460,5	441,5	445,5	451,7	459,2
<i>Services relatifs aux loisirs et soins personnels</i>	<i>111,4</i>	<i>110,3</i>	<i>84,7</i>	<i>81,0</i>	<i>102,3</i>	<i>104,7</i>	<i>118,3</i>	<i>120,5</i>
Restaurants et cafés	64,5	66,7	37,8	37,5	51,3	52,8	64,4	66,6
Services culturels	20,3	15,4	18,8	16,2	14,6	14,9	17,9	17,8
Salons de coiffure et esthétique corporelle	14,5	14,7	11,5	12,0	9,1	9,2	10,0	10,6
Activités sportives et récréatives	8,6	9,0	9,3	8,0	8,9	9,0	20,8	20,2
Cantines	3,0	3,1	5,4	5,4	12,5	12,5	3,9	3,9
Nettoyage à sec, réparation et location de vêtements	0,5	0,5	1,3	1,2	1,4	1,4	0,3	0,3
<i>Services - divers</i>	<i>103,5</i>	<i>104,2</i>	<i>80,7</i>	<i>82,4</i>	<i>88,6</i>	<i>88,7</i>	<i>85,8</i>	<i>85,4</i>
Services hospitaliers	37,8	42,2	8,2	7,8	2,2	2,2	0,0	0,0
Protection sociale	22,3	19,6	14,9	16,4	24,8	24,4	20,7	19,2
Services médicaux et paramédicaux	12,3	11,5	15,0	15,2	15,6	15,3	9,8	10,4
Assurances liées à la santé	11,2	10,7	12,5	12,1	16,9	17,3	6,5	5,6
Autres services n.d.a.	6,4	6,4	4,9	5,1	14,0	13,9	18,9	20,3
Enseignement	6,2	6,2	10,6	11,2	3,4	3,8	9,9	9,8
Services dentaires	4,4	4,5	6,3	6,4	7,5	7,5	7,6	8,3
Autres assurances	2,5	2,5	5,0	4,8	0,0	0,0	2,8	2,6
Services financiers n.d.a.	0,3	0,6	3,2	3,3	4,3	4,2	9,6	9,2
<i>Services relatifs au logement</i>	<i>98,6</i>	<i>97,7</i>	<i>142,5</i>	<i>139,5</i>	<i>114,0</i>	<i>114,6</i>	<i>116,5</i>	<i>118,8</i>
Loyers	61,6	62,0	105,3	103,7	69,6	70,1	88,8	90,3
Services domestiques et autres services pour l'habitation	10,8	10,6	3,6	3,3	5,1	4,8	11,1	11,3
Autres services relatifs au logement	7,9	7,9	7,2	6,8	3,1	3,1	1,1	1,0
Services d'entretien et de réparations	6,1	5,2	5,1	5,2	16,9	16,7	1,3	1,3
Égouttage	4,5	4,3	10,6	10,1	5,5	5,6	3,1	3,2
Collectes de déchets ménagers	4,2	3,8	7,4	7,1	4,3	4,4	6,8	6,8
Assurances liées au logement	3,6	3,8	2,3	2,2	7,2	7,6	4,1	4,5
<i>Services relatifs aux transports</i>	<i>54,8</i>	<i>52,1</i>	<i>73,0</i>	<i>73,8</i>	<i>84,9</i>	<i>85,8</i>	<i>57,4</i>	<i>59,8</i>
Entretien et réparations	28,1	27,1	20,7	21,7	31,9	32,4	20,2	21,1
Assurances liées au transport	8,0	7,9	7,3	7,4	8,3	8,1	3,8	4,5
Transport de voyageurs par chemin de fer	5,2	4,9	8,6	8,9	7,5	7,1	8,8	9,2

	Belgique		Allemagne		France		Pays-Bas	
COICOP	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017
Transport de voyageurs par route	4,7	4,7	1,7	1,6	7,3	7,8	5,7	5,6
Transport de voyageurs par air	3,7	3,7	3,5	3,6	10,6	11,0	7,9	7,7
Autres services relatifs aux véhicules personnels	4,2	2,8	15,9	15,4	16,2	16,4	7,3	7,7
Autres services de transport	1,0	1,0	0,7	0,7	0,7	0,7	2,7	3,0
<i>Services relatifs à la communication</i>	<i>28,6</i>	<i>33,2</i>	<i>32,0</i>	<i>32,7</i>	<i>32,2</i>	<i>31,9</i>	<i>39,2</i>	<i>39,1</i>
Équipements et services de téléphone et de télécopie	27,7	32,3	29,2	29,8	30,3	30,0	37,8	37,7
Services postaux	1,0	1,0	2,7	2,9	1,8	1,9	1,4	1,4
<i>Services relatifs aux voyages touristiques</i>	<i>27,2</i>	<i>25,2</i>	<i>51,7</i>	<i>51,2</i>	<i>19,6</i>	<i>19,9</i>	<i>34,4</i>	<i>35,7</i>
Voyages touristiques tout compris	18,6	16,6	38,7	37,9	2,0	2,2	18,1	18,9
Services d'hébergement	8,6	8,5	12,9	13,3	17,6	17,8	16,4	16,7
Biens industriels non-énergétiques	275,7	272,9	269,9	268,9	266,4	264,9	271,2	274,4
<i>Biens semi-durables</i>	<i>100,6</i>	<i>100,0</i>	<i>95,0</i>	<i>94,0</i>	<i>95,1</i>	<i>96,4</i>	<i>100,8</i>	<i>101,9</i>
Vêtements	45,8	46,0	38,0	37,6	32,1	33,5	47,4	48,8
Articles chaussants	9,9	9,9	10,3	10,6	9,8	10,0	10,3	10,5
Articles de ménage en textiles	7,1	6,8	4,1	4,1	4,2	4,3	4,8	4,8
Outils pour la maison et le jardin	7,1	6,8	6,1	6,0	5,8	5,7	3,4	3,4
Verrerie, vaisselle et ustensiles de ménage	5,3	5,4	4,3	4,3	8,0	7,9	6,8	6,7
Librairie	5,3	5,3	7,1	6,9	3,9	3,9	5,1	4,3
Jeux, jouets et passe-temps	5,4	5,0	6,6	6,7	6,2	5,8	7,8	7,4
Pièces détachées et accessoires	4,5	4,7	8,6	8,2	5,1	5,1	3,3	3,7
Autres effets personnels	3,0	3,1	2,4	2,4	5,6	5,8	3,3	3,3
Supports d'enregistrement	2,9	2,6	2,3	2,2	2,7	2,3	2,7	3,2
Autres articles vestimentaires	2,4	2,4	1,6	1,5	4,4	4,8	1,7	1,8
Articles de sport, camping et récréation	1,6	1,6	2,7	2,6	7,2	7,4	4,2	4,1
Tissus d'habillement	0,5	0,5	1,0	1,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<i>Biens durables</i>	<i>91,0</i>	<i>86,7</i>	<i>91,2</i>	<i>92,1</i>	<i>86,3</i>	<i>85,5</i>	<i>97,0</i>	<i>99,5</i>
Voitures neuves	37,5	34,2	35,0	36,6	37,9	37,8	31,6	34,3
Meubles, articles d'ameublement	23,5	24,1	20,8	20,9	14,4	14,3	21,2	22,1
Articles de ménage	10,6	9,9	10,1	9,9	8,8	8,5	7,7	7,6
Appareils de son et de l'image	5,4	5,0	5,2	4,9	4,1	4,1	7,1	6,4
Matériel de traitement de l'information	4,7	4,4	5,5	5,1	5,0	4,3	8,5	8,0
Motocycles et cycles	3,6	3,8	3,6	3,8	2,5	2,5	5,9	6,4
Articles de bijouterie, de joaillerie et d'horlogerie	2,8	2,8	4,1	4,1	7,3	7,5	4,3	4,0
Équipement photo. et cinématographique	1,1	1,2	1,8	1,9	1,2	0,9	2,3	2,5
Biens durables pour les loisirs	1,0	0,9	3,1	3,0	3,7	4,1	4,5	4,2
Tapis et autres revêtements de sol	0,8	0,7	2,0	1,9	1,6	1,6	3,9	4,0
<i>Biens non-durables</i>	<i>84,1</i>	<i>86,2</i>	<i>83,7</i>	<i>82,9</i>	<i>85,0</i>	<i>83,1</i>	<i>73,5</i>	<i>73,0</i>
Produits pharmaceutiques	12,7	13,4	13,6	13,5	13,3	12,3	3,9	3,6
Appareils, produits et articles pour les soins personnels	12,5	13,3	13,6	14,6	22,4	21,7	20,9	20,8
Produits pour l'entretien et réparations du logement	11,8	11,6	4,5	4,6	2,5	2,4	4,8	4,7
Articles de ménage non durables	10,7	10,8	5,8	5,4	9,3	9,1	6,4	6,5
Animaux d'agrément et produits liés	7,7	8,1	6,6	6,5	7,9	8,0	8,0	8,2
Jardins, plantes et fleurs	7,8	7,9	8,0	8,1	6,1	6,1	7,7	7,6
Autres produits médicaux	6,7	7,1	12,3	12,2	7,2	7,2	6,8	7,0
Journaux et périodiques	5,5	5,6	7,7	7,0	6,9	6,9	4,7	4,6
Adduction d'eau	5,0	4,9	8,7	8,4	4,7	4,6	5,2	5,1
Imprimés divers et articles de papeterie et de dessin	3,6	3,6	2,9	2,6	4,8	4,7	4,9	5,0
Ensemble IPCH	1.000,0	1.000,0	1.000,0	1.000,0	1.000,0	1.000,0	1.000,0	1.000,0

Sources : CE, SPF Économie, DG Statistique.

Annexe 3 : Inflation au premier trimestre 2017 à taux de taxation actuels et constants en Belgique et dans les principaux pays voisins

Taux de variation à un an d'écart (%)

	Belgique		Moyenne des pays voisins		Allemagne		France		Pays-Bas	
	À taux de taxation actuels	À Taux de taxation constants	À taux de taxation actuels	À Taux de taxation constants	À taux de taxation actuels	À Taux de taxation constants	À taux de taxation actuels	À Taux de taxation constants	À taux de taxation actuels	À Taux de taxation constants
Energie	18,4	14,9	7,4	6,8	6,1	6,1	10,1	8,4	5,4	4,6
Produits alimentaires transformés	1,6	0,5	1,0	1,0	1,9	1,9	0,0	0,0	0,9	0,7
Produits alimentaires non transformés	2,1	2,1	4,0	4,0	5,0	5,0	3,2	3,2	3,4	3,4
Services	1,8	1,8	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	0,8	0,9
Biens industriels non-énergétiques	0,8	0,7	0,5	0,5	1,2	1,2	-0,4	-0,4	0,5	0,4
Inflation sous-jacente	1,4	1,3	0,8	0,8	1,1	1,1	0,4	0,4	0,7	0,7
IPCH	3,0	2,5	1,7	1,6	1,9	1,9	1,5	1,3	1,3	1,2

Sources : CE, SPF Économie, DG Statistique-Statistics Belgium.